

# Les armes nucléaires désormais "interdites" en droit international

Frédéric Rohart – L’Echo - 21 janvier 2021

Le traité d’interdiction des armes nucléaires qui entre en vigueur ce vendredi met sous pression les pays qui possèdent – ou comme la Belgique abritent – des ogives. Le traité d’interdiction des armes nucléaires (TIAN) entre en vigueur ce vendredi. Signé à ce jour par 86 pays dont trois des membres de l’Union européenne qui ne font pas partie de l’OTAN - **l’Autriche, l’Irlande et Malte** – il interdit l’utilisation, la menace d’utilisation, la production, l’acquisition, le stockage et le transfert d’armes nucléaires.

Le TIAN s’ajoute au traité sur la non-prolifération nucléaire, entré en vigueur en 1970 mais problématique en ce qu’il semblait initialement valider les arsenaux nucléaires des États possesseurs tout en empêchant les autres d’obtenir des armes nucléaires, explique le politologue Christophe Wasinski (ULB). "Une disposition a été introduite depuis pour que les possesseurs négocient de bonne foi le désarmement nucléaire, pour qu'un jour il n'y ait plus du tout d'armes atomiques. **Mais ils ne l'ont jamais fait.** Le nouveau traité, c'est une tentative de répondre à ces insuffisances de la part des États qui possèdent l'arme nucléaire, de les mettre devant leurs responsabilités." Le nouveau TIAN ne pourra pas être opposé devant la justice internationale aux États qui, comme la Belgique, ne l'ont pas signé. "Par contre, il place les États possesseurs et leurs alliés en minorité : ils s'exposent à être pointés du doigt, accusés de faire preuve de mauvaise volonté sur ce dossier. Ça peut avoir un impact. Ce qu'on peut attendre a minima c'est **que cela relance des dynamiques de discussion pour davantage de désarmement**, pour baisser encore le nombre d'ogives dans les arsenaux des États possesseurs", indique Christophe Wasinski.

La Belgique ne fait pas partie des États signataires, et a voté en décembre contre une résolution de l'Assemblée générale de l'ONU pour soutenir le TIAN, qui interdit notamment aux États signataires **d'autoriser l'implantation d'armes nucléaires sur leur territoire**. La Belgique abrite des ogives nucléaires américaines B61, indiquait en avril 2019 un projet de rapport de l'assemblée parlementaire de l'OTAN. Selon ce document, "environ 150 armes nucléaires" américaines sont stockées dans six bases en Europe, dont celle de Kleine-Brogel, dans le Limbourg. Le secret de polichinelle reste toutefois entretenu : **ni la Belgique ni sa base n'apparaissent dans la version finale de ce rapport**, et officiellement le gouvernement belge n'a jamais confirmé ou infirmé la présence de ces armes.

## Evolution de l’entrée en vigueur du TIAN

### Situation par continent :

- **Les Etats des Caraïbes :** Le soutien des Caraïbes au Traité sur l’interdiction des armes nucléaires (TIAN) continue de croître avec la ratification le 19 mai par **le Belize de ce traité**.
- Le Belize est le septième membre de la Communauté des Caraïbes, ou CARICOM, à en devenir partie, après le Guyana, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Trinidad-et-Tobago, la Dominique et Antigua-et-Barbuda et trois autres Etats l’ont signée et sont en train – la Jamaïque, la Grenade et Saint-Christophe-et-Nevis – de mener à bien leur processus de ratification. Les Etats des Caraïbes ont été de fervents partisans du TIAN, reflétant leur soutien de longue date aux efforts diplomatiques visant à instaurer un monde plus pacifique et exempt de la menace des armes nucléaires.
- Les Etats des Caraïbes ont joué un rôle actif et influent dans la mise en place du TIAN. Dans leur déclaration d’ouverture à la conférence de négociation en 2017, les États membres du CARICOM ont fait valoir que les armes nucléaires n’ont aucune utilité dans le monde actuel : « Elles ne sont pas des moyens de dissuasion utiles mais cultivent plutôt un état d’insécurité et de fausse défense qui ne fait qu’augmenter les chances de prolifération avec un impact dévastateur sur nous tous, bien au-delà des parties directement impliquées dans le conflit ». Ils ont souligné leur vulnérabilité particulière en tant que petits États insulaires en développement et ont mis en garde contre le « mal sans précédent » que les armes nucléaires pourraient déclencher sur l’humanité. Les États membres du CARICOM se sont engagés à contribuer à la stigmatisation des armes nucléaires en sensibilisant le public aux conséquences humanitaires dévastatrices en cas d’utilisation. Comme l’indique leur déclaration de 2017 : « Nous pouvons travailler à changer les attitudes internationales et publiques concernant les politiques et les pratiques qui constituent la base de l’acceptation des armes nucléaires ».
- En juin 2019, dix pays des Caraïbes – Antigua-et-Barbuda, Belize, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Sainte-Lucie, Saint-Christophe-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et Trinidad-et-Tobago – ont participé à un forum dans la capitale du Guyana, Georgetown, pour discuter de la nécessité d’efforts régionaux concertés pour promouvoir une entrée en vigueur rapide de la TIAN. Ils ont décrit cette démarche comme « une étape essentielle vers la réalisation d’un monde sans armes nucléaires ».

Dans une déclaration aux Nations unies en octobre 2019, les États membres de la CARICOM ont exprimé leur inquiétude face à « la dépendance continue et à la prévalence des armes nucléaires en tant que caractéristique des doctrines de sécurité et militaires » et ont noté « la tendance évidente à l’abandon des principes de longue date qui ont guidé l’approche de la communauté internationale

en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires ». Ils ont déclaré que cette « préoccupation écrasante » avait animé leur engagement fort dans les négociations qui ont abouti à l'adoption de la TIAN. (en complément lire : Les nations des Caraïbes se rallient au TIAN).

- **Amérique Latine** : Le Paraguay est ainsi le 11ème pays d'Amérique latine à déposer son instrument de ratification, après le Mexique, Cuba, le Venezuela, le Costa Rica, le Nicaragua, l'Uruguay, le Salvador, le Panama, la Bolivie et l'Équateur. C'est ainsi plus de la moitié des États d'Amérique latine et des Caraïbes ont ratifié le traité, et près d'un tiers l'ont signé mais ne l'ont pas encore ratifié.
- **Les Etats du Pacifique** : Au 13 octobre 2020, neuf États insulaire du Pacifique ont ratifié le TIAN : Palau, la Nouvelle-Zélande, les îles Cook, Samoa, Vanuatu, Kiribati, Fidji, Niue et Tuvalu (ce 13 Octobre 2020) devenant ainsi le 47e Etat à réaliser cette action.
- **Afrique** : Les 27 États africains suivants ont signé le Traité: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Comores, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Lesotho, Libye, Madagascar, Malawi, Mozambique Namibie, Nigeria, République du Congo, Seychelles, Soudan, Tanzanie et Togo. L'Afrique du Sud, la Gambie, la Namibie, Le Lesotho, le Nigéria et le Botswana l'ont ratifié, et les États susmentionnés ainsi que d'autres poursuivent maintenant la ratification. C'est ainsi plus de 94% des pays africains soutiennent le TIAN, l'ayant signé, ratifié ou ayant voté en faveur de son adoption.
  - **Le Lesotho**, le 6 juin 2020 a ratifié le TIAN (signature le 26 septembre 2019) devenant ainsi le troisième membre de la Communauté de développement d'Afrique australe à le faire, Cet Etat a participé aux négociations du traité en 2017, saluant son adoption par 122 nations comme « un accomplissement historique de notre temps ». Dans une déclaration aux Nations unies en octobre 2019, le Lesotho a salué « le nombre sans cesse croissant » d'États membres de l'ONU devenant signataires du traité et s'est engagé à soutenir « tous les efforts visant à renforcer le tissu institutionnel de ce traité ». En décembre, il a coparrainé une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies appelant tous les États à signer, ratifier ou adhérer au traité « le plus tôt possible ».
  - **Le Botswana**, le 15 juillet 2020 a ratifié le TIAN. Une date qui a été choisie pour célébrer l'anniversaire de l'entrée en vigueur en 2009 (11 ans) du Traité de Pelindaba qui a fait de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires. Un symbole fort pour réaffirmer son engagement contre les armes nucléaires. L'Ambassadeur Collen Vixen Kelapile, lors de la ratification, a ainsi déclaré que *« en concluant cette étape importante, le Botswana a une fois de plus confirmé son engagement inébranlable en faveur de la paix et de la sécurité mondiales par l'interdiction des armes nucléaires comme moyen concret de mettre pleinement en œuvre le programme de désarmement. »*
- **Texte du traité**
- **Statut des signatures et des ratifications**

Avant l'adoption du traité, les armes nucléaires étaient les seules armes de destruction massive qui ne faisaient pas l'objet d'une interdiction complète, en dépit de leurs conséquences humanitaires et environnementales catastrophiques. Ce nouvel accord comble une lacune importante en droit international.

Il interdit aux pays de développer, de tester, de produire, de fabriquer, de transférer, de posséder, de stocker, d'utiliser ou de menacer d'utiliser des armes nucléaires ou de permettre le déploiement d'armes nucléaires sur des territoires. Il interdit également d'aider, d'encourager ou d'inciter quiconque à s'engager dans l'une de ces activités.

Un Etat qui possède des armes nucléaires peut adhérer au traité, à condition qu'elle accepte de les détruire conformément à un plan juridiquement contraignant et assorti d'un calendrier. De même, un Etat qui accueille les armes nucléaires d'un autre Etat sur son territoire peut adhérer, à condition qu'elle accepte de les retirer dans un délai spécifié.

Les Etats sont tenus de fournir une assistance à toutes les victimes de l'utilisation et des essais d'armes nucléaires et de prendre des mesures pour restaurer les environnements contaminés. Le préambule reconnaît le préjudice subi par les armes nucléaires, y compris l'impact disproportionné sur les femmes et les filles, et sur les peuples autochtones dans le monde.

Le traité a été négocié au siège des Nations Unies à New York en mars, juin et juillet 2017, avec la participation de plus de 135 Etats, ainsi que des membres de la société civile.

# Droit international et armes nucléaires : quels enjeux pour les institutions financières ?

Par Jean-Marie Collin, co-porte-parole de ICAN France, La Tribune

<https://www.msn.com/fr-fr/finance/economie/droit-international-et-armes-nucl-c3-a9aires-quels-enjeux-pour-les-institutions-financi-c3-a8res/ar-BB1cZDUQ>

À partir du 22 janvier 2021, les actions de financement et d'investissement pour les arsenaux nucléaires seront interdites par un traité international adopté aux Nations unies. Les institutions financières françaises doivent désormais engager une politique de désinvestissement pour se conformer au droit international et assurer ainsi à leur client le plein respect de leurs obligations de responsabilité sociétale des entreprises. L'argent est le nerf de la guerre ! Le 7 juillet 2017, les 122 États qui ont adopté, à l'ONU, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) l'ont bien compris. Prenant exemple sur les traités d'interdiction des mines antipersonnel et des armes à sous-munition, ils ont décidé non seulement d'interdire la production, mais aussi à travers l'article 1.e et les termes « aider, encourager ou inciter » les moyens financiers qui assurent cette production.

## Désinvestissements

Le désinvestissement dans la production des systèmes d'armes nucléaires est donc un élément important de ce nouveau traité en vigueur ce 22 janvier 2021. Ce sujet est sérieusement pris en compte par la présidence française. Peu d'observateurs et de journalistes l'ont souligné, mais le président dans son discours sur la dissuasion (7 février 2020), indiquait que le TIAN « ne créera aucune obligation nouvelle pour la France, ni pour l'État, ni pour les acteurs publics ou privés sur son territoire ». Ainsi, avant même que ce traité ne soit force de loi internationale, la France tentait d'allumer une parade vis-à-vis de cette disposition juridique, mais soulignait ainsi son importance ; merci Monsieur le Président !

Peu de personnes le savent, mais les institutions financières par leurs investissements dans de grandes entreprises d'armements (EADS, SAFRAN, Naval Group, Boeing ...) entretiennent en permanence la possibilité d'une guerre nucléaire. Entre 2017 et 2019, sur le plan mondial, ces institutions ont ainsi investi un minimum de 748 milliards de dollars dans l'industrie nucléaire militaire. En France, toujours selon les données de l'ONG Pax (membre de ICAN) et de ses rapports « Dont bank on the bomb », au moins 14 institutions financières — dont : Axa, AG2R, BNP, Carmignac gestion, Crédit agricole, Crédit mutuel, Rothschild Group, Société générale, Viel & Cie — ont investi depuis 2014 la somme faramineuse de 30 milliards de dollars dans le nucléaire militaire.

## Le secteur financier sous pression

En raison de l'importance de ces investissements, il est surprenant de lire sous leur plume que les armes nucléaires sont « controversées », « de destruction massive » ou encore qualifiées « d'arme sensible », dans leur document de « politique sectorielle Défense ». Certaines même (BNP, Crédit Mutuel) interdisent tout investissement dans ce secteur, mais seulement pour les entreprises qui sont non membres de l'Union européenne ou de l'Otan... les frontières rendraient donc ces armes acceptables !

Les institutions financières ont déjà, par le passé, pris en compte des normes internationales qui interdisent les armes chimiques, biologiques, à sous-munition et les mines antipersonnel. Dans le même temps, elles renforcent - et avec raison - leur politique de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Par exemple, elles désinvestissent de certaines industries fortement polluantes (tel le charbon pour la BNP), elles mettent en œuvre des financements « vert », elles promeuvent les objectifs du développement durable (dont le n° 16 « paix et justice »), ou certaines d'entre elles sont affiliées à Global Compact (initiative des Nations unies) dont le premier principe est de « respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme »...

La Deutsche Bank (Allemagne), la Bank Australia (Australie), la KBC (Belgique), La Mitsubishi UFJ Financial Group (Japon), les fonds de pension hollandais ABP, suédois (AP) ou le « Government Pension Fund Global » norvégien, sont quelques exemples d'établissements qui ont déjà adopté dans leur règle d'investissement les obligations du TIAN. Entre 2016 et 2019, le nombre total d'institutions financières qui ont exclu les armes nucléaires de leur investissement est passé de 18 à 36 (2020) démontrant à la fois la faisabilité, un intérêt économique et de communication publique. Le désinvestissement est donc possible, il faut le noter, y compris dans des États qui actuellement rejettent le TIAN ou qui sont membres d'une alliance militaire, dont la dissuasion nucléaire est une composante de leur stratégie militaire.

## Actions de « name and shame »

Le TIAN, comme notre campagne ICAN France l'a souligné, interroge les différents responsables de la RSE de ces institutions. C'est d'ailleurs pour cela que le président Macron est intervenu sur le sujet. Ils ou elles sont face à un dilemme : respecter le droit international ou l'enfreindre ? Dans le second cas, c'est leur réputation qui se trouvera une nouvelle fois entachée avec la certitude de devoir s'exposer à de possibles actions de « name and shame » (littéralement « nommer et faire honte ») ou de faire face à des actions de retrait de la part de leurs clients particuliers ou institutionnels, comme des villes ou des universités soucieuses de respecter le droit international et l'environnement. Financer des programmes d'armements nucléaires, dont la production peut servir à détruire notre société et son économie, pour faire du profit, est une vision court-termiste. Maintenant c'est interdit par le droit international. Il est temps que les acteurs privés prennent leur responsabilité

# Pour la ratification du TIAN: Rendons hors la loi l'arme nucléaire

**L'Humanité** [https://www.pcf.fr/pour\\_la\\_ratification\\_du\\_tian\\_rendons\\_hors\\_la\\_loi\\_l\\_arme\\_nucleaire](https://www.pcf.fr/pour_la_ratification_du_tian_rendons_hors_la_loi_l_arme_nucleaire) le 19/01/2021 par PCF

En 2017, l'Assemblée générale de l'ONU votait, avec l'appui de 122 États, le Traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN). Après le bannissement des armes biologiques et chimiques, l'entrée en vigueur du TIAN, le 22 janvier 2021, constituera un fantastique espoir pour prohiber les armes de destruction massive et les rendre illégales au regard du droit international.

Le TIAN fait l'objet d'une obstruction des pays possédant l'arme nucléaire (États-Unis, Russie, Chine, France, Grande-Bretagne, Israël, Pakistan, Inde et Israël). Pour autant, son entrée en vigueur est loin d'être symbolique. Le TIAN comporte des interdictions, constitue un instrument juridique contraignant et les États, soucieux de leur opinion publique, devront en tenir compte.

Trois dangers mortels guettent l'humanité : le réchauffement anthropique du climat, le capitalisme qui accroît partout l'insécurité humaine et l'apocalypse nucléaire. On assiste depuis quelques années à une relance de la course aux armements nucléaires et à une prolifération encouragée notamment par la décision des États-Unis de sortir de la plupart des traités s'y afférant.

Les risques posés par ces armes ne cessent de croître dans le climat politique international actuel. Nous en connaissons les dangers et les conséquences humaines irrémédiables. Comment défendre l'idée que l'arme nucléaire pourrait jouer un rôle de garant de la sécurité mondiale ou de protecteur de l'humanité lorsque l'on sait que son usage aurait sur la santé, l'environnement, le climat, la production alimentaire et le développement socio-économique un impact catastrophique, durable sur plusieurs générations.

« La France doit rejoindre le cercle des nations contre les armes nucléaires »

Le monde, pour faire face aux conséquences du dérèglement climatique, aux crises sanitaires et à l'explosion de la pauvreté, a besoin de moyens immenses sur le plan monétaire, industriel et scientifique. Une partie d'entre eux sont stérilisés dans des budgets consacrés à la course aux armements nucléaires et à la militarisation de l'espace. Ratifier le TIAN est un enjeu majeur qui permettrait de libérer des moyens importants, pour la recherche et les hôpitaux publics par exemple, pour la sauvegarde de l'humanité. Rien que pour la France, cela constitue près d'une centaine de milliards sur quinze ans.

Le rôle des opinions publiques sera déterminant pour sauver la planète, mobiliser les ressources en faveur du développement humain et de la paix.

L'entrée en vigueur du TIAN doit désormais conduire la France, jusqu'alors à contre-courant, à faire le choix de le signer et de le ratifier. Paris devrait être à l'initiative sur le plan international afin d'établir un processus de sortie. Un premier signe serait de geler la modernisation du parc des armes nucléaires. La France doit rejoindre le cercle des nations contre les armes nucléaires pour renforcer la sécurité internationale et libérer le monde d'armes inhumaines.

Cela correspond à une aspiration profonde puisque 76 % des Français sont favorables au désarmement nucléaire et 68 % souhaitent une ratification du traité par la France.

Le Parti communiste français, fidèle à son constant engagement en faveur de la paix, appelle à se joindre à l'initiative nationale de plusieurs organisations pacifistes, sociales, syndicales et politiques afin de rendre hors la loi les armes nucléaires.

Les communistes, par leur forte mobilisation, auront à cœur de faire de ce rassemblement un succès.

**Pascal Torre**  
responsable-adjoint du secteur international  
chargé du Maghreb et du Moyen-Orient

## Désarmement nucléaire . Peter Maurer : «Il est maintenant illégal de posséder des armes nucléaires»

L'Humanité - Vendredi 22 Janvier 2021 - Pierre Barbancey

L'entrée en vigueur, ce vendredi, du traité sur l'interdiction des armes nucléaires, ratifié par 51 États, est un véritable levier judiciaire pour les rendre à terme illicites. C'est «une victoire pour l'humanité», estime Peter Maurer, Président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

En quoi l'entrée en vigueur du Tian est importante ?

Le traité sur l'interdiction des armes nucléaires (Tian) est le premier instrument de droit international humanitaire visant à remédier aux conséquences humanitaires catastrophiques de l'utilisation et de la mise à l'essai d'armes nucléaires. À compter du 22 janvier, il sera illégal d'utiliser ou menacer d'utiliser, de développer, tester, produire, acquérir, posséder ou stocker des armes nucléaires. En outre, les parties devront fournir une assistance aux victimes des essais et de l'utilisation d'armes nucléaires et assainir les zones contaminées.

Juridiquement contraignant pour les 51 États qui l'ont ratifié ou y ont adhéré, il le sera aussi pour les États qui deviendront parties à l'avenir. En interdisant expressément et catégoriquement l'utilisation d'armes nucléaires, ce texte affirme avec force que tout recours à ces armes serait non seulement inacceptable d'un point de vue moral et humanitaire, mais aussi illégal au regard du droit international humanitaire. Il donne force de droit à la conviction profonde, partagée par les États et la société civile, que toute utilisation d'armes nucléaires est inacceptable, quel qu'en soit le motif.

Pourquoi le Comité international de la Croix-Rouge se sent-il concerné ?

**Notre** organisation humanitaire et la Croix-Rouge du Japon ont été les témoins directs des souffrances indescriptibles causées par les bombardements de Hiroshima et de Nagasaki en 1945, alors qu'elles tentaient de porter secours sur place aux mourants et aux blessés.

Depuis soixante-quinze ans, nous plaçons pour l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires, tandis que nous observons toujours les effets à long terme des armes nucléaires et que la Croix-Rouge du Japon continue de soigner dans ses hôpitaux plusieurs milliers de personnes atteintes de divers cancers imputables aux radiations.

Les armes nucléaires ont des conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire et constituent une menace pour l'humanité. Aucun pays n'a les moyens de maîtriser les effets d'une guerre nucléaire et de faire face aux conséquences qu'engendrerait une catastrophe d'une telle ampleur et dont les effets transcendent les frontières. Aucune organisation internationale ne pourrait non plus répondre de manière adéquate aux besoins des victimes.

Enfin, il est difficilement concevable que l'utilisation d'armes nucléaires puisse un jour être conforme au droit international humanitaire, dont le CICR est le garant. Ce traité est donc une victoire pour l'humanité, espérée par tous ceux qui mènent campagne depuis des décennies.

Certains affirment que les États possédant l'arme nucléaire n'étant pas signataires de ce traité, il n'aura aucune portée. Est-ce votre avis ?

Le Tian consacre le tabou relatif à l'utilisation de ces armes. À ce titre, il incite de manière plus pressante les États qui en sont dotés à réduire et, à terme, éliminer leurs arsenaux nucléaires, conformément à leurs engagements et leurs obligations au titre du droit international et en particulier du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui reste la pierre angulaire de la lutte pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires.

Il serait illusoire de s'attendre à ce que le traité donne naissance dès demain à un monde sans armes nucléaires. Il s'envisage plutôt comme le point de départ d'une action à long terme – engagée sur le plan humanitaire et juridique – pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires. C'est ainsi que fonctionne le droit international.

D'autres traités interdisant l'emploi d'armes spécifiques ont fini par imposer une nouvelle norme qui a entraîné une modification des politiques dans des pays qui n'y avaient pourtant pas adhéré. Pour ce faire, ce document représente aussi un formidable levier d'influence pour les partisans de l'interdiction et de l'élimination des armes nucléaires.

Comment faire vivre ce traité, le renforcer et l'appliquer ?

**L'entrée** en vigueur du Tian marque un nouveau départ de l'action visant à débarrasser le monde de l'arme nucléaire. Nous devons désormais nous employer, dans les prochaines années et décennies, à promouvoir le respect des interdictions établies par ce texte. Nous devons veiller à ce que ses dispositions soient rigoureusement mises en œuvre par les États parties, et chaque signature et chaque ratification constitueront un pas de plus vers notre objectif.

Nous continuerons en outre d'exhorter les États détenteurs d'armes nucléaires et ceux qui leur sont alliés à prendre des mesures pour réduire le risque d'utilisation – en abaissant le seuil d'alerte opérationnelle et en diminuant le rôle de ces armes dans leurs politiques de sécurité et leurs doctrines militaires, notamment – et, bien sûr, à long terme, à signer et ratifier le traité.

Enfin, nous devons continuer de sensibiliser à l'impact catastrophique des armes nucléaires sur le plan humanitaire, et à la nécessité de protéger les générations actuelles et futures contre les dangers de ces armes, les plus terrifiantes jamais inventées. Il est de notre devoir de prévenir ce à quoi nous ne sommes pas en mesure de nous préparer.

Au final, est-il possible d'abolir les armes nucléaires ?

**Ce** traité marque un tournant en faveur d'une atténuation effective des effets à long terme de ces armes de destruction massive et réoriente le débat, d'ordinaire dominé par le point de vue des États détenteurs, sur l'arme elle-même et ses conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire.

Les interdictions du Tian établissent une norme claire, un repère à l'aune duquel seront jugés tous les efforts visant à parvenir à un monde sans armes nucléaires. Quel que soit le délai que l'on se fixe pour débarrasser à jamais le monde de la menace nucléaire, on ne pourra y parvenir qu'en s'appuyant sur une norme de droit qui interdit expressément les armes nucléaires. À ce jour, 86 États ont signé le traité et 51 l'ont également ratifié ou y ont adhéré, mais notre travail ne sera pas terminé aussi longtemps que tous les États n'auront pas fait de même.

## Un nouveau traité interdit l'arme atomique, sans le soutien des puissances nucléaires

Nicolas Falez -RFI

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) entre en vigueur ce vendredi 22 janvier 2021. C'est l'aboutissement d'une longue mobilisation internationale. Le message est fort mais l'application limitée car aucun des pays possédant l'arme nucléaire n'a signé ce traité. La campagne pour l'interdiction des armes nucléaires (**ICAN**) a été distinguée par le Prix Nobel de la Paix 2017. Un peu plus tôt cette année-là, des États et des ONG, mobilisés depuis une décennie, étaient parvenus à faire adopter **un traité à l'ONU**, s'appuyant sur le soutien de plus de 120 pays. C'est ce texte de droit international qui entre en vigueur ce vendredi, après avoir atteint le seuil de 50 États l'ayant ratifié.

Chaque État ayant adopté le traité s'engage à ne jamais produire, tester, acquérir ou stocker d'arme nucléaire. Le message est fort puisqu'il vise à bannir la bombe atomique au même titre que les armes chimiques ou bactériologiques. Mais aucun des neuf États possédant la bombe atomique ne s'est engagé dans le nouveau traité. États-Unis, Russie, Chine, France Royaume-Uni, Inde, Pakistan, Israël, Corée du Nord : les pays maîtrisant le feu nucléaire n'ont pas l'intention d'y renoncer.

Le TNP, l'autre texte derrière lequel s'abritent les puissances nucléaires

Cinq de ces États – dont la France – s'abritent derrière un autre texte : le Traité de non-prolifération nucléaire, qui vise à empêcher la course à la bombe. La diplomatie française ne manque pas une occasion de critiquer le nouveau traité, allant jusqu'à parler d'« *irresponsabilité* » selon le terme employé par le ministre français des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian. La France fait même partie des pays qui ont ostensiblement boudé **la remise du Prix Nobel de la Paix 2017 à la campagne ICAN**. Paris estime que la logique d'interdiction de l'arme atomique n'est pas adaptée aux menaces actuelles et que le nouveau **traité risque d'affaiblir le Traité de non-prolifération nucléaire**. Les ONG luttant contre l'arme atomique rétorquent que le TNP n'est pas seulement un club fermé de pays possédant la bombe mais qu'il doit aussi avoir pour horizon l'élimination totale des arsenaux nucléaires. Alors que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires devient réalité, dix-neuf associations et organisations françaises **[lancent « un appel solennel » à Emmanuel Macron](#)** « pour que la France adhère à ce traité ».

États-Unis, Russie, Chine, France et Royaume-Uni sont les cinq puissances membres du Conseil de Sécurité de l'ONU. Le TNP consacre le fait que ces pays possèdent l'arme atomique. Inde et Pakistan sont deux pays qui se sont dotés de la bombe après l'adoption du TNP à la fin des années 1960. C'est le cas aussi d'Israël, même si ce pays ne l'a jamais officiellement reconnu. Enfin, la Corée du Nord est le seul pays à être sorti du Traité de non-prolifération nucléaire. Bien que son programme nucléaire soit source de tensions internationales, l'Iran est toujours signataire du TNP et donc officiellement engagé à ne pas se doter de l'arme atomique.

# Ces armes nucléaires qui divisent les Européens

L'Opinion - Jean-Dominique Merchet - 21 Janvier 2021 à 12h45

## **L'entrée en vigueur, vendredi, du Traité d'interdiction des armes nucléaires, dont la France n'est pas signataire, illustre les désaccords stratégiques sur le Vieux Continent**

Adopté par l'Assemblée générale des Nations unies, le Traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN) entre en vigueur ce 22 janvier, au terme d'un processus diplomatique de signatures et ratifications. Aucune puissance dotée de l'arme atomique n'y adhère. Il sera donc sans effet sur les arsenaux, mais il contribue à la délégitimation de la dissuasion nucléaire dans les opinions, et notamment dans de nombreux pays européens. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) entre en vigueur ce vendredi 22 janvier. Adopté par l'Assemblée générale des Nations unies en 2017, il est devenu effectif dès lors que plus de cinquante Etats l'avaient ratifié, ce qui est le cas depuis octobre dernier. Aujourd'hui, 86 Etats (sur 193) l'ont signé et 51 l'ont ratifié. Pour ses promoteurs, notamment l'organisation ICAN (International Campaign to Abolish Nuclear Weapons) et son porte-parole français Jean-Marie Collin, « selon le droit international, les armes nucléaires sont illégales ». L'utilisation, la menace, la possession et le stationnement d'armes atomiques sont prohibés par ce texte. Pourtant, en pratique, le traité ne changera rien, au moins à court terme, puisque seuls les Etats signataires sont tenus de le respecter. Et qu'aucun des neuf Etats (\*) dotés de l'arme atomique ne l'a signé et n'a l'intention de le faire. Ce nouveau traité est différent du TNP (Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires), conclu en 1968. Celui-ci autorise cinq pays (Etats-Unis, Russie, Royaume-Uni, France, Chine), dit « dotés », à posséder de telles...

## **Un traité boudé par les grandes puissances : le nucléaire militaire a la vie dure**

<https://www.msn.com/fr-fr/actualite/other/un-trait-c3-a9-boud-c3-a9-par-les-grandes-puissances-le-nucl-c3-a9aire-militaire-a-la-vie-dure/ar-BB1cZ1DZ> - Ouest-France

Adopté par les Nations unies le 7 juillet 2017, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) est cependant boudé par les puissances nucléaires. Dont la France.

Ce vendredi 22 janvier 2021, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) entre en vigueur. Il s'inscrit dans le droit fil du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1968 (entré en vigueur le 5 mars 1970) mais qu'il renforce considérablement.

Le TIAN interdit expressément et catégoriquement d'employer, de menacer d'employer, de mettre au point, de produire, de mettre à l'essai et de stocker de telles armes. Il fait aussi obligation à tous les Etats parties de ne jamais aider, encourager ou inciter quiconque, de quelque manière que ce soit, à se livrer à l'une ou l'autre des activités interdites au titre de son article premier, comme le rappelle le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Le 7 juillet 2017, après une décennie de plaidoyer par l'ICAN (International Campaign to Abolish Nuclear Weapons) et ses partenaires, une écrasante majorité d'Etat (122) avait adopté cet accord historique ouvert à la signature depuis le 20 septembre 2017. Le 24 octobre 2020, le TIAN avait franchi une nouvelle étape permettant son entrée en vigueur en 2021. Le Honduras l'avait alors ratifié ; c'était le 50<sup>e</sup> Etat à le faire. Le TIAN pouvait alors entrer en vigueur 90 jours plus tard, soit le 22 janvier 2021.

À ce jour, 86 Etats l'ont signé et 51 d'entre eux l'ont ratifié. La dernière signature a été réalisée le 9 décembre 2020 par le Niger et la dernière ratification réalisée le 12 décembre 2020 par le Bénin. On notera les absences des USA, de la Russie, de la Chine, de la France, de la Grande-Bretagne, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Inde, du Royaume-Uni, d'Israël etc. Des pays qui disposent de l'arme nucléaire ou qui en accueillent sur leur territoire.

### La position française

La France dont la stratégie de défense et de dissuasion traditionnelle de la France a été réaffirmée par le président de la République le 7 février 2020, estime que le TIAN est un texte inadapté au contexte sécuritaire international marqué par la résurgence des menaces d'emploi de la force, le réarmement nucléaire russe, les tensions régionales et les crises de prolifération. Elle met aussi en avant le fait que le TIAN s'adresse exclusivement aux démocraties occidentales, ce qui signifie qu'il ne fait peser aucune pression sur d'autres Etats que les Européens. La France estime enfin que le TIAN ne servira donc pas la cause du désarmement, puisqu'aucun Etat disposant de l'arme nucléaire ne le signera. Il fragilise une approche réaliste d'un désarmement s'effectuant étape par étape. La posture française repose sur la conviction que le TNP est le traité le plus universel au monde. Il est le seul traité à permettre de prévenir la guerre nucléaire tout en apportant à chacun les bénéfices des usages pacifiques de l'énergie nucléaire, comme l'a affirmé Emmanuel Macron en 2020.

**SÉCURITÉ / C'est aujourd'hui qu'entre en vigueur le TIAN, le Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires. Un « jour historique » pour Pierre Villard, président du comité du mouvement de la paix dans les Hautes-Alpes et porte-parole pour la France de la campagne ICAN qui a obtenu le prix Nobel de la paix en 2017**

- Alpes du Sud - **C. Cava Michard**

<https://alpesdusud.alpes1.com/news/locales/86829/alpes-du-sud-soit-on-elimine-l-arme-nucleaire-soit-c-est-elle-qui-nous-elimine>

## **« Soit on élimine l'arme nucléaire, soit c'est elle qui nous élimine »**

« *C'est un jour historique* » pour **Pierre Villard**. Le président du Mouvement pour la Paix dans les Hautes-Alpes est aussi le porte-parole pour la France de la campagne ICAN. Une campagne en faveur de l'interdiction de l'arme nucléaire, qui a reçu en 2017 le Prix Nobel de la Paix. Un jour historique car c'est ce 22 janvier qu'entre en vigueur le TIAN, le Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires. Une entrée en vigueur rendue possible depuis que le Honduras l'a ratifié en octobre dernier, devenant le 50<sup>ème</sup> pays à passer le pas.

### **Paix rime avec fin des armes nucléaires**

Aujourd'hui, 86 pays ont signé ce traité et 130 pays le soutiennent. Un traité qui veut mettre fin à l'armement nucléaire « *car il nous menace, il induit un développement du monde inégalitaire avec certains États qui peuvent en détruire d'autres. Ce n'est pas une arme de dissuasion, c'est une arme de domination et de destruction massive* », martèle Pierre Villard.

Dans l'article 1 du TIAN, le message est clair : il est interdit d'utiliser, développer, produire, lancer des essais, stocker ou menacer d'utiliser une arme nucléaire. L'article 4 fixe l'objectif d'éliminer complètement les armes nucléaires.

« *Soit on les élimine, soit ce sont elles qui nous éliminent. À partir de ce vendredi, elles deviennent illégales* »

Problème ? Dans les 50 États qui ont ratifié ce traité ne figurent pas les pays détenteurs de l'arme nucléaire comme les États-Unis, la Chine, la Corée du Nord ou même la France. Le gouvernement a expliqué que le traité était inadapté au contexte sécuritaire international. La France affirme avoir des responsabilités pour préserver et renforcer la paix et la sécurité internationales. Pourtant, selon Pierre Villard, « *cela nous ferait économiser 7 milliards d'euros par an, le gouvernement a doublé les crédits alloués à l'arme nucléaire depuis ces 5 dernières années* ». Retrouvez l'intégralité de cet entretien réalisé ce vendredi dans le "8:30" ici.

## **Le secrétaire général de l'ONU se félicite de l'entrée en vigueur du TIAN**

Le secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres, a salué vendredi l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN).

"Je suis ravi de constater aujourd'hui l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, le premier traité multilatéral de désarmement nucléaire conclu depuis deux décennies. Ce traité représente une étape importante sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires et témoigne de l'appui résolu que suscitent les initiatives de désarmement nucléaire multilatérales", a-t-il souligné dans un message vidéo.

M. Guterres a félicité les États qui l'ont ratifié et salué le rôle essentiel de la société civile dans l'avancement des négociations et de l'entrée en vigueur du TIAN.

D'après lui, les survivants des explosions nucléaires et des essais nucléaires ont apporté des témoignages tragiques et ont été une force morale derrière ce traité. L'entrée en vigueur du TIAN est un hommage à leur plaidoyer constant.

"Je me réjouis d'assumer les fonctions assignées par le traité, y compris en préparation de la première réunion des États parties", a-t-il ajouté.

Les armes nucléaires posent des dangers croissants et le monde a besoin d'une action urgente pour assurer leur élimination et prévenir les conséquences humaines et environnementales catastrophiques que toute utilisation entraînerait. L'élimination des armes nucléaires reste la plus haute priorité de désarmement de l'ONU, a-t-il dit, demandant à "tous les États à travailler ensemble pour réaliser cette ambition qui est de faire progresser la sécurité commune et la sûreté collective".

Le TIAN a été adopté en juillet 2017 et a été ouvert à la signature en septembre suivant. Le Honduras est devenu le 50e État à le ratifier le 25 octobre dernier, ce qui a permis son entrée en vigueur au 22 janvier 2021, soit 90 jours après son 50e instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation, ou d'adhésion auprès du dépositaire.

# Interdiction des armes nucléaires: la Suisse réfléchit encore

ATS 22.1.2021

Les armes nucléaires sont désormais interdites par un traité international. Mais l'accord entré en vigueur vendredi ne sera appliqué ni par les Etats nucléaires, ni par leurs alliés. Ni par la Suisse pour le moment même si une réflexion est prolongée jusqu'à fin 2021.

Au total, 51 Etats se sont déjà associés à ce traité (TIAN) porté pendant longtemps par la société civile. L'accord interdit l'utilisation, le développement, la production, les essais, le stationnement, le stockage et la menace d'utilisation de telles armes. Mais aussi d'assister quiconque pour ces activités.

Autre composante, les victimes doivent être soutenues par des soins et une assistance économique. L'arrangement avait été approuvé par l'assemblée générale de l'ONU en juillet 2017, avec le soutien de 122 pays. Et il a ensuite été signé par plusieurs dizaines d'entre eux, mais pas la Suisse.

Après avoir soutenu dans un premier temps le TIAN, Berne s'est abstenu, redoutant que cet accord ne fragilise le Traité de non-prolifération (TNP). Celui-ci encadre la question nucléaire depuis 50 ans et rassemble notamment les principales puissances.

La Suisse a toujours affirmé partager les objectifs humanitaires et de désarmement du TIAN. Le Parlement avait prié en 2019 le Conseil fédéral de s'associer au traité, à la suite d'une motion de Carlo Sommaruga (PS/GE). Temporisant, le gouvernement avait alors promis de réévaluer la situation d'ici fin 2020.

## Impact sur le TNP analysé

Mais la pandémie, qui a provoqué le décalage de la conférence de suivi du TNP de mai dernier à août prochain, l'a poussé à prolonger ce dispositif jusqu'à fin 2021. Celui-ci, piloté par un groupe de travail interdépartemental, «est mené de manière ouverte» avec des experts externes, a expliqué à Keystone-ATS l'ambassadeur suisse auprès de la Conférence du désarmement (CD) à Genève, Félix Baumann.

Outre l'impact du TIAN sur le TNP, sont aussi prises en considération des discussions de politique étrangère et sécuritaires. «De même que les implications d'une adhésion sur le plan interne, y compris sur le plan économique», affirme M. Baumann. Selon certains experts, l'un des effets pourrait interdire aux banques et aux entreprises d'un Etat partie de contribuer à la fabrication d'armes nucléaires. Autre raison, «les pays neutres comme la Suisse n'ont pour le moment pas de position commune», ajoute l'ambassadeur. L'abstention suisse a scandalisé des ONG comme la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires (ICAN), établie à Genève et Prix Nobel de la Paix en 2017 pour avoir porté les négociations, et Sortir du nucléaire.

Berne suit aussi la situation internationale de désarmement, du nucléaire iranien aux tensions entre les Etats-Unis et la Russie. Plusieurs accords de limitation de leur armement entre ces deux pays, qui rassemblent 90% des stocks d'armes nucléaires, ont été suspendus. Le nouveau président américain Joe Biden aura jusqu'au 5 février pour tenter d'arracher le renouvellement du traité de réduction des armes stratégiques avec Moscou.

Pour le président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) Peter Maurer, l'entrée en vigueur du TIAN constitue un succès «pour l'humanité» et une «avancée historique». L'accord étend «la délégitimation de ces armes inhumaines», estime-t-il.

## Plusieurs effets à attendre

Mais le TIAN «n'est qu'un début», fait remarquer le président de la Fédération internationale des sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) Francesco Rocca. «La lutte pour un monde dénucléarisé est loin d'être terminée». Preuve en est, les Etats nucléaires relèvent que la situation ne changera pas pour eux. Dernier exemple en date, le débat sur les réseaux sociaux entre la directrice exécutive d'ICAN et le représentant russe auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). «Les armes nucléaires vont devenir illégales en droit international», a affirmé Beatrice Fihn. «Ce n'est pas correct», a rétorqué Mikhaïl Oulianov, ajoutant que les interdictions ne s'appliqueront qu'aux Etats partie.

Pour autant, de nombreux experts s'appuient sur les expériences similaires des Conventions contre les armes chimiques et biologiques et les accords contre les mines antipersonnel et les bombes à sous-munitions. Même si certains Etats ne s'y associent pas, ces traités ont une portée mondiale et ont été accompagnés d'effets.

Au total, les neuf pays nucléaires connus rassemblent plus de 13'000 armes, dont 1800 environ en état d'alerte opérationnelle élevée. Les Etats partie au TIAN doivent se réunir cette année pour la première fois afin de dialoguer sur l'accord.

# Les armes nucléaires sont-elles vraiment devenues illégales?

Le 22 janvier 2021, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) entre en vigueur. Adopté par 122 pays aux Nations Unies en 2017, il a été jusqu'à présent signé par 86 États, dont 51 l'ont ratifié. Est-il pour autant effectif? Le point de vue de Marc Finaud, chef du service sur la Prolifération des armes au Centre de Politique de Sécurité de Genève (GCSP[Lien externe](#)).

Ce contenu a été publié le 22 janvier 2021 - 08:03 22 janvier 2021 - 08:03

Marc Finaud, Centre de Politique de Sécurité de Genève

Cette initiative de la société civile récompensée par le Prix Nobel de la paix[Lien externe](#) a été soutenue par une majorité écrasante de pays, à l'exception de ceux qui possèdent des armes nucléaires et de leurs alliés. Des voix critiques soulignent que, de ce fait, le nouveau traité n'aura aucun effet sur le désarmement nucléaire. Dans tous les cas, il convient d'évaluer si et comment l'interdiction des armes nucléaires peut favoriser leur élimination. L'adoption du TIAN[Lien externe](#) a été accueillie en 2017 par la plupart avec joie et soulagement. Les États dotés d'armes nucléaires, eux, y ont réagi par un silence assourdissant ou manifesté leur consternation face à ce traité. Celui-ci résulte de conférences internationales sur les conséquences humanitaires de toute explosion nucléaire et de semaines de discussions à Genève. La plupart des États dotés d'armes nucléaires ont boycotté ces réunions et se sont opposés à la négociation à New York.

## L'opposition des puissances nucléaires

La principale pomme de discorde était l'interprétation du Traité de non-prolifération[Lien externe](#) (TNP) de 1968: les cinq États dotés d'armes nucléaires du TNP (Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni, et Russie) ont fait valoir que leur droit légitime de posséder des armes nucléaires était inscrit dans cet instrument sans aucune contrainte de temps, alors que la plupart des États non dotés d'armes nucléaires considèrent qu'ils ont renoncé à ces armes en échange d'un engagement de désarmement nucléaire il y a un demi-siècle. Les puissances nucléaires non parties au TNP telles que l'Inde et le Pakistan ont regretté de perdre le droit de veto accordé par la Conférence du désarmement dans la négociation du traité. *«Ce qui est le plus probable est que, dans les États parties au TIAN, les banques, les entreprises, les universités ou les particuliers ne seront pas autorisés à contribuer au développement d'armes nucléaires, même dans des États non parties.»* Certes, les deux principaux détenteurs, les États-Unis et l'URSS / Russie, ont réduit les arsenaux nucléaires de leur pic de la guerre froide de quelque 70'000 à 12'000, auquel il faut ajouter 1200 autres armes des autres États possesseurs (y compris la Corée du Nord, l'Inde, Israël et le Pakistan). Cependant, de tels arsenaux sont toujours capables de détruire l'humanité et la planète. Même une guerre nucléaire limitée entre l'Inde et le Pakistan pourrait entraîner une famine mondiale tuant jusqu'à deux milliards de personnes en raison de son impact sur le climat global. Comme l'a reconnu la Cour internationale de Justice[Lien externe](#) en 1996, aucune utilisation d'armes nucléaires ne peut être compatible avec l'obligation de distinguer les cibles civiles des cibles militaires, ou de s'abstenir de causer «des blessures superflues ou des souffrances inutiles». C'est cette approche humanitaire qui a rallié une grande majorité d'États.

Ce que change le traité Les États dotés d'armes nucléaires et leurs alliés affirment que le TIAN ne leur imposera aucune obligation, y compris en vertu du droit coutumier potentiel. Les armes nucléaires peuvent-elles donc être considérées comme illégales? Elles le seront sans aucun doute pour les États parties au TIAN. Si certains États alliés y adhéraient, les dispositions du traité sur le non-déploiement ou le non-transit d'armes nucléaires toucheraient bien entendu les détenteurs d'armes nucléaires. Ce qui est le plus probable est que, dans les États parties au TIAN, les banques, les entreprises, les universités ou les particuliers ne seront pas autorisés à contribuer au développement d'armes nucléaires, même dans des États non parties. Les tribunaux nationaux des États parties pourront également accepter les plaintes pour dommages-intérêts résultant d'essais nucléaires ou de fabrication d'armes et exiger une indemnisation des États dotés d'armes nucléaires. Même au sein de ceux-ci, le débat en faveur d'une redistribution des ressources astronomiques détournées par la dissuasion nucléaire vers la santé publique ou les besoins sociaux devrait être encouragé par le TIAN. Ces effets indirects contribueront à stigmatiser et à délégitimer encore davantage les armes nucléaires. S'ils sont sincères dans la poursuite de leur objectif affirmé du désarmement nucléaire à long terme, les puissances nucléaires et leurs alliés auront de nombreuses occasions de se mettre au travail, même en dehors du TIAN. L'architecture internationale de sécurité (Traité New START[Lien externe](#), Traité INF[Lien externe](#), Accord sur l'Iran, Traité Ciel ouvert[Lien externe](#), etc.) a besoin d'être restaurée après les attaques que lui a infligées l'administration Trump. Toutefois, continuer d'affirmer que les armes nucléaires sont vitales pour la sécurité de leurs détenteurs mais inacceptables pour le reste du monde ne fera qu'encourager la prolifération, comme l'a montré le cas de la Corée du Nord.

L'attentisme de la Suisse La Suisse elle-même, dont les deux chambres du Parlement fédéral ont voté en faveur de la signature du TIAN, ne pourra longtemps rester en dehors de l'Histoire et de son rôle de gardienne du droit humanitaire international. Elle ne saurait s'abriter derrière des pressions de l'OTAN ou le rejet du traité par les puissances nucléaires pour s'affranchir de sa responsabilité. Rappelons que c'est à son initiative qu'en 2010 tous les États parties au TNP se sont déclarés «profondément [inquiets] du risque que continue de représenter pour l'humanité la possibilité que les armes nucléaires soient utilisées et des conséquences humanitaires catastrophiques qu'entraînerait un tel emploi.»

# POINT DE VUE : Vers un monde sans arme nucléaire ?

Après une campagne internationale, citoyenne et de diplomatie scientifique d'une dizaine d'années, le Traité International d'Interdiction des Armes Nucléaires a passé le cap des 50 États signataires. C'est ce vendredi 22 janvier qu'il entre en vigueur. Le point de vue d'Émilie Gaillard, maîtresse de conférences en droit privé, spécialiste du droit de l'environnement.

Ouest-France Émilie Gaillard, maîtresse de conférences en droit privé,... Publié le 21/01/2021

<https://www.ouest-france.fr/environnement/nucleaire/point-de-vue-vers-un-monde-sans-arme-nucleaire-7125648>

Mus par une utopie de l'avenir, celle-là même qui instinctivement cherche à faire prévaloir l'impératif de sécurité de l'Humanité et de l'environnement, des États se sont ralliés en 2017 autour d'un Traité International d'Interdiction des Armes Nucléaires (le TIAN). L'objectif ? Rendre les armes nucléaires illégales au regard du droit international.

Après une campagne internationale, citoyenne et de diplomatie scientifique d'une dizaine d'années, le TIAN a passé le cap des 50 États signataires, chiffre nécessaire pour en concrétiser son entrée en vigueur en droit international. C'est ce vendredi 22 janvier qu'il entre en vigueur, un jour assurément historique. Pour l'intense campagne de plaidoyer réalisée jusqu'à l'adoption de ce traité, le prix Nobel de la paix a été décerné en 2017 à ICAN International, véritable coalition mondiale regroupant les initiatives mondiales qui ont porté ce pari fou d'interdire les armes nucléaires ! Non moins de 122 pays sur les 193 représentés à l'ONU ont signé ce traité en 2017.

Changer d'ère et d'assurer la survie de l'Humanité

Composé de 20 articles, ce traité vise à instituer un avenir libre de tout recours aux armes nucléaires en raison des risques incommensurables qu'elles font courir à la sécurité de l'Humanité. Le moment est venu de changer d'ère et d'assurer la survie de l'Humanité, sa sécurité alimentaire ainsi que l'intégrité de l'environnement. Cette ère nouvelle est celle de la prise de conscience de notre responsabilité envers les générations actuelles et futures, quelle que soit leur nationalité, quelle que soit leur date de naissance, sans discrimination de temps ni de lieux. Les rares Hibakushas, ces victimes de l'emploi des armes nucléaires au Japon, ont libéré leur parole et sillonné parfois les mers à bord du bateau Peace Boat pour témoigner de l'horreur de la bombe. Aux vétérans de la bombe se succèdent de nouvelles générations d'Hibakushas dit de la seconde et de la troisième génération relayant la mémoire d'un passé traumatique trop longtemps enfoui.

Le spectre de la bombe nucléaire

Le spectre de la bombe nucléaire fait également ressurgir d'anciens essais réalisés par les États nucléaires. Ce sarcophage nucléaire aux îles Marshall pour lequel le Congrès américain a demandé en 2002 une enquête en vue de la montée prévisible des eaux et des risques transgénérationnels et environnementaux que représenterait l'immersion de cette décharge nucléaire située à 3 600 kilomètres au nord de la Nouvelle-Calédonie. Ces lieux d'essais nucléaires atmosphériques ou tout-terrain qui ont conduit à une pollution éternelle à échelle de vies humaines. La Polynésie Française porte les stigmates de cette époque désormais révolue où la sécurité et la grandeur de la France étaient synonymes de détention de l'arme nucléaire. Les lagons de Mururoa et de Fangataufa sont non seulement déstabilisés mais également en voie de s'affaïsser. Le désert d'Algérie portera également les stigmates de cette course folle à la détention d'une arme de destruction massive et transgénérationnelle. Le record mondial d'essais nucléaires est détenu par les États-Unis dans le désert du Nevada : 928 essais y ont été réalisés. Lourd est le tribut transgénérationnel porté également par les Kazaks, qui souffrent et souffriront encore des effets sur leur patrimoine génétique (456 tests nucléaires menés en secret).

Le droit de naître dans une Terre non contaminée

Le droit à la vie c'est également le droit de naître dans une Terre non contaminée, une Terre libre de pollutions qui mettent en danger l'intégrité de l'Humanité et des générations futures. Le moment est venu d'adopter une nouvelle génération de droits : des droits et des devoirs transgénérationnels. À commencer par le droit de l'Humanité à une vie pérenne sur Terre. »

## Coupable attentisme

jeudi 21 janvier 2021 Philippe Bach <https://lecourrier.ch/2021/01/21/coupable-attentisme/>

Depuis ce vendredi, les armes atomiques deviennent illégales ! Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) entre en effet en vigueur ce jour même. Une bonne nouvelle, tant l'obscurité de ces armes, dont la puissance dévastatrice dépasse la capacité

d'entendement humain, est flagrante. Certes, ce traité ne s'applique qu'aux pays qui l'ont signé et ratifié. Et, on s'en doute, les puissances détentrices du feu nucléaire ne l'ont pas fait. Ce qui ne le rend pas inopérant, toutefois.

Le signal donné par la communauté internationale met des bâtons dans les roues de cette industrie de la mort. Il délégitime ce type d'armement et marginalise les pays prétendant s'abriter sous ce douteux parapluie nucléaire. Il ouvre la voie à des actions citoyennes – comme sur le climat – pour bloquer l'accès au crédit des industries participant à cette industrie.

On l'aura compris, ce type de traité s'inscrit dans la durée. Ce qui rend d'autant plus délicate la position de la Suisse. Si celle-ci a activement participé à la négociation du TIAN sous la houlette de l'ex-ministre Micheline Calmy-Rey, elle se refuse aujourd'hui à le ratifier. Et Ignazio Cassis ne compte manifestement pas changer d'avis, comme nous le confirme le conseiller aux Etats PS Carlo Sommaruga qui a relancé l'Exécutif fédéral fin décembre sur cette question. Une posture attentiste incompréhensible. D'autant que les deux Chambres ont au contraire demandé aux autorités fédérales de souscrire à ce traité.

Les excuses invoquées par l'actuel conseiller fédéral chargé du dossier fleurent bon la langue de bois, voire frisent la malhonnête intellectuelle. Une adhésion serait une flèche dans le flanc de la neutralité suisse. On se demande pourquoi les autres pays neutres – à l'instar de l'Autriche – l'ont signé. Et invoquer comme voie médiane sa préférence pour le Traité dit de non-prolifération comme il le fait n'est rien d'autre qu'un alignement servile sur la position étasunienne.

En l'occurrence, ce dernier traité n'a nullement freiné le développement de l'armement nucléaire. Pis. Les Etats-Unis ont au contraire mis le doigt dans un dangereux engrenage en lançant des programmes dits «mini-nukes», des armes particulièrement redoutables car pouvant entraîner, via un processus d'escalade, le déchaînement annihilant des armes de destruction massive.

Comme dans tout processus, il convient donc de maintenir la pression sur les autorités fédérales pour qu'elles sortent de leur vision schizophrène: elles revendiquent de se placer sous le parapluie nucléaire de l'Otan, tout en demandant des moyens considérables – avions de chasses, obusiers, etc. – pour une défense territoriale autonome. Qui a parlé de double langage?

Vu du Japon.

## Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires entre en vigueur

Publié le 22/01/2021

<https://www.courrierinternational.com/article/vu-du-japon-le-traite-sur-linterdiction-des-armes-nucleaires-entre-en-vigueur>

Adopté par les Nations unies en juillet 2017 et ratifié par 51 pays, le Traité entre en vigueur ce 22 janvier. Mais le chemin qui mène à l'interdiction totale des bombes atomiques est bien obstrué, s'inquiète l'*Asahi Shimbun*, au Japon.

Nos services

Marquera-t-il le premier pas vers un monde sans armes nucléaires? Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (Tian) entre en vigueur le 22 janvier 2021 après sa ratification par le Honduras en octobre 2020. Mais les militants antinucléaires font encore face à de nombreux obstacles, rapporte le quotidien japonais **Asahi Shimbun**.

Ce texte, qui prône l'interdiction du développement, de la possession et de l'utilisation des bombes nucléaires, est jusqu'ici ratifié par 51 pays, dont le Mexique, la Nouvelle-Zélande ou l'Afrique du Sud. Le Tian, qui bénéficie au Japon du chaud soutien des "hibakusha", les survivants des bombes atomiques de Hiroshima et Nagasaki, est accueilli de façon très mitigée par les pays disposant déjà d'armes nucléaires.

*"Les cinq États auxquels le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [TNP, entré en vigueur en 1970] accorde le droit d'en posséder (la Chine, la Russie, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni) se montrent très réticents à l'idée de ratifier le Tian. Ils ne l'envisagent même pas", rappelle le journal. "Ce texte [le Tian] résulte d'une volonté dangereuse et naïve voulant imposer l'abandon des armes atomiques aux États qui en disposent",*

# Les armes nucléaires sont déjà interdites. David a vaincu Goliath. Première partie

**21.01.2021 - Espagne** - Redacción Madrid *Par Aurora Bilbao Soto\**, **Pressenza**

<https://www.pressenza.com/fr/2021/01/les-armes-nucleaires-sont-deja-interdites-david-a-vaincu-goliath-premiere-partie/>

*L'ère nucléaire est née sous la pression politico-militaire pour trouver un « moyen » de produire la plus grande capacité de douleur, de souffrance et de destruction avec le moins d'efforts possible (une seule bombe). Cela en fait le paradigme d'une destruction sans précédents, de la dépravation humaine la plus misérable, de l'irresponsabilité la plus égoïste et la plus dévastatrice pour sa propre espèce et pour les autres, d'une arrogance sans limites...*

Tout au long de ces années d'histoire du nucléaire, les voix des membres inconscients de la communauté scientifique, politique et militaire se sont fait entendre, mais aussi les voix de l'engagement envers l'humanité. Il est important de s'en souvenir et de mettre un haut-parleur sur leurs paroles afin que leur travail ne soit pas réduit au silence par « l'ordre établi ».

Szilárd et Eugene Wigner sont les auteurs d'une lettre adressée au président Roosevelt en 1939, dans laquelle ils expriment leur inquiétude face au projet nucléaire de Hitler d'obtenir une nouvelle bombe, dont la puissance et la portée permettraient de gagner la guerre sans « difficultés ».

Cette lettre a également été approuvée par Albert Einstein, dans laquelle ils sollicitaient un appui pour que les États-Unis puissent initier leur propre programme nucléaire. Ils ont été si convaincants qu'en 1942, le projet Manhattan a été lancé. Aucun projet « scientifique » n'a jamais bénéficié d'un soutien financier et humain aussi important. L'ère nucléaire commençait.

Le fait que les armes nucléaires constituent une menace pour la survie de l'humanité est devenu évident dès 1945 avec le bombardement des populations civiles d'Hiroshima et de Nagasaki.

Le premier essai pour prouver « les bienfaits » des armes nucléaires a été mené « avec succès » en juillet 1945 aux États-Unis.

Trois semaines ne s'étaient pas écoulées quand la population de Hiroshima a été surprise par quelque chose à quoi aucun être humain n'avait été confronté auparavant.

La détonation de la première bombe atomique a causé : 118 661 morts et 78 000 blessés, sur une population de 350 000 habitants, et de nombreux habitants sont restés en vie, mais n'ont pas échappé à l'horreur de ses conséquences à long terme. Dans une tentative d'humaniser quelque chose qui est absolument inhumain, ils ont nommé cette bombe, « Little Boy » (petit enfant, petit...), une perversion langagière de plus.

Depuis lors, la course au nucléaire est entrée dans une spirale de folie qui a atteint le chiffre de 70 000 têtes nucléaires au milieu des années 1980.

Traité après traité, coup après coup, comme l'a dit Machado, il a fallu beaucoup de travail de pression pour réduire ce chiffre, et entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle avec 15 000 têtes nucléaires. Beaucoup trop, il ne devrait y en avoir aucune...

Ce n'est pas seulement le chiffre qui effraie beaucoup d'entre nous, mais aussi ceux entre les mains desquels elles se trouvent, des dirigeants mégalomanes, autoritaires, et certains d'entre eux, issus de pays politiquement et socialement très instables.

La possibilité d'une guerre nucléaire n'est pas un fantasme que nous avons inventé, nous qui voulons que les armes nucléaires disparaissent de la planète. Il n'est pas moins utopique de penser que nous pouvons y mettre fin, – l'utopie serait de penser que nous pouvons coexister avec les armes nucléaires – comme l'a dit le professeur Bernard Lown, co-fondateur de l'Association internationale des physiciens pour la prévention de la guerre nucléaire l'IPPNW, prix Nobel de la paix 1985.

**Bertrand Russell**, quelques jours après la première utilisation d'armes nucléaires sur des civils, a déjà mis en garde : « *Les perspectives de la race humaine ont été assombries comme jamais auparavant. L'humanité est confrontée à une alternative claire : soit nous mourons tous, soit nous acquérons un minimum de bon sens commun. Une nouvelle conception politique sera nécessaire si l'on veut éviter la catastrophe finale.* »

**Józef Rotblat**, que j'ai eu l'honneur de connaître, fut l'un des prestigieux scientifiques qui ont été contraints de fuir le nazisme d'Hitler et de se réfugier aux États-Unis... avec plusieurs de ses collègues scientifiques, il a fait partie du Projet Manhattan, qui a produit les bombes d'Hiroshima et de Nagasaki entre autres, jusqu'à ce que sa conscience l'amène à l'abandonner en 1944. Il fut le

seul à le faire à l'époque. Lorsque je lui ai parlé, c'était déjà un vieil homme respectable et affable, porteur de paix, cette même paix qu'il avait obtenue en se départissant d'une telle folie et d'une telle infamie.

**Albert Einstein** n'était pas étranger à ce que les amas nucléaires et la course à la suprématie nucléaire avaient commencé à signifier. Ainsi, avec Russell et Rotblat, ils ont dénoncé ce qui était, en fait, déjà la simple existence des armes nucléaires. Ils l'ont consigné dans un document important qui devait faire réfléchir les scientifiques et les responsables politiques.

**Le Manifeste Russell-Einstein** a été signé en 1955 par des scientifiques et des intellectuels avec une grande responsabilité morale, éthique et scientifique et un engagement envers l'humanité.

Ils ont appelé au désarmement nucléaire. Cette phrase résumerait l'esprit du manifeste : « **Souvenez-vous de votre humanité et oubliez le reste** ». Le manifeste encourageait les travaux visant à prévenir la prolifération nucléaire et appelait les dirigeants mondiaux à résoudre leurs conflits de manière pacifique, en aidant à trouver des solutions qui empêcheraient un nouvel Hiroshima. De nombreuses personnes, organisations, magazines et publications scientifiques ont pris le parti du **désarmement nucléaire**, mettant en garde contre les dangers qui menaçaient la population mondiale, assumant une mission claire, celle de **parvenir à un monde sans armes nucléaires**.

Je mentionnerai quelques-uns de ceux qui ont inspiré mon engagement en faveur de la prévention de la guerre nucléaire.

**En 1947**, le **Bulletin of the Atomic Scientists** a été publié pour la première fois par les membres du projet Manhattan. Il s'agit d'une publication universitaire destinée au grand public sur les questions liées à la survie et au développement de l'humanité face aux menaces des armes nucléaires, des armes de destruction massive, du changement climatique, des technologies émergentes et des maladies. Sur la couverture de son premier numéro est apparue une horloge symbolique et métaphorique, **l'horloge du Jugement dernier** qui n'était pas destinée à mesurer le passage du temps, mais à mesurer celui qu'il reste à l'Humanité avant sa disparition. Chaque année, un comité d'experts analyse la situation de la planète et de ses habitants et fait bouger les aiguilles de cette horloge en fonction de la situation du monde à ce moment-là, c'est-à-dire à quel point nous sommes proches ou loin de la destruction totale.

L'horloge a reflété les meilleurs et les pires moments, mettant en évidence la preuve que les situations de tension et d'absence d'accord rapprochent l'aiguille de l'horloge de minuit. Au contraire, les moments de détente et les pactes pour le désarmement ont fait remonter l'horloge à l'heure de l'holocauste

**Et où en sommes-nous aujourd'hui ?**

Selon les experts et les dernières données sur la situation mondiale, nous sommes **à 100 secondes de minuit**.

Ce n'est que lors de la crise des missiles cubains et de l'explosion de la première bombe H que nous avons été si près de minuit. Lorsqu'ils ont changé l'heure de l'horloge, le coronavirus et ses conséquences dramatiques n'étaient pas encore apparus.

On peut supposer que cette menace pour la santé et l'économie mondiale nous mettra dans une position encore plus compromettante si possible. A la ligne délimitée par ce texte, à laquelle ont participé et participent de prestigieux scientifiques et intellectuels pour réorienter la science et la pensée vers la voie du bon sens et du « progrès humain », se sont ajoutées d'autres initiatives.

**En 1955** est né le **Mouvement Pugwash des Scientifiques pour la Paix**, basé sur le Manifeste d'Albert Einstein et Bertrand Russell et dirigé par Józef Rotblat. Créé au plus fort de la guerre froide, son objectif était le suivant : *analyser entre scientifiques et universitaires de l'Est et de l'Ouest, les dangers que les armes de destruction massive représentent pour l'humanité, le désarmement, la collaboration scientifique internationale et l'aide aux pays en voie de développement*.

Józef Rotblat a reçu le Prix Nobel de la Paix en 1955, quarante ans plus tard en reconnaissance de son travail et de celui de ses collègues

(\*) **L'auteure** Professeure retraitée de l'Université du Pays basque (*Universidad del País Vasco / Euskal Herriko Unibertsitatea* UPV/EHU). Membre de l'Association internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire l'IPPNW, collaboratrice de l'ICAN Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires. *Traduit de l'espagnol par Ginette Baudelet*

## TRIBUNE. 22 janvier 2021, une étape décisive vers un monde dénucléarisé

Par Rédacteur le 22.01.2021 à 11h07, mis à jour le 22.01.2021

[https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/nucleaire/22-janvier-2021-etape-decisive-vers-un-monde-denuclearise\\_151132](https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/nucleaire/22-janvier-2021-etape-decisive-vers-un-monde-denuclearise_151132)

Ce vendredi 22 janvier 2021 marque l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, le TIAN. Venance Journé et Serge Franchoo, physiciens au CNRS, expliquent dans une tribune publiée par *Sciences et Avenir* pourquoi cela marque une date dans l'histoire de la dénucléarisation.

Ce 22 janvier 2021 figurera dans les livres d'histoire. Aujourd'hui, le Traité pour l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) entre en vigueur et cela marque une nouvelle ère pour les relations entre les pays qui refusent un monde nucléarisé et les puissances nucléaires et leurs alliés. Le TIAN a été adopté le 20 septembre 2017 aux Nations-Unies par 122 États. Il entre en vigueur aujourd'hui, 90 jours après sa ratification par le 50ème État. A ce jour, 88 l'ont signé, 51 l'ont ratifié, parmi lesquels l'Afrique du sud, l'Autriche, l'Irlande, le Kazakhstan, le Mexique, le Nigeria ou le Vietnam.

Avec le TNP, l'objectif d'un monde dénucléarisé

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) fut le premier traité dont le but est de limiter le nombre d'armes nucléaires et, in fine, d'aboutir à un monde dénucléarisé. Il est entré en vigueur en 1970. A cette époque, cinq États (Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni et Union soviétique) avaient procédé à des essais nucléaires. Le TNP interdit, entre autres, à ces puissances nucléaires, de transférer des armes nucléaires ou leur contrôle à qui que ce soit, et aux États non dotés d'en posséder. Ce traité est quasi universel puisque seulement quatre pays n'en font pas partie : la Corée du Nord, Israël, l'Inde et le Pakistan. En outre, par l'Article 6, les puissances nucléaires s'engagent à poursuivre des négociations en vue du désarmement nucléaire général et complet à une date rapprochée. Cependant, trente années après la fin de la guerre froide, environ 14.000 armes nucléaires, dont 2000 en état d'alerte, sont détenues par les neuf puissances nucléaires, dont 90 % par les États-Unis et la Russie. La France en possède 300, chacune d'une puissance moyenne équivalente environ à dix fois celle de la bombe qui a rasé Hiroshima. En outre, la France, tout comme les autres puissances, modernise en permanence l'arsenal, pour rendre les armes « plus crédibles », ce qui veut dire en clair « plus utilisables » puisqu'elles sont devenues plus précises, et de plus longue portée (1).

Quelle procédure de vérification pour le TIAN ?

Force est donc de constater que le désarmement attendu ne s'est pas produit et cela a engendré frustration, colère et crainte de la part des pays non nucléaires et de larges segments des populations dans tous les pays, y compris les pays nucléaires et leurs alliés. Un groupe d'États (Afrique du Sud, Brésil, Égypte, Irlande, Mexique, Nouvelle Zélande, Slovaquie, Suède) auquel se sont jointes de nombreuses organisations de la société civile telles que la Croix Rouge ont entamé en 2013 un processus où la question est abordée sous l'angle de l'impact humanitaire des explosions d'armes nucléaires. Cela a conduit à la négociation du TIAN.

Sans surprise, les États dotés d'armes nucléaires et leurs alliés ont refusé de participer à cette négociation et ont essayé d'empêcher ce traité de voir le jour. Les Pays-Bas sont une exception. Trois organisations hollandaises, la Banque ASN, la Croix rouge hollandaise et l'organisation PAX, ont proposé un ban sur les armes nucléaires qui a été soutenu par 45.000 personnes. Il s'en est suivi un débat au Parlement où, dans leur très grande majorité, les députés ont voté en faveur de la participation du gouvernement hollandais aux négociations du traité, ce qu'il a dû faire malgré les pressions des États-Unis. C'est le seul État qui a voté contre l'adoption du TIAN. Les opposants au traité arguent du fait qu'il n'a aucune valeur puisque, les États dotés refusant d'y adhérer, il ne conduira à aucune réduction d'armes nucléaires, qu'il fragilise le TNP et qu'il manque de procédure de vérification.

Le TIAN est le premier accord à portée universelle légalement contraignant qui interdit mise au point, déploiement, possession, emploi et menace d'emploi des armes nucléaires. Ces interdictions étant significativement plus exigeantes que celles du TNP (qui, par exemple, n'interdit pas la recherche sur les armes nucléaires), non seulement le TIAN est compatible avec le TNP, mais il le renforce. Dans 80 % des États, les politiques nationales sont en accord avec les exigences du TIAN mais ce n'est pas le cas pour 41 États (dont 31 en Europe) qui, soit détiennent des armes nucléaires (9), soit « profitent » du parapluie nucléaire des États-Unis (30) ou de la Russie (2). En particulier, cinq États de l'Otan, parties au TNP, hébergent environ 160 bombes gravitationnelles étasuniennes B-61, chacune d'une puissance comprise entre 3 et 10 fois la bombe d'Hiroshima et en train d'être modernisées : l'Allemagne (20), la Belgique (20), l'Italie (50), les Pays-Bas (20) et la Turquie (50). Il serait tout à fait possible pour ces États d'exiger le retrait des armes nucléaires stationnées chez eux puis d'adhérer au TIAN.

La Grèce avait de telles armes sur son sol mais a décidé en 2001 de ne plus participer au programme de déploiement étasunien et les États-Unis les ont discrètement retirées. Une centaine d'armes tactiques étaient stationnées au Royaume-Uni mais elles ont été retirées en 2008, à la suite de manifestations permanentes près de leur base. Afin de s'assurer du respect de leurs engagements

envers le TNP, les États non dotés d'armes nucléaires qui sont États parties au TNP doivent conclure des accords dits de « garanties » avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

L'Agence a été créée en 1957 à la suite du discours « Atoms for Peace » du Président Eisenhower qui faisait état des espoirs mais aussi des craintes générés par les usages naissants de l'énergie nucléaire, civils et militaires. Son rôle est de promouvoir des technologies nucléaires sûres, sécurisées et pacifiques. Elle fait partie de la famille des agences des Nations Unies et son siège est à Vienne, en Autriche. Elle a naturellement été chargée de la vérification des obligations assumées par les États non dotés d'armes nucléaires ayant adhéré au TNP. Les moyens de l'AIEA consistent, entre autres, en des dispositifs techniques installés sur les sites déclarés (caméras, équipements de surveillance de la radioactivité...) et des inspections sur ces sites. Depuis la découverte du programme nucléaire irakien à la suite de la première guerre du Golfe, l'AIEA a mis en place en 1997 un protocole dit « additionnel » qui autorise des inspections par surprise sur tout site, même les sites non déclarés. En décembre 2018, 134 États avaient signé ce protocole. Le TIAN stipule qu'aucun pays ne peut se dédire des protocoles additionnels conclus dans le cadre du TNP. Pour la vérification d'un monde dénucléarisé, il faudra que tous les pays sans exception concluent un protocole additionnel et l'AIEA a dans ce cas déjà les compétences pour assurer la vérification du TIAN.

Le retour d'expérience grâce aux accords bilatéraux START

La vérification du désarmement des pays dotés est évidemment un problème d'une bien plus grande ampleur, en particulier pour les États-Unis et la Russie. Il s'agit de s'assurer que non seulement l'arsenal est définitivement éliminé, c'est-à-dire toute la logistique (armes, missiles, bombardiers, sous-marins) et les matières fissiles, mais aussi que les établissements de recherche et de mise au point sont démantelés. Cela nécessitera des mesures intrusives et exhaustives qui autoriseront les inspecteurs de l'AIEA à vérifier les activités de tout établissement pouvant avoir un rapport avec le nucléaire militaire, donc des installations sensibles, et ce partout dans les pays et à tout moment, sans préavis, à l'instar du protocole additionnel. L'AIEA nécessitera aussi évidemment des moyens financiers et humains supplémentaires. Ce processus n'a pas encore été inclus dans le texte puisque les pays dotés d'armes nucléaires ont refusé de participer aux négociations. Le TIAN prévoit qu'une agence de vérification, complémentaire à l'AIEA, devra être instaurée au moment où les États dotés envisageront d'y adhérer. En effet, l'AIEA ne peut conduire des activités qui nécessitent l'accès aux informations classifiées (2).

Il existe déjà une grande expérience à la suite des accords bilatéraux START de réduction des arsenaux stratégiques entre les États-Unis et la Russie dans les années 90 qui ont permis de vérifier le démantèlement de milliers de têtes et missiles (80 % du total à l'époque) et la mise au rebut d'importantes quantités de matières fissiles. Le programme « Megatons to Megawatt » (terminé en 2013) a permis de convertir l'uranium hautement enrichi d'environ 20000 armes nucléaires vers un usage civil. L'Initiative trilatérale entre l'AIEA, les États-Unis et la Russie a été lancée en 1996 pour étudier des techniques de vérification de la mise au rebut des matériaux militaires en excès. Un programme de recherche démarré par le Royaume-Uni et la Norvège en 2007 étudie le rôle potentiel d'États non dotés dans la vérification du désarmement des têtes nucléaires. Dans ces deux cas, il s'agit de procéder à la vérification sans que des informations classifiées ne soient révélées. Enfin, il y a un précédent avec l'Afrique du Sud qui a adhéré au TNP en 1991 en tant qu'État non doté. L'Afrique du sud avait préalablement démantelé son arsenal puisqu'en 1993 le président De Klerk a révélé que son pays avait, dans les années 80, construit six armes nucléaires et en préparait une septième. L'AIEA a vérifié le démantèlement irréversible de cet arsenal.

Le TIAN n'est pas parfait, mais il établit une norme d'interdiction universelle. A l'instar des désarmements biologique et chimique, l'interdiction a été négociée avant que les destructions ne soient entreprises. Le mouvement est lancé. C'est sans doute parce qu'ils en sont conscients que, ces derniers mois, les États-Unis ont fait pression auprès de plusieurs États pour qu'ils se retirent du traité. Un monde dénucléarisé, généralement considéré comme utopique jusqu'à la fin de la Guerre froide, a fait l'objet de nombreux travaux et il est maintenant vivement souhaité par un nombre grandissant de citoyens dans le monde entier. Il nécessitera une collaboration très large et l'expertise existe pour mettre en place son indispensable vérification. La France, qui avait engagé des mesures de limitation des armements dans les années 90, pourrait maintenant mettre ses compétences reconnues au service de nouveaux programmes d'études en vue de contribuer à cette tâche.

1. Venance Journé : « La dissuasion française en évolution » in Sébastien Boussois et Christophe Wasinski (dir.), Armement et désarmement nucléaires : perspectives euro-atlantiques, Bruxelles, Editions Peter Lang, 2011.

Voir aussi « Aux acteurs citoyens conscients du péril nucléaire d'être créatifs » le Monde, 20 septembre 2017, Venance Journé, Serge Franchoo.

2. OPERATIONALIZING NUCLEAR DISARMAMENT VERIFICATION Tytti Erästö, Ugnė Komžaitė, Petr Topychkanov, SIPRI Insights on Peace and Security, No. 2019/3 Avril 2019

## Le Pape souhaite que le monde soit libéré des armes nucléaires

L'humanité a besoin de paix et de coopération; l'engagement de tous est nécessaire. C'est l'appel que le Pape a lancé aux États et aux citoyens lors de l'audience générale du 20 janvier, à deux jours de l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, le 22 janvier. **Gabriella Ceraso - Cité du Vatican**

Un monde sans armes nucléaires qui fasse avancer la paix. La voix du Pape pour le désarmement mondial s'élève à nouveau avec force, dans le sillage de ses prédécesseurs, et deux jours avant l'entrée en vigueur du traité approuvé en 2017, qui rend illégal l'utilisation, la menace, la possession et le stationnement d'armes atomiques. À l'occasion de l'**audience générale du 20 janvier**, le Pape François a abordé le sujet juste avant de saluer les fidèles italophones:

*«Il s'agit du premier instrument international juridiquement contraignant à interdire explicitement ces dispositifs, dont l'utilisation a un impact indiscriminé, touchant un grand nombre de personnes en peu de temps, et causant des dommages à l'environnement à très long terme»*, a déclaré l'évêque de Rome.

Pouvoir destructeur, impact perturbateur celui du nucléaire ne laisse derrière lui que *«l'ombre et le silence»*, un *«trou noir de destruction et de mort»*, comme l'a dit le Pape lui-même dans son **discours au Mémorial de la Paix** à Hiroshima le 24 novembre 2019, et comme il avait voulu le souligner aux yeux de tous avec l'image tirée d'une photo de 1945, distribuée aux journalistes, qui représente un garçon de 10 ans portant sur ses épaules le cadavre de son petit frère qui a été tué après l'explosion de la bombe atomique à Nagasaki.

Ce fort encouragement de François à marcher ensemble pour construire un avenir plus juste, et surtout un avenir de paix, résonne encore aujourd'hui: *«J'encourage vivement tous les États et tous les peuples à travailler avec détermination pour promouvoir les conditions nécessaires à une voie sans armes nucléaires, en contribuant à faire progresser la paix et la coopération multilatérale, dont l'humanité a tant besoin aujourd'hui.»* *«Un crime contre l'homme et sa dignité et contre toute possibilité d'avenir.»* Ainsi le Pape a défini à plusieurs reprises l'utilisation des armes nucléaires, jugeant même leur simple possession *«immorale»*. Si *«nous voulons vraiment construire une société plus juste et plus sûre»* **étaient ses mots** au cœur du Japon blessé par les bombes atomiques, *«nous devons laisser les armes tomber de nos mains»*.

La ratification du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires par un cinquantième État en octobre 2020 entraîne son entrée en vigueur vendredi 22 janvier 2021. Sa valeur est d'ordre symbolique, car il ne s'applique qu'aux États signataires, dont aucune des puissances nucléaires ne fait partie. Mais ses promoteurs en attendent un impact sur l'opinion.

## Les Papes et la menace nucléaire, des appels à la conscience du monde

Le Traité pour l'interdiction des armes nucléaires entre en vigueur le 22 janvier. À Hiroshima en 2019, le Pape François a défini la possession de ces armes comme *«immorale»*. Des paroles emblématiques du long magistère des Papes, du XXe siècle à nos jours.

**Amedeo Lomonaco - Cité du Vatican**

<https://www.vaticannews.va/fr/pape/news/2021-01/papes-nucleaire-dissuasion-diplomatie-paix-vatican.html>

Deux dates qui représentent un avertissement indélébile pour l'humanité. Les 6 et 9 août 1945, deux bombes atomiques sont larguées sur le Japon. Quelques instants après ces explosions, les villes d'Hiroshima et de Nagasaki sont envahies d'effrayants nuages toxiques, et dévastées par des amas de victimes et de gravats.

Ces scènes déchirantes restent le fond tragique des appels lancés par les Souverains pontifes au cours des dernières décennies. Des mots et des prières qui mènent à un seul horizon espéré: celui du désarmement nucléaire.

François a bien sûr renouvelé cette exhortation, ajoutant ainsi sa propre voix à celle de ses prédécesseurs. Au terme de son voyage apostolique au Japon en novembre 2019, à bord du vol Tokyo-Rome, le Pape avait réaffirmé combien *«l'utilisation des armes nucléaires est immorale.»* *«Cela doit figurer dans le catéchisme de l'Église catholique; non seulement l'usage, mais aussi la possession, car un accident ou la folie d'un dirigeant, la folie d'un seul peut détruire l'humanité»*, avait-il ajouté.

Le Saint-Père a également lancé un appel au désarmement mondial lors de l'audience générale du 20 janvier 2021. Faisant référence au Traité pour l'interdiction des armes nucléaires, il a expliqué qu'il s'agissait du *«premier instrument international juridiquement contraignant qui interdit explicitement ces dispositifs.»*

Pie XII: seul le cri de l'humanité restera

La Seconde Guerre mondiale montre, avant son épilogue, la puissance tragique que peut atteindre l'énergie nucléaire dans le domaine militaire. La bombe atomique, comme l'a souligné le pape Pie XII le 8 février 1948, est *«l'arme la plus terrible que l'esprit humain ait conçue jusqu'à présent»*. Le 24 décembre 1955, dans son message de Noël adressé au monde entier, le Pape Pacelli décrivait avec une précision impressionnante *«le spectacle qui s'offrirait à l'œil horrifié»* après l'utilisation des armes nucléaires: *«Des villes entières, même parmi les plus grandes et les plus riches en histoire et en art, anéanties; une couverture noire de mort sur la matière pulvérisée, recouvrant d'innombrables victimes aux membres brûlés, tordus, éparpillés, tandis que d'autres gémissent dans l'agonie de la mort.»*

Jean XXIII et le monde au bord de l'abîme

Le 25 octobre 1962, quelques jours après l'ouverture du concile Vatican II, le monde semble au bord de la troisième guerre mondiale. Moscou et Washington sont sur le point d'utiliser la bombe atomique. Depuis les microphones de Radio Vatican, le Pape Jean XXIII lance un appel pour éviter le conflit à la suite de la crise des missiles de Cuba: *«La main sur la conscience, qu'ils entendent le cri angoissé qui, de toutes les parties de la terre, des enfants innocents aux personnes âgées, des individus aux communautés, monte au ciel: Paix! La paix!»*

Dans la Lettre encyclique *Pacem in Terris* de 1963, le Pape Roncalli rappelle alors que *«les êtres humains vivent dans le cauchemar d'un ouragan qui peut éclater à tout moment avec une force inimaginable»*.

Paul VI: le nucléaire, menace la plus redoutable

Date encourageante, mais non décisive, que celle du 1er juillet 1968. Le traité de non-prolifération nucléaire est approuvé. Quelques jours auparavant, le 24 juin 1968, Paul VI réitère l'urgence de *«mettre fin à la course aux armements nucléaires»*. *«Nous savons que l'accord, de l'avis de beaucoup, a de nombreuses limites en soi, qui empêchent certains gouvernements de lui accorder leur soutien inconditionnel. Mais cela- reconnaît-il -reste un premier pas indispensable vers de nouvelles mesures dans le domaine du désarmement»*.

Jean-Paul II: un bouleversement moral est nécessaire

Le monde et son fragile équilibre peuvent être bouleversés, pour toujours et en un instant, par des armes atomiques. En 1980, le Pape Jean-Paul II, s'adressant à l'UNESCO, rappelle que *«des raisons géopolitiques, des problèmes économiques de dimension mondiale, de terribles malentendus, des fiertés nationales blessées, le matérialisme et le déclin des valeurs morales ont conduit notre monde à une situation d'instabilité, à un équilibre fragile»*. Un an plus tard, le 25 février 1981, le Pape Wojtyła observe que *«notre avenir dépend d'un seul facteur: l'humanité doit provoquer un bouleversement moral.»*

Benoît XVI: la paix repose sur la confiance

La perspective des gouvernements qui mesurent leur force et leur sécurité sur les armes atomiques est *«fatale»* et *«fallacieuse»*. C'est au contraire la voie du désarmement que le monde doit suivre. Benoît XVI souligne également à diverses occasions que les armes nucléaires conditionnent l'avenir de l'humanité. Lors de l'audience générale du 5 mai 2010, il souligne que *«le processus vers un désarmement nucléaire concerté et sûr est étroitement lié au respect intégral et rapide des engagements internationaux pertinents. La paix, en effet, repose sur la confiance et le respect des obligations contractées, et pas seulement sur l'équilibre des forces»*.

François: l'utilisation et la possession d'armes atomiques est immorale

Dans la lignée de ses prédécesseurs, le Pape François indique également à plusieurs reprises la voie du désarmement. Lors de son voyage apostolique au Japon, à l'occasion de son discours au Mémorial de la paix à Hiroshima le 24 novembre 2019, il souligne que *«l'utilisation de l'énergie atomique à des fins de guerre est immorale, tout comme de la même manière la possession d'armes atomiques est immorale.»* Il pose ensuite cette question: *«Comment pouvons-nous parler de paix tout en construisant de nouvelles et formidables armes de guerre?»* Une question qui, aujourd'hui encore, malgré les jours tragiques vécus à Hiroshima et Nagasaki, continue d'interroger l'homme et sa conscience. Aussi tragique que l'image tirée d'une photo prise en 1945, que François avait reproduite sur une carte: un garçon de 10 ans portant sur ses épaules le cadavre de son petit frère tué après l'explosion de la bombe atomique à Nagasaki.

# Mgr de Romanet: le TIAN est un cri lancé à la conscience de l'humanité

<https://www.vaticannews.va/fr/eglise/news/2021-01/nucleaire-paix-guerre-diplomatie-pape-francois.html>

Le traité sur l'interdiction des armes nucléaires est entré en vigueur vendredi 22 janvier 2021. Il prohibe l'utilisation, le développement, la production, les essais, et le stockage de telles armes. Mgr Antoine de Romanet, évêque aux Armées françaises, livre son regard sur ce texte. **Entretien réalisé par Hélène Destombes - Cité du Vatican**

Le traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) avait été approuvé par 122 nations sur 192 lors de l'Assemblée générale des Nations-Unies le 7 juillet 2017, et ouvert à la signature à partir du 20 septembre 2017. Il a été ratifié en octobre dernier par un cinquantième pays, le Honduras, permettant son entrée en vigueur dans un délai de 90 jours. Ce traité, que le Saint-Siège avait instamment signé, est le *«premier instrument international juridiquement contraignant à interdire explicitement ces dispositifs»*, a rappelé le Pape François mercredi 20 janvier, au terme de **l'audience générale**. Le TIAN entre en vigueur plus de 50 ans après la signature du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le 1er juillet 1968. S'inscrivant dans une trajectoire historique, il est *«un cri lancé à la conscience de l'humanité, pour que tous se ressaisissent alors que nous assistons actuellement à une prolifération nucléaire»*, observe Mgr Antoine de Romanet, évêque aux Armées françaises. Il s'agit de retrouver *«une dynamique de négociations multilatérales»*; et *«le Pape souligne, de manière prophétique, combien l'essentiel est la conversion des cœurs»*, observe Mgr de Romanet.

## **L'entrée en vigueur du TIAN constitue-t-elle une étape importante, quelle en est la portée?**

Cette date du 22 janvier est importante, et il faut la replacer dans la trajectoire historique de cette réalité de l'arme nucléaire et de Nagasaki et Hiroshima en 1945. D'emblée, l'ensemble de ceux qui ont eu à connaître cette arme terrifiante ont essayé de la contrôler, cela a été le sens du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires signé en 1968. Depuis cette date, nous travaillons donc sur ce sujet et un certain nombre d'États signataires se sont émus du fait que les négociations, dans le cadre du TNP, n'avançaient pas très vite et l'on s'est mis à douter de la ferme détermination d'un certain nombre d'États possesseurs de la bombe atomique d'entrer dans une véritable logique de désarmement.

C'est la raison du traité sur l'interdiction des armes nucléaires, soutenu par le Saint-Siège, qui vient signifier que nous ne sommes absolument pas engagés sur une trajectoire heureuse, bien au contraire. Nous assistons même à une prolifération nucléaire car un certain nombre d'États, en contradiction avec le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ont acquis l'arme nucléaire. Il s'agit de faire retentir un cri pour que tous se ressaisissent, et que l'on rentre à nouveau avec fermeté dans une logique de désarmement nucléaire. Que l'ensemble de l'humanité comprenne que ce n'est qu'à travers des relations multilatérales, dans des logiques de fraternité, de charité, de solidarité, que nous parviendrons à faire baisser les tensions.

**Les États dotés de l'arme nucléaire n'ont pas signé ce traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Quel peut en être le poids?** Il s'agit d'un poids essentiellement moral. Il n'y a pas de portée juridique sur les États non signataires, mais c'est un cri lancé à la conscience de l'humanité pour inviter les uns et les autres à prendre le problème à bras-le-corps, et prendre conscience que nous dansons sur un volcan. Nous ne pouvons pas rester tranquille sur ce sujet.

**Le Pape François comme ses prédécesseurs a fustigé l'usage de l'arme nucléaire, et depuis le Japon en novembre 2019, il a condamné leur possession. Quelle peut-être l'apport des encycliques Laudati Si' et Fratelli Tutti dans cette réflexion sur la dénucléarisation? Au-delà des considérations géopolitiques et diplomatiques, est-ce un appel à la conscience?**

Il y a un appel à la conscience tout à fait essentiel. Le Pape François souligne, de manière prophétique, combien l'essentiel est la conversion des cœurs. Il s'agit de retrouver une dynamique de négociations multilatérales et d'intégrer que tout est lié. Que la seule voie de salut est la fraternité. Sans fraternité, c'est la mort pour notre humanité, comme le signifie le Pape François.

**Les encycliques du Pape François, Fratelli Tutti et Laudato Si', sont donc en ce sens des outils importants?**

Considérables! Fratelli Tutti qui insiste sur cette dimension essentielle de la fraternité dit bien la nécessité de la conversion des cœurs. Les armes n'ont jamais rien réglées, les rapports de force et de puissance conduisent à des tensions et des crispations. Il s'agit de passer à un autre registre, celui de la fraternité, de la charité, de la solidarité, celui de notre commune humanité. Il faut dépasser les clivages, les nationalités, pour permettre au bien commun de se déployer. Fratelli Tutti et Laudato Si' sont en cela des textes puissamment inspirants et décisifs.

**Peut-on véritablement croire en un changement de paradigme, imaginer un monde sans armes nucléaires. N'est-ce pas utopique?** Certes, il y a une part d'utopie, le Pape Jean-Paul II l'évoquait lui-même. Mais nous avons besoin de sens et de paroles prophétiques. Il est important que nous nous mettions en marche vers cet objectif. Il est vrai que l'humanité est touchée par le péché, que l'homme témoigne de cette volonté de domination et de puissance tapie dans son cœur, mais nous ne pouvons pas rester enkystés dans ces réalités tragiques qui conduisent à la mort. Il nous faut aller vers la lumière et la vie, et donc quand bien même nous prenons conscience du fait qu'il s'agit d'un processus de temps long, il s'agit de féconder les consciences. Et ce sont tous les peuples de la terre qui ont à peser sur les autorités en charge de ces questions, pour avancer vers plus de justice, de fraternité et de charité. C'est ainsi seulement que notre planète demeurera vivable.

## **Mgr Gallagher: dialogue et multilatéralisme pour un monde sans armes nucléaires**

Mgr Gallagher, Secrétaire pour les relations avec les États explique aux médias du Vatican l'engagement du Saint-Siège dans le Traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN) qui entre en vigueur le 22 janvier: «La paix et la sécurité internationales ne peuvent pas être fondées sur la menace de destruction mutuelle», soutient-il.

**Andrea Tornielli – Cité du Vatican**

<https://www.vaticannews.va/fr/vatican/news/2021-01/nucleaire-dissuasion-traite-tian-vatican-diplomatie-paix-guerre.html>

*«Plus jamais la guerre, plus jamais le grondement des armes, plus jamais tant de souffrances»*, l'utilisation de l'énergie atomique à des fins belliqueuses est *«immorale»*, tout comme la *«possession»* d'armes nucléaires. Le 24 novembre 2019, depuis le mémorial de la paix d'Hiroshima, le Pape François lançait un appel pour un monde enfin débarrassé des armes atomiques. Onze mois plus tard, en octobre dernier, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) était ratifié avant d'entrer en vigueur ce vendredi 22 janvier. Nous en parlons avec Mgr Paul Richard Gallagher, Secrétaire du Saint-Siège pour les relations avec les États.

**Excellence, le traité sur l'interdiction des armes nucléaires est le premier accord juridiquement contraignant qui interdit la mise au point, l'essai, la production, le stockage et le transfert des armes nucléaires, ainsi que leur utilisation. Pourquoi est-il important?**

Comme nous le savons, les armes nucléaires font partie de la catégorie plus large des armes de destruction massive, tout comme les armes chimiques et biologiques. Ce sont des armes dont l'impact est indiscriminé, qui peuvent tuer un grand nombre de personnes en peu de temps et qui causent des dommages, y compris irréversibles ou à très long terme, aux écosystèmes, jusqu'à des centaines de kilomètres à la ronde. Ces armes ont été particulièrement développées depuis le siècle dernier. Elles peuvent également être utilisées par des acteurs non étatiques de nature terroriste. Compte tenu de ces graves conséquences et préoccupations, la communauté internationale est fermement résolue non seulement à prévenir leur prolifération, mais aussi à promouvoir une véritable interdiction de l'utilisation et de la possession de ces armes. À cette fin, un certain nombre d'instruments multilatéraux juridiquement contraignants ont été élaborés et mis en œuvre, qui visent à atteindre cet objectif.

Mgr Paul Gallagher, Secrétaire pour les relations avec les États

**Il manquait toutefois un traité qui se réfère aux armes atomiques....**

Jusqu'à l'adoption en 2017 du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), il n'existait aucun instrument juridique international interdisant explicitement ces armes. L'entrée en vigueur du TIAN, le 22 janvier 2021, comble ce "fossé" entre les différents types d'armes de destruction massive.

**Pourquoi le Saint-Siège était-il particulièrement attaché à sa ratification?**

L'objectif principal du traité est d'interdire les armes nucléaires sans équivoque, en les plaçant dans la même catégorie que les autres armes de destruction massive telles que les armes chimiques et biologiques, déjà interdites. Ce faisant, il place également les armes nucléaires parmi les armes dont l'utilisation et la possession doivent être continuellement stigmatisées et délégitimées. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Saint-Siège s'est engagé à ce que ce traité entre en vigueur et a activement participé à son processus de rédaction. Nombre de ses dispositions rappellent de manière directe ou indirecte la centralité de la personne humaine, le paradigme humanitaire et les liens étroits du traité avec la paix.

**Quelle est le lien entre ce traité et le traité de 1970 sur la non-prolifération des armes nucléaires?**

Le TIAN est le premier instrument juridique contraignant interdisant les armes nucléaires, tandis que le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) prévoit essentiellement trois objectifs: la non-prolifération des armes nucléaires, le désarmement progressif des armes nucléaires et la coopération dans l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire. Le TNP, qui est entré en vigueur en 1970, est sans aucun doute un élément fondamental, un pilier de l'infrastructure internationale de lutte contre les armes nucléaires. Mais ce n'est pas la seule composante de cette structure; en fait, d'autres éléments en font partie: outre le TNP et le TIAN, il faut également tenir compte d'instruments juridiques tels que le traité pour l'interdiction des essais nucléaires (CTBT), les zones exemptes d'armes nucléaires, les accords de garanties que l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique) a signés avec de nombreux États, et les traités bilatéraux tels que START (traité de réduction des armes stratégiques entre les États-Unis et la Russie, qui expirera le mois prochain). Ce sont des instruments complémentaires et chacun d'entre eux représente une tesselle de la mosaïque qui constitue le cadre d'un "monde libéré des armes nucléaires".

**Vous admettez que c'est une mosaïque dont la réalisation semble encore lointaine...**

Disons qu'il s'agit d'une mosaïque, malheureusement encore assez "floue", car certains des instruments mentionnés, certaines de ces "tesselles", ont encore besoin d'être bien "modélées", parce qu'elles ne sont pas entrées en vigueur ou ne sont pas appliquées de manière cohérente. Sur ces "tesselles", il est nécessaire de continuer à travailler avec l'engagement de tous, acteurs

gouvernementaux et non gouvernementaux; il faut intensifier les efforts pour repousser les pressions contre le multilatéralisme et surmonter la dynamique de suspicion et de méfiance. La mise en œuvre correcte de ces instruments représente, en fait, une étape fondamentale sur la "voie" vers un monde sans armes nucléaires. Il y a donc un autre aspect important que ce "parcours" requiert; un aspect pleinement reconnu dans le TIAN: l'importance tant de l'éducation à la paix et au désarmement sous tous ses aspects, que de la sensibilisation aux risques et aux conséquences des armes nucléaires pour les générations actuelles et futures; ces deux aspects ne peuvent être sous-estimés: L'éducation et la sensibilisation représentent également deux autres pièces importantes qui contribuent à composer la mosaïque d'un monde sans armes nucléaires et qui nécessitent un engagement dans des initiatives significatives visant à promouvoir une culture qui rejette ces armes, une culture de la vie et de la paix, une culture de l'attention.

**Sur ce terrain, le Saint-Siège a toujours été en première ligne comme en témoignent les paroles du Pape François lors de son voyage au Japon.** Le Saint-Siège s'est toujours engagé à poursuivre dans cette direction, comme en témoigne le fait qu'il a ratifié tous les principaux traités nucléaires (TPN, CTBT, TIAN, accords de garanties avec l'AIEA) et par ses efforts continus pour promouvoir une culture concrète de la paix, fondée sur la dignité de la personne humaine et la primauté du droit, en favorisant une coopération responsable, honnête et cohérente avec tous les membres de la famille des nations. Tout cela exige une médiation attentive pour faciliter un dialogue politique efficace, en accordant une attention particulière à l'importance d'utiliser tous les instruments à notre disposition pour instaurer la confiance, pour dépasser la "théorie de la peur et de l'ennemi", pour souligner combien la dissuasion nucléaire représente un faux sentiment de sécurité et de stabilité, pour ancrer la question de la sécurité à celle du développement, pour faire levier sur le concept de "mémoire" et de dialogue. D'autre part, comme l'a dit le Saint-Père à Hiroshima le 4 novembre 2019: "nous ne pouvons pas permettre que les générations présentes et nouvelles perdent la mémoire de ce qui est arrivé, cette mémoire qui est garantie et encouragement pour construire un avenir plus juste et plus fraternel".

**Le TIAN a été ratifié par une cinquantaine de pays, mais pas par les grandes puissances nucléaires traditionnelles ni par celles qui ont ensuite développé la bombe atomique; pas non plus par les pays qui accueillent ces armes en tant qu'alliés d'autres pays qui les possèdent. Quels sont les espoirs de voir ce traité déboucher sur des résultats concrets?**

Je voudrais reprendre une réflexion du Pape François, en m'inspirant du message vidéo qu'il a transmis le 24 septembre 2020 à la dernière session de l'Assemblée générale des Nations unies: "Nous sommes donc face à un choix entre deux voies possibles: l'une conduisant au renforcement du multilatéralisme, expression d'une coresponsabilité mondiale renouvelée, d'une solidarité fondée sur la justice et sur la réalisation de la paix et de l'unité de la famille humaine, projet de Dieu sur le monde; l'autre voie favorisant les attitudes d'autosuffisance, de nationalisme, d'individualisme et d'isolement [...] néfaste à toute la communauté, infligeant des auto-préjudices à tous. Et elle ne doit pas l'emporter". La question nucléaire est fortement liée à cette double perspective. D'une part, nous sommes préoccupés par le fait que les puissances nucléaires semblent souvent se détourner du multilatéralisme en matière de nucléaire et de la table des négociations, comme en témoigne une certaine érosion de l'architecture des armes nucléaires, mise en évidence par l'abandon du traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI), l'affaiblissement du plan d'action conjoint global (JCPoA) iranien, l'incertitude quant à l'avenir du programme START susmentionné et l'augmentation des dépenses militaires non seulement pour l'entretien mais aussi pour la modernisation des arsenaux nucléaires. D'autre part, nous devons être motivés et proactifs en restant fermes dans nos efforts pour travailler au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. La promotion et la mise en œuvre du TIAN et la 10e conférence d'examen du TNP, prévues pour le mois d'août de cette année, sont deux opportunités claires pour faire progresser un monde sans armes nucléaires.

**Les décisions sont entre les mains des États, mais que peuvent faire les personnes qui ne siègent pas dans les "salles de contrôle", celles qui rêvent d'un monde enfin débarrassé de ces armes?** Je réponds avec les paroles du Pape François à Nagasaki le 24 novembre 2019: "Un monde en paix, libre des armes nucléaires, est l'aspiration de millions d'hommes et de femmes partout. Transformer cet idéal en réalité demande la participation de tous: individus, communautés religieuses, société civile, Etats dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en possèdent pas, secteurs militaires et privés, et organisations internationales. Notre réponse à la menace des armes nucléaires doit être collective et concertée, sur la base de la construction, ardue mais constante, d'une confiance mutuelle qui brise la dynamique de méfiance qui prévaut actuellement".

**Quelles sont, selon vous, les attitudes à éviter dans cette entreprise?**

Dans cet effort, nous devons éviter les formes de récrimination et de polarisation mutuelles qui entravent le dialogue plutôt que de l'encourager. L'humanité a la capacité de travailler ensemble pour construire notre maison commune; nous avons la liberté, l'intelligence et la capacité de guider et de diriger la technologie, de fixer des limites à notre pouvoir et de mettre tout cela au service d'un autre type de progrès : plus humain, social et intégral (cf. Pape François, Lettre encyclique *Laudato si'* sur la sauvegarde de la maison commune, 24 mai 2015, n° 112). Comme je l'ai dit, la dixième conférence d'examen du TNP aura lieu à New York en août prochain. C'est un moment critique où la communauté internationale, et en particulier les puissances nucléaires, pourront faire preuve d'une réelle volonté de promouvoir la paix et la sécurité internationales et de leur capacité à comprendre les leçons importantes de la pandémie de Covid-19, qui nous a confrontés à ce que nous pouvons appeler une véritable "crise de sécurité".

**Est-ce que parler de "dissuasion" a encore un sens aujourd'hui? Que nous enseigne à ce propos la crise du coronavirus?**

La pandémie de Covid-19 nous enseigne beaucoup de choses: en fait, l'une des leçons que nous pouvons en tirer est l'importance de

reconsidérer notre concept de sécurité. La paix et la sécurité internationales ne peuvent être fondées sur la menace d'une destruction mutuelle ou d'un anéantissement total, ni sur le maintien d'un équilibre des pouvoirs ou la régulation des relations en substituant "la force du droit" à "la loi de la force". La paix et la sécurité doivent être fondées sur le dialogue et la solidarité, sur la justice, sur le développement humain intégral, sur le respect des droits fondamentaux de l'homme, sur la sauvegarde de la création, sur la promotion des structures éducatives et sanitaires, sur l'instauration de la confiance entre les peuples. Dans cette perspective, il est nécessaire d'aller au-delà de la dissuasion nucléaire. La communauté internationale est invitée à adopter des stratégies d'avenir pour promouvoir cet objectif de paix et de sécurité internationales et éviter les approches myopes des problèmes de sécurité nationale et internationale. La réalisation d'un monde sans armes nucléaires s'inscrit dans cette stratégie d'avenir, fondée sur la conscience que "tout est lié", dans cette perspective d'écologie intégrale si bien décrite par le Pape François dans *Laudato si'* (cf. nn. 117 et 138). Le TIAN va dans ce sens. Cette stratégie ne peut être construite qu'à travers un dialogue solidement orienté vers le bien commun et non vers la protection d'intérêts voilés ou particuliers.

### **Quels pas concrets peuvent être réalisés pour atteindre l'objectif d'un monde débarrassé de ces armements mortels qui mettent en danger l'existence même de l'humanité?**

L'objectif ultime de l'élimination totale des armes nucléaires est à la fois un défi et un impératif moral et humanitaire. Une approche concrète devrait promouvoir la réflexion sur une éthique de la paix et de la sécurité multilatérale et coopérative dépassant la peur et l'isolationnisme qui dominent aujourd'hui de nombreux débats. Le destin commun de l'humanité exige le renforcement pragmatique du dialogue ainsi que la construction et la consolidation de mécanismes de confiance et de coopération capables de créer les conditions d'un monde sans armes nucléaires.

## **Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires entre en vigueur en 2021**

Adopté par les Nations unies le 7 juillet 2017, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) va pouvoir entrer en vigueur le 22 janvier 2021, soit 90 jours après sa ratification le 24 octobre 2020, par un 50<sup>e</sup> État, le Honduras.  
27 oct 2020 - <https://www.vie-publique.fr/en-bref/276902-traite-sur-linterdiction-des-armes-nucleaires-entre-en-vigueur-en-2021>

Le TIAN, légalement contraignant, vient combler un vide juridique. Car le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) conclu en 1968, ne prévoit pas d'interdiction générale et globale des armes nucléaires. Le Secrétaire général des Nations unies s'est félicité([nouvelle fenêtre](#)) de l'entrée en vigueur prochaine du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Ce que prévoit le traité sur l'interdiction des armes nucléaires

Ouvert à la signature à partir du 20 septembre 2017, le traité sur l'interdiction des armes nucléaires([nouvelle fenêtre](#)) a recueilli la signature de 50 États, nécessaire à son entrée en vigueur.

Le TIAN interdit, dans son article 1, l'utilisation, le développement, la production, les essais, le stationnement, le stockage et la menace d'utilisation des armes nucléaires([nouvelle fenêtre](#)). L'article 4 fixe comme objectif l'élimination complète des armes nucléaires. Les États adhérant au traité désignent une ou des autorités internationales compétentes pour négocier et vérifier l'abandon irréversible des programmes d'armement nucléaire, y compris l'élimination ou la reconversion irréversible de toutes les installations liées aux armes nucléaires. L'article 9 prévoit que les coûts associés à la mise en œuvre des mesures de vérification et à la destruction des armes nucléaires "devraient être pris en charge par les États Parties auxquels ils sont imputables".

La France n'adhère pas au traité d'interdiction des armes nucléaires

La stratégie de défense et de dissuasion traditionnelle de la France a été réaffirmée par le président de la République le 7 février 2020. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies et en tant qu'État doté d'armes nucléaires, la France estime avoir des responsabilités particulières pour la préservation et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Elle souligne que, si le désarmement a pour fin la sécurité collective, *"il ne saurait se faire sans la prise en compte des intérêts de sécurité de ceux qui le mettent effectivement en œuvre. Et c'est particulièrement vrai s'agissant du désarmement nucléaire qui se construit peu à peu sur la base du principe de sécurité non diminuée pour tous."*

Les raisons pour lesquelles la France n'adhère pas au TIAN([nouvelle fenêtre](#)) sont au nombre de trois :

- Le TIAN est un texte jugé *"inadapté"* au contexte sécuritaire international marqué par la résurgence des menaces d'emploi de la force ;
- Le TIAN s'adresse exclusivement aux démocraties occidentales et *"ne servira donc pas la cause du désarmement, puisqu'aucun État disposant de l'arme nucléaire ne le signera"* ;
- Le TIAN *"fragilise une approche réaliste d'un désarmement s'effectuant étape par étape."*

# Il est temps de mettre fin à l'ère nucléaire !

**17.01.2021** - Abolition 2000

<https://www.pressenza.com/fr/2021/01/il-est-temps-de-mettre-fin-a-lere-nucleaire/>

Ce 15 janvier 2021, avant les deux étapes de la semaine prochaine, à savoir l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) le 22 janvier et le 75<sup>e</sup> anniversaire de la résolution 1 de l'Assemblée générale des Nations Unies deux jours plus tard, le Comité de coordination du Réseau mondial Abolition 2000 pour l'élimination des armes nucléaires a publié une déclaration pour accueillir le nouveau traité dans le corps du droit international concernant l'illégalité de ces armes et pour rappeler à tous les États leur obligation de se désarmer depuis 75 ans.

La déclaration l'affirme : *« Malgré les protestations des États détenteurs d'armes nucléaires, le TIAN est une mesure importante pour soutenir l'abolition des armes nucléaires au niveau mondial. Son préambule souligne les risques posés par l'existence des armes nucléaires et les conséquences humanitaires catastrophiques qui résulteraient de leur utilisation. Les États qui ont ratifié le traité et ceux qui le rejoignent plus tard affirment cette compréhension, démontrent leur engagement en faveur d'un monde sans armes nucléaires et acceptent des engagements supplémentaires pour faire avancer cette cause par des mesures nationales d'interdiction nucléaire et de promotion internationale ».*

La déclaration souligne le travail de la société civile depuis 1945, lorsque Hiroshima et Nagasaki ont été anéanties dans une hécatombe nucléaire qui était tout à fait évitable et qui a été entreprise à des fins purement politiques pour faire des États-Unis une puissance mondiale unique après la fin de la Seconde Guerre mondiale. La course aux armements nucléaires qui a suivi a conduit à la possession d'environ 13 000 armes nucléaires par neuf États, ce qui laisse la planète au bord du désastre par guerre ou accident depuis lors. En outre, les plus de 400 centrales nucléaires qui sillonnent la planète, sans lesquelles il serait impossible de fabriquer des armes nucléaires, sont des catastrophes de l'ampleur de Tchernobyl et de Fukushima, qui attendent de se produire en raison d'une guerre, d'une catastrophe naturelle, d'une défaillance technique, d'une erreur humaine ou du terrorisme.

Le TIAN rend sans équivoque l'illégalité des armes nucléaires et de toute activité qui y est associée et la déclaration appelle les États parties à mettre en œuvre une législation dès que possible, notamment en ce qui concerne les zones de transit des armes nucléaires et le financement de leur production, en déclarant que *« l'interdiction du transit imposerait des restrictions supplémentaires au déploiement actuel des armes nucléaires. Et si tous ces pays et toutes les entreprises et institutions qui y opèrent mettaient fin aux investissements dans l'industrie des armes nucléaires, par exemple, cela aurait un impact encore plus important sur la course aux armements nucléaires ».*

Le cheminement du TIAN, de l'idée à un traité juridiquement contraignant, a été contrarié à chaque étape par les États dotés d'armes nucléaires et leurs alliés militaires qui ont boycotté les négociations, fait pression sur les pays qui préconisaient une interdiction, et maintenant ils nient toute obligation en vertu de celle-ci, pourtant, *« ils ne peuvent pas échapper à leurs obligations de réaliser le désarmement nucléaire. Ils ont accepté cela dans la toute première résolution des Nations Unies, la résolution 1 (I) de l'Assemblée Générale des Nations Unies AGNU, adoptée par consensus le 24 janvier 1946 ».*

*« L'entrée en vigueur de la TIAN et le 75<sup>e</sup> anniversaire de la résolution 1 (I) de l'AGNU deux jours plus tard constituent un moment opportun pour rappeler à tous les États l'illégalité de la menace ou de l'utilisation des armes nucléaires et leurs obligations en matière de désarmement nucléaire, et pour les appeler à les mettre en œuvre immédiatement.*

*« Il est temps de mettre fin à l'ère des armes nucléaires. »*

Pour trouver la déclaration complète en différentes langues, cliquez [here](#).

# «Les armes nucléaires sont illégales!» – La tribune de Jean-Marie Collin

Jean-Marie Collin - 29 Octobre 2020

<https://www.lopinion.fr/edition/international/armes-nucleaires-sont-illegales-tribune-jean-marie-collin-227485>

## «La France, en refusant catégoriquement le TIAN, est à contre-courant de l'histoire»

Jean-Marie Collin, co-porte-parole de ICAN France, Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires. L'ICAN a obtenu le prix Nobel de la paix en 2017.

Le traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), adopté aux Nations unies le 7 juillet 2017, vient de franchir, ce 24 octobre 2020, une nouvelle étape permettant son entrée en vigueur le 22 janvier 2021. Désormais, selon le droit international, les armes nucléaires sont illégales. Samedi 24 octobre, le Honduras a en effet été le cinquantième Etat à ratifier ce texte, le seuil exigé pour qu'il puisse entrer en vigueur trois mois plus tard.

Nous sommes au-delà du symbole comme ces opposants voudraient le faire croire. Sinon, pourquoi la France, main dans la main avec la Russie, la Chine, les Etats-Unis et le Royaume-Uni, se serait acharnée à tenter de faire capoter cette initiative ? Ce traité pose un problème à ces Etats qui se disent « responsables », car il va bien avoir des effets politiques, diplomatiques, juridiques, stratégiques et financiers contre ceux qui possèdent des armes nucléaires, ou qui soutiennent une politique de dissuasion nucléaire.

Il eut été illogique d'interdire la production, sans interdire les actions de financement et d'investissement qui la permettent ! Le désinvestissement est donc un élément clé du traité

Ce traité repose sur un régime de vérification fortement influencé par le traité de non-prolifération nucléaire. Il va interdire toutes les activités liées aux armes nucléaires : production, possession, usage, transfert, menace d'emploi (soit la politique de dissuasion) et le financement des systèmes d'armes nucléaires. Il eut été illogique d'interdire la production, sans interdire les actions de financement et d'investissement qui permettent cette production ! Le désinvestissement est donc un élément clé du traité.

Stigmatiser. Le président Macron l'a bien compris, car il a intimé aux acteurs publics ou privés de ne pas se soumettre à cette nouvelle obligation internationale lors de son discours sur la dissuasion (février 2020). Mais les acteurs privés s'interrogent sur les conséquences de cette nouvelle norme. De nombreuses grandes banques et fonds de pensions ont déjà engagé une politique de désinvestissement (Japon, Norvège, Allemagne, Belgique) preuve d'un véritable intérêt économique...

Les Etats membres du traité vont donc renforcer leur action de désarmement nucléaire, de lutte contre la prolifération, engager des actions sur les environnements pollués par les essais et assurer aux populations victimes de ces essais une assistance sanitaire. Ainsi, les interdictions, les obligations et les effets de ce traité permettront de stigmatiser les promoteurs de la dissuasion nucléaire avec l'objectif de les rallier au TIAN.

La France, en refusant catégoriquement le TIAN, est à contre-courant de l'histoire. Non seulement le président Macron a reculé dans les éléments de langage (instauré depuis 2015 par le président Hollande) en ne se prononçant pas « pour un monde sans armes nucléaires quand le contexte stratégique le permettra », mais en plus, il appelle à une promotion de la bombe via l'initiative européenne d'intervention et à la réalisation d'exercice nucléaire avec les partenaires européens.

Désormais, c'est aux parlementaires d'être du bon côté de l'Histoire en jouant leur rôle de chambre de contrôle et de proposition et non de chambre d'enregistrement. Car, la dynamique engagée en 2017 ne va pas s'arrêter : de nouveaux Etats vont ratifier dans les mois à venir et renforcer d'autant la force de cette nouvelle norme du droit international.

# Le TIAN bientôt en vigueur : Que dit-t-il ? Que peut-on en attendre ?

31 oct. 2020 -Par Jean-Marie Matagne

Le Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN) entrera en vigueur le 22 janvier 2021. En quoi peut-il contribuer à abolir les armes nucléaires ? Pour le savoir, les approximations ne suffisent pas. Une analyse rigoureuse s'avère nécessaire.

Le TIAN souligne l'urgence du désarmement nucléaire et stigmatise les armes nucléaires. Mais il présente de graves défauts, qui permettent aux Etats dotés de ces armes d'échapper à leur interdiction comme à leur élimination.

Pour rendre effective cette interdiction, il faudrait d'une part amender le TIAN, d'autre part obliger les Etats nucléaires à se réunir pour négocier un désarmement multilatéral, auquel cinq d'entre eux sont tenus par l'article 6 du Traité de Non-Prolifération (TNP) qu'ils ont signé mais ne respectent pas.

C'est aux peuples du monde entier d'imposer ces négociations aux gouvernements des pays concernés. La France en fait partie et les citoyens français peuvent l'amener à en prendre l'initiative : par la voie du référendum d'initiative partagée (RIP).

\*\*\*

Une longue attente, un long combat  
Enfin l'interdiction ! Mais laquelle ?  
Une étrange et regrettable lacune  
Unilatéral *versus* multilatéral  
Une contradiction majeure  
L'avis de la Cour Internationale de Justice  
Un "droit inaliénable" ?  
Au-delà de l'interdiction, l'abolition  
La voix des peuples  
La voie française

\*\*\*

Adopté à l'ONU le 7 juillet 2017 par 122 Etats non nucléaires, ouvert à la signature le 20 septembre 2017, le Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN) a reçu, le 24 octobre 2020, sa 50e ratification, condition nécessaire pour qu'il entre en vigueur 90 jours plus tard - le 22 janvier 2021.

## Une longue attente, un long combat

Le TIAN résulte de la mobilisation conjointe de nombreuses ONG nationales et internationales, réunies à partir de 2007 dans la Campagne Internationale pour Abolir les armes Nucléaires (ICAN), et d'un certain nombre d'Etats non dotés d'armes nucléaires (ENDAN) signataires du Traité sur la Non-Prolifération des armes nucléaires (TNP), entré en vigueur en 1970. Ces Etats non dotés, qui respectaient leur engagement de ne pas se procurer ces armes, en ont eu assez de voir que les Etats Dotés d'Armes Nucléaires (EDAN), eux, ne respectaient pas leur obligation, énoncée à l'article 6 du TNP, de poursuivre de bonne foi et de faire aboutir des négociations sur un traité de désarmement nucléaire général et complet, sous un contrôle international strict et efficace. (1)

## Enfin l'interdiction ! Mais laquelle ?

On peut se féliciter qu'après 75 ans de prolifération, un traité stigmatise enfin les armes nucléaires, au même titre que les autres armes de destruction massive, biologiques et chimiques. Son objectif déclaré est d'en débarrasser la planète. Lorsqu'il entrera en vigueur, toutes les parties qui l'auront ratifié, de même que celles qui y adhéreront par la suite, s'interdiront de mettre au point, tester, produire, acquérir, posséder, vendre, transférer, héberger, stocker, utiliser ou menacer d'utiliser des armes nucléaires.

Toutes ces interdictions sont pertinentes. Elles n'ont qu'un défaut : les Etats qui possèdent des armes nucléaires, premiers concernés, leur échappent. Il est donc faux de dire que le traité rend illégales les armes nucléaires. Il les rend telles pour les Etats qui l'auront signé et ratifié. Pas pour les autres. Or, aucun des 9 Etats dotés d'armes nucléaires n'a émis l'intention de le signer.

Pire : la France, les Etats-Unis et le Royaume-Uni, après avoir boycotté la négociation, ont déclaré dès le 7 juillet 2017 qu'ils ne le signeraient jamais et que le TIAN ne les concernerait en aucun cas. En 2018, la Russie et la Chine les ont rejoints. C'est donc "le P5" au grand complet qui fait bloc contre le TIAN. Voilà qui n'encouragera pas non plus les 4 Etats officiellement dotés (Israël, Inde, Pakistan, Corée du Nord) à rejoindre le traité. (2)

Ainsi, le TIAN interdira bien les armes nucléaires, mais seulement à des Etats qui n'en ont pas et qui se les sont déjà interdites en adhérant au TNP. Il faut le reconnaître : du seul point de vue de leur interdiction -sans parler de leur élimination- le TIAN, en l'état, ne sert à rien.

Sauf à deux choses assurément très importantes : les stigmatiser et en faire parler. Parlons-en donc.

### **Une étrange et regrettable lacune**

Pour commencer, le TIAN détaille les effets catastrophiques d'explosions nucléaires et énumère toutes les raisons que l'on a de vouloir l'interdiction et l'élimination complète des armes nucléaires. Toutes sauf une : ce sont des instruments de crime contre l'humanité. L'Assemblée générale de l'Onu l'avait expressément dit dans sa résolution 1653 XVI du 24 novembre 1961 : « *tout Etat qui emploie des armes nucléaires et thermonucléaires doit être considéré comme violant la Charte des Nations Unies, agissant au mépris des lois de l'Humanité et commettant un crime contre l'Humanité et la civilisation.* »

Malheureusement, le TIAN ne dit rien de tel et ne cite ni ne mentionne cette résolution.

Et quand il évoque les bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki (sans prononcer leurs noms), c'est pour affirmer le droit des hibakusha, des survivants, à obtenir soutien et réparation, de même que les victimes des essais nucléaires. Mais il ne dit rien des centaines de milliers de morts que firent les deux bombes. Alain Peyrefitte avait osé poser la question au général de Gaulle à l'issue du Conseil des Ministres du 4 mai 1962 : « *Des centaines de milliers de morts, des femmes, des enfants, des vieillards carbonisés en un millième de seconde, et des centaines de milliers d'autres mourant au cours des années suivantes dans des souffrances atroces, n'est-ce pas ce qu'on appelle un crime contre l'humanité ?* » Le TIAN, lui, n'en parle même pas. Pourquoi ?

Ce silence étonnant n'est pas sans conséquences juridiques. Car si le TIAN avait explicitement désigné les armes nucléaires comme étant *des instruments de crime contre l'humanité*, leur interdiction serait devenue *ipso facto* une norme coutumière du "droit général", qui impose le respect des "droits fondamentaux". De ce fait, le TIAN serait devenu un "instrument juridique légalement contraignant" pour tous les Etats sans exception, y compris ceux qui ne l'auront pas signé.

Petit rappel historique. Dans son avis consultatif remis à l'ONU le 8 juillet 1996, la Cour Internationale de Justice (CIJ) avait jugé (Point E, "par 7 voix contre 7, par la voix prépondérante du président") que {« la menace ou l'emploi d'armes nucléaires serait généralement contraire aux règles du droit international applicable dans les conflits armés, et spécialement aux principes et règles du droit humanitaire »,} mais que {« au vu de l'état actuel du droit international, ainsi que des éléments de fait dont elle dispose, la Cour ne peut cependant conclure de façon définitive que la menace ou l'emploi d'armes nucléaires serait licite ou illicite dans une circonstance extrême de légitime défense dans laquelle la survie même d'un Etat serait en cause. » }

Si le TIAN -instrument juridique inexistant en 1996- avait repris à son compte les termes de la résolution 1653 XVI et caractérisé les armes nucléaires comme étant des instruments de crime contre l'humanité, la Cour Internationale de Justice, consultée à nouveau (à l'initiative d'Etats parties au TIAN ou même d'Etats opposés au TIAN), aurait été conduite à conclure que « *au vu de l'état actuel du droit international* », ces armes sont bien interdites d'emploi *en toute circonstance, sans aucune exception, définitivement et pour tout le monde*. La menace d'emploi sur laquelle repose la présumée "dissuasion nucléaire" étant par là-même interdite, les Etats dotés d'armes nucléaires, en s'appropriant ces armes et en les conservant, seraient d'ores et déjà mis "au ban de l'humanité".

Cette voie juridique mériterait sans doute d'être explorée, et peut-être tentée. Mais le risque existe que la CIJ ne change pas sa conclusion de 1996, faute de référence au *crime contre l'humanité* dans le texte du TIAN, mais aussi pour un autre motif encore plus important, dont il sera question plus loin.

### **Unilatéral versus multilatéral**

On peut déplorer l'attitude actuelle des EDAN. Mais faut-il s'en étonner ? Le traité n'offre aux Etats dotés aucune autre perspective que celle de désarmer chacun séparément, soit avant, soit après avoir adhéré au traité. Or, comment imaginer, par exemple, que le Pakistan veuille renoncer à ses armes nucléaires sans que l'Inde en fasse autant - et vice-versa ? En fait, seule la perspective d'un désarmement multilatéral aurait quelque chance d'amener les Etats nucléaires ou plusieurs d'entre eux à changer de politique. Les EDAN auraient pu faire entendre ce point de vue parfaitement recevable si seulement ils avaient pris part aux négociations de New York. Si le TIAN ne propose aucune avancée concrète en matière de désarmement multilatéral, c'est donc en grande partie de leur faute - une faute intentionnelle car, en vérité, leur boycott visait avant tout à éviter un désarmement nucléaire, quel qu'il soit, qui les acculerait à renoncer à leurs propres armes.

Mais les Etats non dotés sont également fautifs, car ils n'auraient pas dû perdre de vue la mission qui leur avait été précisément confiée par la Résolution L41, adoptée par l'Assemblée générale de l'Onu en décembre 2016 : *"faire progresser les négociations en vue d'un désarmement nucléaire multilatéral et complet"*.

De ce point de vue, le traité a failli à sa mission. Pour des raisons sur lesquelles nous ne reviendrons pas ici, il a clairement raté son but.

### **Une contradiction majeure**

Le traité a un autre défaut plus grave encore : il est contradictoire. Il exige en effet de ses parties l'engagement "irréversible" de respecter toutes ses interdictions. Mais il les autorise ensuite à se retirer du traité, sur simple "préavis" d'un an : *« Chaque État Partie, dans l'exercice de sa souveraineté nationale, a le droit de se retirer du présent Traité s'il décide que des événements extraordinaires, en rapport avec l'objet du présent Traité, ont compromis les intérêts suprêmes de son pays. Il doit alors notifier ce retrait au Dépositaire. Ladite notification doit contenir un exposé des événements extraordinaires dont l'État en question considère qu'ils ont compromis ses intérêts suprêmes »* (Article 17, al. 2). Ce retrait est de droit, les autres Parties ne pouvant s'y opposer ni même en discuter.

C'est admettre que la "souveraineté nationale" prime sur tout le reste.

Admettre que les "intérêts suprêmes" d'un Etat peuvent l'autoriser, en définitive, à faire n'importe quoi, y compris commettre un crime contre l'humanité.

Admettre qu'il peut exister des circonstances autorisant l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires.

Et que, dans de telles circonstances, la possession d'armes nucléaires pourrait être efficace.

C'est donc donner raison à la "stratégie" dite de "dissuasion nucléaire", que le TIAN prétend pourtant rejeter en interdisant la menace d'emploi.

C'est par là même fournir à la CIJ un second motif, essentiel, de douter que l'emploi ou la menace d'emploi soient illicites en toute circonstance. Et donc, là encore, c'est rater l'occasion de rendre ces armes totalement et définitivement illégales.

Enfin, c'est préparer l'implosion du TIAN à la première crise, car le retrait d'une seule partie, à plus forte raison s'il s'agit d'un ancien Etat doté ou d'un "Etat du seuil", suffirait à justifier le retrait de toutes les autres. (3)

Cette contradiction intrinsèque est donc d'une extrême gravité. Il serait essentiel de la faire disparaître du traité.

C'est d'ailleurs ce que ICAN a fait sans le dire le jour même où le traité était voté. Le 7 juillet 2017, ICAN a fait lire à tour de rôle par de nombreuses figures du mouvement international tous les articles du traité. Comme les autres, l'article 17 a été lu - mais seulement son bref paragraphe 1, qui porte sur la durée du traité, pas les paragraphes 2 et 3 portant sur le droit de retrait, qui ont été "sautés". Mais ce n'est pas en escamotant les éléments gênants d'un traité qu'on les fait disparaître du traité. Ils sont là, ils y restent tant que le traité n'est pas amendé, et ils engagent toutes les Parties. (4)

### **L'avis de la Cour Internationale de Justice**

Commentant en 1996 l'avis de la CIJ auquel il avait lui-même contribué, le juge français M. Guillaume, l'un des 14 juges de la CIJ, en déduisait que, par cet avis, la Cour avait reconnu que *« dans ces circonstances extrêmes, (...) le droit ne fournit aucun guide aux Etats. Mais si le droit est muet dans ce cas, les Etats, dans l'exercice de leur souveraineté, demeurent libres d'agir comme ils l'entendent. Dès lors il résulte implicitement, mais nécessairement du paragraphe 2 E de l'avis de la Cour, que les Etats peuvent recourir à "la menace ou à l'emploi des armes nucléaires dans une circonstance extrême de légitime défense dans laquelle la survie même d'un Etat serait en cause" ». En reconnaissant un tel droit, la Cour a reconnu par là-même la licéité des politiques de dissuasion. »*

Par ce raisonnement imparable, il faut admettre qu'en accordant aujourd'hui *pour les mêmes raisons* un droit de retrait à ses Parties, le Traité d'interdiction a, lui aussi, *« reconnu par là-même la licéité des politiques de dissuasion »*. Aujourd'hui, en dépit du Traité, à cause de son article 17, la Cour risquerait fort de ne rien changer à sa conclusion. Nous n'avons pas progressé d'un iota dans la formulation des normes du droit international. Car c'est précisément pour ce type d'événements exceptionnels, "extraordinaires", que ces armes sont faites, à en croire les partisans de la dissuasion, notamment français. Le traité a beau dresser par ailleurs un sévère réquisitoire contre l'emploi des armes et la menace dite dissuasive, le fait d'admettre que de telles circonstances puissent affranchir un Etat, pour assurer sa survie, de l'interdit qu'il a souscrit, leur suffit.

Dès lors, ils ne vont pas se presser d'y souscrire.

## Un "droit inaliénable" ?

Par ailleurs, le TIAN réaffirme « *le droit inaliénable de tous les États Parties de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination* ». Ce "droit inaliénable" posé par le TNP en son article 4 et recopié par le TIAN revient à légitimer tous les emplois de l'énergie nucléaire, excepté ceux qui sont ouvertement militaires. On sait pourtant que des liens très étroits unissent le "nucléaire civil" au nucléaire militaire, le premier servant de cheval de Troie au second. Ainsi, ce sont des réacteurs dits "de recherche" qui ont permis entre autres à Israël et à la Corée du Nord de se procurer le plutonium nécessaire à leurs armes nucléaires. De même, l'enrichissement de l'uranium naturel en U235 fissile, indispensable au combustible des centrales, peut se poursuivre jusqu'à fournir de l'uranium de qualité militaire. Cette éventualité était et demeure au coeur du dossier iranien, mais elle est valable partout.

Outre ces risques de détournement, les réacteurs électronucléaires - qui sont autant de « bombes dormantes » offertes aux attentats terroristes ou aux attaques d'un éventuel ennemi - contaminent quotidiennement, à doses cumulatives, le milieu naturel ; de la mine aux déchets, ils polluent la planète par la radioactivité ; ils lèguent aux générations futures l'insoluble problème des déchets ; ils réchauffent l'air, l'eau, et donc le climat, en y rejetant les deux-tiers de la chaleur qu'ils produisent ; ils créent une société hypercentralisée, autoritaire, antidémocratique, mensongère et manipulatrice, oppressive et policière ; ils font peser sur le vivant et sur l'humanité des dangers immenses, illustrés par Tchernobyl et Fukushima. Tout cela pour satisfaire au niveau mondial à peine 2% de la consommation énergétique finale (mais 17 % en France, record mondial).

Un traité concernant les armes nucléaires n'avait pas à se prononcer sur un tel droit. Pour ne pas froisser les pays adversaires des armes nucléaires mais adeptes du nucléaire civil, il lui suffisait de laisser au TNP le soin de propager ce prétendu "droit inaliénable" et, quant à lui, de ne pas en parler. Rien dans le TIAN n'oblige les Etats dotés de centrales nucléaires à y renoncer. Rien non plus ne doit y obliger les Etats allergiques à la pollution radioactive à se prosterner devant un droit aussi discutable.

Dédié à l'abolition des armes nucléaires, voici ce qu'en disait le réseau "Abolition 2000" dans sa déclaration fondatrice de 1995 : « *Il nous faut assumer le lien inextricable entre les usages pacifiques et militaires des technologies nucléaires et la menace qui pèse sur les générations futures du fait de la production et de l'usage de matériaux radioactifs à très longue durée de vie. Nous devons faire confiance à des techniques propres et sûres de production d'énergie renouvelable qui ne produisent pas de matériaux pour les armes de destruction massive et n'empoisonnent pas notre environnement pour des milliers de siècles. Nous avons un droit inaliénable non à l'énergie nucléaire mais à la vie, à la liberté et à la sécurité des personnes dans un monde libéré des armes nucléaires.* »

## Au-delà de l'interdiction, l'abolition

Pour tirer parti du TIAN malgré tous ses défauts, les États Parties devraient, si possible dès leur première réunion qui doit avoir lieu au plus tard un an après son entrée en vigueur, l'améliorer en lui apportant des amendements substantiels, visant à :

- rappeler expressément que l'emploi d'armes nucléaires est un *crime contre l'humanité*, et les armes nucléaires, des *instruments de crime contre l'humanité* ;

- supprimer les alinéas 2 et 3 de l'article 17 (en gardant l'alinéa 1 : le traité a une durée illimitée) ;

- supprimer dans son préambule la référence au "droit inaliénable" à l'énergie nucléaire ;

- prévoir que l'adhésion d'un Etat doté puisse s'accompagner de négociations bi-, pluri- ou multilatérales avec d'autres Etats dotés et être liée à leur aboutissement ;

- inviter expressément l'ensemble des Etats dotés, ceux qui hébergent les armes nucléaires d'un autre Etat et ceux qui en dépendent, à se réunir pour négocier une convention ou un traité planifiant leur élimination complète et dûment contrôlée. **(5)**

A défaut de procéder au plus vite à cette révision sans doute déchirante, le TIAN, en dépit de son entrée en vigueur, sera voué à une vaine attente (celle des Etats dotés), à l'instar du Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires qui depuis 1996 attend encore sa 44e ratification et son entrée en vigueur. Ou, pire encore, il sera voué au destin tragique de ces machines internationales vidées de leur substance, incapables de remplir leur mission, telle la SDN qui s'est disloquée avant de conduire les nations d'une guerre mondiale à l'autre. Prenons garde que le TIAN ne devienne une tentative avortée de libérer la planète de ses armes nucléaires, et que son échec ne finisse par entraîner celui de l'ONU, voire la guerre atomique qu'il s'agit précisément d'éviter.

En d'autres termes, s'il veut avoir un sens concret et pas uniquement symbolique, le TIAN devra impérativement prévoir de s'intégrer dans un traité d'abolition plus vaste et plus inclusif, comprenant deux volets : d'un côté, l'interdiction universelle *et inconditionnelle* des armes nucléaires, qui peut être portée par le TIAN, et d'un autre côté, leur élimination non moins universelle, planifiée et dûment contrôlée, portée par une convention ou un traité d'élimination que tous les Etats dotés, parties ou non au TNP, devront préalablement négocier entre eux, de préférence en lien avec les Etats parties au TIAN.

En outre, toutes ces interdictions et ces mesures d'élimination, donc aussi les négociations correspondantes, devront s'étendre aux "petites soeurs" des armes nucléaires : aux armes radioactives qui, telles les armes à Uranium Appauvri, affectent indistinctement la vie, la santé et le génome humains et sont de ce fait, elles aussi, des instruments de crime contre l'humanité. Il faut profiter du grand chantier de négociations qui peut et doit s'ouvrir devant nous, si l'on veut éviter l'apocalypse que nous annoncent les savants atomistes, pour débarrasser la planète de toutes ses *armes de crime contre l'humanité*. (6)

Enfin, sachant que toutes les armes sont potentiellement criminelles et entretiennent des foyers de tension et de guerre, un processus de réduction drastique des armes conventionnelles doit être engagé parallèlement, alors que leur nombre et leur commerce ne cessent d'augmenter. Il est d'ailleurs frappant de constater que les Etats Dotés d'Armes Nucléaires sont aussi les premiers vendeurs d'armes du monde, à l'exception de la Chine qui garde pour elle l'essentiel des armes qu'elle produit.

## **La voix des peuples**

Seuls les peuples sont en mesure d'imposer cette politique à la coalition de forces qui mènent le monde aujourd'hui : une dizaine de gouvernements agrippés à leurs armes de massacre et plus ou moins soutenus par des Etats formant leur clientèle, et ces forces incroyablement puissantes que sont les lobbies militaro-industriels et nucléaires.

L'Action des Citoyens pour le Désarmement Nucléaire (ACDN) en est convaincue depuis sa fondation en 1996 et préconise pour cette raison, entre autres moyens d'action, le recours au référendum là où il est possible, notamment en France, sur cette question cruciale. Les individus, les villes, les peuples sont les cibles des armes nucléaires. Sans avoir jamais été consultés, ils en sont aussi les financeurs. Ils ont donc leur mot à dire.

Le TIAN, une fois entré en vigueur et renforcé, comme on peut le présumer, par de nouvelles adhésions étatiques, contribuera sûrement à accentuer la pression morale, politique, voire bancaire, sur les gouvernements des EDAN. Mais il est hautement improbable que ceux-ci acceptent de le signer en l'état, c'est-à-dire consentent à désarmer unilatéralement, indépendamment les uns des autres. Quand bien même l'un d'entre eux le signerait, les autres ne le suivraient pas. De sorte que si la France, par exemple, renonçait seule à ses armes, elle laisserait subsister 98,5 % de la puissance destructrice des armes nucléaires existantes. Elle peut en revanche entraîner les autres EDAN, et plus largement les Etats dotés, dans un processus de désarmement multilatéral. C'est même pratiquement le seul usage sensé qu'elle puisse faire de ses armes : servir de monnaie d'échange à mettre sur la table de négociations. Pourquoi devrait-elle se priver de ce rôle ?

## **La voie française**

En France, depuis janvier 2015, une nouvelle procédure référendaire est devenue possible : le Référendum d'Initiative Partagée (RIP). (7) Anticipant sur la convocation possible à New York de négociations visant à faire progresser le désarmement nucléaire multilatéral, et soucieuse de pousser la France à y participer, ACDN avait soumis aux députés, début 2016, une Proposition de Loi visant à organiser un référendum sur la question suivante :

*« Voulez-vous que la France négocie et ratifie avec l'ensemble des Etats concernés un traité d'interdiction et d'élimination complète des armes nucléaires, sous un contrôle mutuel et international strict et efficace ? »*

Début avril 2017, juste après la première session des négociations de New York et à la veille des élections qui allaient renouveler le Parlement français, la proposition de loi référendaire avait recueilli 126 signatures de députés et sénateurs, soit les deux-tiers de ce qui était requis (185 signatures) pour franchir la première étape du RIP. La France poursuivit bien entendu son boycott des négociations.

Après l'adoption du TIAN à l'ONU en juillet 2017, constatant à regret les failles du traité et son rejet catégorique par les EDAN, en particulier par la France, ACDN lança en janvier 2018 un Appel pour abolir les armes atomiques en vue d'amener les EDAN à respecter leur engagement envers l'article 6 du TNP et d'élargir cette exigence à tous les Etats dotés.

Il existe plus d'un moyen de faire progresser la cause du désarmement nucléaire, et tous sont bons à prendre. Mais, concernant la France, le seul moyen d'obtenir d'elle la décision politique qui l'amènerait à agir vraiment pour abolir les armes nucléaires reste, mis à part l'élection très improbable d'un président de la République qui en serait un partisan résolu, le référendum d'initiative partagée. A cette fin, ACDN a soumis de nouveau aux membres du Parlement, en mai 2018, une proposition de loi visant à organiser un référendum, cette fois sur la question suivante :

*« Approuvez-vous que la France participe à l'abolition des armes nucléaires et radioactives et engage avec l'ensemble des Etats concernés des négociations visant à établir, ratifier et appliquer un traité d'interdiction et d'élimination complète des armes nucléaires et radioactives, sous un contrôle mutuel et international strict et efficace ? »*

La proposition de loi a reçu à ce jour les signatures de 45 parlementaires appartenant à 14 groupes politiques différents. Les Français étant, selon un sondage de l'IFOP de mai 2018, favorables à 85 % à cette initiative diplomatique, le Parlement peut offrir au peuple français et à la France l'occasion exceptionnelle d'ouvrir la voie à l'abolition des armes nucléaires.

Il est en effet essentiel que l'objectif déclaré du TIAN devienne un objectif concret, certes ambitieux, certes difficile à atteindre, mais tout de même réaliste et réalisable. C'est le sort même de l'humanité, de millions d'êtres humains et de chacun d'entre nous, qui est en jeu.

Saintes, le 31 octobre 2020 - Jean-Marie Matagne - ACDN

\*\*\*

## Notes

### (1) Glossaire :

EDAN : Etats Dotés d'Armes Nucléaires "parties au TNP" (signataires du TNP). Ils sont 5 et constituent ce qu'on appelle "le P5" : Etats-Unis, Russie, Royaume-Uni, France et Chine. Ce sont par ailleurs (sans lien de cause à effet) les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'Onu.

ENDAN : les Etats Non Dotés d'Armes Nucléaires parties au TNP.

"Etats dotés" : le P5 + quatre autres Etats dont on sait qu'ils sont dotés d'armes nucléaires mais qui n'en ont pas officiellement le statut : Israël, l'Inde, le Pakistan et la Corée du Nord, les trois premiers parce qu'ils n'ont jamais signé le TNP, la dernière parce qu'elle l'a signé mais s'en est retirée en 2003.

Entre EDAN et ENDAN, les quatre Etats officieusement dotés vivent dans une sorte de no man's land diplomatique.

(2) Voir : « Déclarations sur le Traité d'interdiction des armes nucléaires (New York, 7 juillet 2017) » - Mission permanente de la France auprès de la Conférence du désarmement à Genève – Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

La Russie et la Chine ont fait leur cette position dès 2018 dans une déclaration commune du « P5 ». Le P5 l'a réitérée à Vienne au cours d'une réunion de l'AIEA, le 22 septembre 2020 : « *Nos vues sur le TIAN sont bien connues : nous ne le signerons pas, ne serons pas liés par lui, et considérons qu'il a un effet préjudiciable sur le régime global de non-prolifération sous le TNP* ».

(3) Cf. Convention de Vienne sur le Droit des Traités, Article 60.

(4) Vidéo ICAN. <https://vimeo.com/229080557> 17' 31''-17' 40''. Article 17 : Duration and Withdrawal. §1. (Rebecca Johnson au micro)

(5) Des propositions d'amendements sur plusieurs de ces sujets furent déposées le 30 juin 2017 par le représentant d'ACDN à la 2e session de la conférence de négociations du TIAN à New York. Document officiel publié et diffusé le 3 juillet 2017. Cf. A/CONF.229/2017/NGO/WP.48 (NB : à cette date, l'article 17 était numéroté 18.)

Une proposition visant à résoudre la question du droit de retrait en la liant à celle du désarmement multilatéral a également été avancée par ACDN dans un texte du 22 juin. Ce texte fut remis en version anglaise le jour même, en mains propres, à la présidente de la conférence, Elayne Whyte-Gomez, et aux ambassadeurs de plusieurs Etats actifs en faveur du Traité, dont l'un le transmit pour avis à son gouvernement, mais en reçut un avis négatif. La proposition n'eut pas d'autre suite.

"Comment inciter les Etats nucléaires à rejoindre le Traité d'interdiction"

"How to convince the nuclear states to join the nuclear weapons ban treaty"

(6) Pour mieux mesurer les effets génétiques des armes à UA, on peut voir Death made in America.

**ATTENTION ! Images pouvant heurter les personnes sensibles. Dans ce cas, évitez de cliquer sur ce lien.**

(7) Pour être soumise à référendum, une proposition de loi doit recevoir la signature d'un cinquième des membres du Parlement, puis les soutiens d'un dixième des électeurs inscrits, recueillis par voie électronique en 9 mois sous le contrôle du ministère de l'Intérieur. Quelques obstacles supplémentaires, surmontables, sont placés sur cette voie.

Proposition de Loi pour un référendum

Formulaire de signature à proposer aux députés et sénateurs

Liste des signataires au 20 octobre 2020

# Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) : l'avant et l'après

20.07.2020 - Luigi Mosca

<https://www.pressenza.com/fr/2020/07/traite-sur-linterdiction-des-armes-nucleaires-tian-lavant-et-lapres/>

La présidente de la Conférence des Nations unies à New York, Elayne Whyte Gomez, se réjouit après le vote historique du 7 juillet 2017 pour l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN). (Crédit image : ICAN)

## *Le 7 juillet 2020, trois ans après son adoption.*

Nous sommes le 7 juillet 2017 et, vers 11 heures, à l'Assemblée générale des Nations unies à New York, le résultat du vote pour l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) (\*) apparaît sur le grand écran : 122 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention ; l'émotion des personnes présentes – diplomates mais aussi nombreux militants de la société civile – est grande... c'est en effet une victoire importante de la « démocratie planétaire » face aux intimidations, voire parfois au chantage d'une oligarchie de grandes puissances !

Ayant pu participer aux travaux de la Conférence avec les amis Alfonso Navarra de « Disarmisti Esigenti », Giovanna Pagani de WILPF-Italie, ainsi que Jean-Marie Collin, co-président d'ICAN-France, et nombre d'autres, nous avons également pu participer, avec le grand groupe d'autres militants partenaires d'ICAN rassemblés du monde entier, à la grande satisfaction de ce résultat historique.

Comment a-t-il été possible d'atteindre un tel résultat, qui quelques années auparavant semblait un rêve même pour les plus optimistes des experts et des militants ?

Que s'est-il passé depuis lors au cours de ces trois années ?

Et quels pourraient être les développements futurs ?

Essayons d'y aller dans l'ordre :

Les initiatives pour parvenir à l'élimination et à l'interdiction des armes nucléaires ont commencé immédiatement après leur première apparition : Albert Camus (article dans le journal « Combat » du 8 août 1945), Frédéric Joliot et l'Appel de Stockholm de mars 1950, signé par plus de 500 millions de personnes de tous les continents !, Bertrand Russel et Albert Einstein (Manifeste Russel-Einstein du 9 juillet 1955 à Londres) et ainsi de suite jusqu'à aujourd'hui des personnalités et des mouvements n'ont cessé de s'opposer à la folie des armes nucléaires.

Toutefois, deux dates marquent le début du parcours spécifique qui a conduit à l'adoption du TIAN :

– L'année 2007 a vu la formation de la campagne ICAN (International Campaign to Abolish Nuclear weapons) en Australie, avec le lancement officiel le 23 avril 2007 à Melbourne, par l'Association de médecins IPPNW (International Physicians for the Prevention of Nuclear War).

ICAN regroupe actuellement plus de 500 associations dans un peu plus de 100 pays à travers le monde et son équipe de direction est basée à Genève, avec Beatrice Fihn comme directrice exécutive.

Parmi ces associations, certaines ont assumé un rôle particulièrement important : l'IPPNW, la WILPF (Women's International League for Peace and Freedom), l'IALANA (International Association of Lawyers Against Nuclear Arms), Mayors for Peace, Peace Boat, PAX et d'autres.

– Puis l'année 2013 (mars) est venue, où la première conférence sur les « Conséquences humanitaires des explosions nucléaires » s'est tenue à Oslo à l'initiative de la Norvège, en collaboration avec l'ICAN, et qui a réuni 127 Etats et plusieurs ONG.

– Cette première Conférence a été suivie d'une deuxième au Mexique (à Nayarit) en février 2014, avec la participation de 146 États et de nombreuses ONG.

– Et une troisième Conférence a eu lieu en Autriche, à Vienne, les 8 et 9 décembre 2014 avec la participation de 158 États (précédée d'une réunion d'ICAN les 6 et 7 décembre avec environ 600 participants).

Cette Conférence de Vienne a permis de développer non seulement le thème des conséquences humanitaires, mais aussi celui du risque qu'une guerre nucléaire, régionale et/ou mondiale, puisse effectivement se produire (interventions d'Eric Schlosser, auteur de l'ouvrage de référence (\*\*)) : » Command and Control – Nuclear Weapons, the Damascus accident, and the illusion of safety « ).

Elle a également marqué un tournant dans ce processus avec l'engagement de l'Autriche (« pledge ») de combler le vide juridique (« the legal gap »), puisque les armes nucléaires n'avaient pas encore été interdites par un traité international, contrairement aux deux autres types d'armes de destruction massive : les armes chimiques et les armes bactériologiques.

Deux autres étapes ont suivi :

L'action du « Groupe de travail à composition non limitée » ('Open Ended Working Group') de l'ONU à Genève (février-août 2016) a été suivie d'un vote à l'Assemblée générale de l'ONU à New York, le 23 décembre 2016, afin d'ouvrir des négociations en vue de formuler un Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (en mars puis en juin-juillet 2017).

Fait remarquable du « Groupe de travail à composition non limitée » : il nous a été possible, en tant qu'ONG, de discuter sur un pied d'égalité avec les délégations des États en séance plénière ! Le travail intense, notamment en juin-juillet 2017, au siège des Nations Unies à New York, magistralement coordonné par la présidente Elayne Whyte Gomez, ambassadrice du Costa Rica, a permis d'aboutir au texte du Traité, qui ensuite a été voté, comme nous l'avons vu, à la quasi-unanimité.

Grâce à ce Traité, une fois entré en vigueur prochainement, la fabrication, la possession, l'utilisation et la menace d'utilisation d'armes nucléaires sont désormais interdites. La « dissuasion nucléaire » devient ainsi ILLÉGALE au regard du Droit international et les armes nucléaires sont désormais à jamais stigmatisées.

Que s'est-il passé depuis lors, au cours de ces trois années ?  
Surtout, quatre faits importants :

1) L'attribution du prix Nobel de la paix 2017 à ICAN.

2) Parmi les 81 États qui ont jusqu'à présent signé le TIAN, 9 États ne figuraient pas parmi les 122 États qui avaient voté pour son adoption, de sorte que le nombre d'États qui ont rejoint le TIAN, c'est-à-dire qui ont voté pour son adoption et/ou l'ont signé, est, jusqu'à présent =  $122 + 9 = 131$ (\*\*\*).

3) Le processus de ratification est bien engagé : **40 États ont déjà ratifié le TIAN**, sur les 50 nécessaires et suffisants pour que le Traité d'interdiction des armes nucléaires entre en vigueur et devienne ainsi une partie intégrante du Droit international.

Voici **la liste actualisée des 40 États qui ont ratifié le TIAN** : Afrique du Sud, Antigua-e-Barbuda, Autriche, Bangladesh, Belize, Bolivie, Botswana, Costa Rica, Cuba, La Dominique, Équateur, *Fiji*, Gambie, Guyane, Îles Cook, Kazakhstan, Kiribati, Laos, Lesotho, Maldives, Mexique, Namibie, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Palaos, Palestine, Panama, Paraguay, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-Grenadines, Salvador, Samoa, Thaïlande, Trinidad-et-Tobago, Vanuatu, Uruguay, Vatican (Saint-Siège), Venezuela, Vietnam.

Et voici les 18 autres États pour lesquels le processus de ratification est en cours ou imminent : Algérie, Cambodge, Comores, Ghana, Grenade, Guatemala, Honduras, Irlande, Jamaïque, Malawi, Népal, Nigeria, Philippines, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Saint-Christophe-et-Nevis, Soudan, Tanzanie.

On peut donc raisonnablement espérer que le nombre fatidique de 50 États sera atteint au plus tard d'ici un an, à compter de maintenant.

4) « Last but not least », un autre fait important est que **l'effet stigmatisant** du TIAN est déjà largement présent dans l'impact sur plusieurs banques ( $\approx 35$ , dont la Deutsche Bank) et fonds de pension (dont 3 très importants) qui ont décidé de cesser de financer les armes nucléaires : c'est grâce à l'initiative « Don't bank on the bomb » d'ICAN, coordonnée par la militante de longue date Susi Snyder.

Voyons maintenant ce que pourrait être le développement futur du TIAN

Une première étape (fondamentale !) sera, comme nous l'avons vu, l'entrée en vigueur du TIAN, qui aura lieu automatiquement 90 jours après que le cinquantième État l'aura ratifié.

Mais il s'agit maintenant de commencer à aborder l'étape la plus difficile : celle de l'élimination effective des armes nucléaires.

Si pour parvenir à l'adoption et, ensuite à l'entrée en vigueur du Traité International sur l'Interdiction des Armes Nucléaires, une coopération intense entre la société civile et les États « non dotés » a pu suffire, pour la prochaine étape, celle de l'élimination de ces

armes, l'interaction de la société civile sera également nécessaire avec les États dotés d'armes nucléaires, à commencer par les deux « géants » : Les États-Unis et la Russie, avec, si possible, la médiation de la Chine qui, malgré son régime totalitaire, a adopté une attitude relativement ouverte à l'égard du processus qui a conduit à l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) et ce, contrairement à d'autres États, comme la France et les États-Unis, qui ont tout fait pour le saboter.

De plus, la Chine est le seul État nucléaire à avoir complètement exclu de sa doctrine toute forme d'attaque nucléaire de « première frappe » et maintient ses armes nucléaires (vingt fois moins en nombre que celles des États-Unis ou de la Russie) au niveau d'alerte le plus bas.

Dans un premier temps, la Chine pourrait, par exemple, proposer la création d'un groupe de travail composé d'experts des 9 pays nucléaires (un WG9) avec pour mission spécifique de formuler une « feuille de route » réaliste pour un désarmement multilatéral coordonné, qui servirait ensuite de base aux négociations entre les 9 pays nucléaires et leurs alliés

Une fois que toutes les armes nucléaires auront été abolies, le TIAN aura également une autre fonction essentielle: celle d'en assurer **l'irréversibilité**.

Bien sûr, d'autres voies, différentes ou complémentaires, peuvent et doivent être « inventées » et entreprises... tant au niveau diplomatique qu'au niveau de l'opinion publique, car le chemin à parcourir requiert la contribution de tous et de chacun.

– En ce qui concerne plus spécifiquement **la France**, voici, par ordre alphabétique, des **associations et mouvements** (parmi une soixantaine) **partenaires de ICAN-France**, ayant comme co-présidents Jean-Marie Collin et Patrice Bouveret :

Abolition 2000-France,  
Abolition des armes nucléaires-Maison de Vigilance,  
Association des Médecins Français pour la Prévention de la Guerre Nucléaire (AMFPGN), affiliée à l'Association Internationale des Médecins IPPNW,  
Attac-France (Association pour la Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens),  
Confédération Générale du Travail (CGT),  
Confédération Paysanne,  
Coordination de l'Action Non Violente de l'Arche (CANVA),  
Europe Ecologie Les Verts (EELV),  
Greenpeace-France,  
Initiative pour le Désarmement Nucléaire (IDN),  
Ligue des Droits de l'Homme (LDH),  
Ligue Internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté (LIFPL / WILPF),  
Maires pour la Paix (Mayors for Peace)-France,  
Mouvement de la Paix,  
Mouvement International de la Réconciliation (MIR),  
Mouvement pour une Alternative Non-violente (MAN),  
Observatoire des armements,  
Parti Communiste Français (PCF),  
Pax Christi-France,  
Pugwash-France,  
Réseau Sortir du Nucléaire (SdN),  
Union Pacifiste Française (UPF).

Et voici les **principaux objectifs** spécifiques d'ICAN-France :

- informer et mobiliser autour des **conséquences humanitaires** des armes nucléaires et des **risques** qu'elles font courir pour la sécurité humaine et environnementale afin de créer **un large soutien de l'opinion publique française à l'interdiction et l'abolition** des armes nucléaires
- engager **la France** à devenir **un acteur du désarmement nucléaire mondial** au sein des instances internationales et régionales
- obtenir **le soutien des acteurs de la société civile française** (organisations, personnalités, experts, individus...) à ces objectifs
- ouvrir **un débat politique** autour de ces questions afin d'inverser l'approche dogmatique de l'arme nucléaire comme « garantie de notre sécurité »
- convaincre **l'Etat Français** à **adhérer au** Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires (**TIAN**).

Parmi les nombreuses **initiatives de ICAN-France**, signalons ici :

– la **Lettre d’information parlementaire** sur le désarmement et la non-prolifération nucléaire.

– la participation aux **Conférences Internationales** notamment dans le but d’une **contribution au processus qui a conduit à l’adoption du TIAN** le 7/7/2017 (Conférences à Vienne, Genève et New York), et également à la **COP23** à Bonn (Novembre 2017), au **Forum Humaniste** à Madrid (mai 2018), au **Meetings Anti-OTAN** à Bruxelles (2018 – 2019), ...

– comme chaque année depuis plus de 30 ans l’association ‘Abolition des Armes Nucléaires – Maison de Vigilance’, dont le président est Dominique Lalanne, organise **4 jours d’actions et d’interpellation sur la période du 6 au 9 août** pour interdire et éliminer les armes nucléaires à l’occasion des commémorations des bombardements de **Hiroshima** et de **Nagasaki**. Cette année, cela fera **75 années** que le monde est entré **dans une ère nucléaire militaire**.

Cet événement, comme en 2019, **aura lieu à Dijon** par le collectif associatif suivant : Abolition des armes nucléaires-Maison de Vigilance, Agir pour le désarmement nucléaire Franche-Comté ; AMFPGN ; Amis de la Terre Côte-d’Or ; Arrêt du nucléaire 34 ; CANVA ; ICAN France ; MAN Côte-d’Or ; Mouvement de la Paix 21 ; Réseau Sortir du nucléaire ; Sortir du nucléaire 21 ; Stop nucléaire 26-07.

Des membres de cette organisation réaliseront également **une action similaire** dans plusieurs autres villes de France (**Brest, Cherbourg, Tours**) et en lien avec de nombreux sites **sur les 5 continents**.

– le département de Dijon (Côte-d’Or) est également, depuis le début de l’année 2020, le théâtre chaque mois de vigies pour la fermeture/reconversion du site militaire nucléaire de **Valduc** (à 40 kilomètres de Dijon), centre de production et de maintenance de l’arsenal nucléaire de la France. Ces vigies ont notamment pour but **d’appeler la France à signer le TIAN** (Traité d’Interdiction des Armes Nucléaires). Des vigies analogues se déroulent **aussi à Paris**, depuis 14 ans, le premier vendredi du mois, **devant le ministère des Armées**, et, plus récemment, à d’autres endroits : à la Place St. Michel, près de la Faculté Paris Diderot et près de la Faculté Tolbiac.

– basée sur le rapport de ICAN “**Don’t bank on the bomb**” : une rencontre avec des fonctionnaires de la banque **BNP-PARISBAS** au sujet de **son financement de l’industrie nucléaire militaire**, initiant ainsi le début d’un dialogue ...

– l’action du groupe d’étudiantes **Tunisiennes, participantes en 2018 de la ICAN Académie Francophone : Amel El Mejri, Mariem Oueslati, Lobna Bachta, Sirine Barbirou, Aziza hanafi, Nour El Imen Gharbi et Oumayma Jabnoui, qui ont participé activement à la PrepCom de 2019** à New York en vue de **mettre la pression** pour que **la Tunisie**, qui a voté l’adoption du TIAN le 7 juillet 2017, **le signe et le ratifie** sans plus tarder ! En effet la Tunisie est membre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ainsi que du Traité de Pelindaba, faisant du continent africain une zone exempte d’armes nucléaires, fait partie du **Groupe Africain** qui comprend **54 États** du continent, et qui « *souligne que le Traité sur l’interdiction des armes nucléaires (TIAN) ne porte pas atteinte au TNP, mais complète et renforce plutôt le régime de non-prolifération nucléaire* » et « *exhorte tous les États à soutenir le TIAN en signant et en ratifiant ce Traité à une date rapprochée* ».

– le projet **ICAN Youth** : un projet conçu **pour les jeunes et par les jeunes** [18-30 ans] autour de l’approche humanitaire du désarmement nucléaire. Parmi leurs initiatives, dès la rentrée en 2015 une « **tournée des facts** » a été réalisée ainsi que des **conférences et master-class** dans différentes villes de **France**, en **Turquie** et en **Serbie**.

– **ICAN Académie francophone** qui organise des rencontres de formation pour les jeunes de différents pays francophones : **Algérie, Côte d’Ivoire, France, Gabon, Maroc et Tunisie**.

– des **actions dans les écoles** : au Collège Victor-Louis à Cenon (près de Bordeaux), grâce à une professeure de technologie (utilisant notamment des origami)

– des rencontres **parlementaires et citoyennes** avec des **Hibakushas à Paris et au Havre sur le ‘Peace Boat’ en juin 2018**.

– le **Forum ICAN de 300 jeunes à Paris**, en Février 2020, sur le thème « **Comment interdire les armes nucléaires et créer une mobilisation citoyenne** » très riche en échanges également sur des thématiques corrélées (réchauffement climatique, droits de l’Homme, ...)

– un **appel** aux jeunes de la ‘**Génération Y**’ que voici : « **Venez exprimer vos idées, vos réflexions pour agir et manifester votre désir de ne plus jamais être une cible potentielle d’arme nucléaire**. Nous souhaitons vous entendre sur les thématiques suivantes :

- Le désarmement nucléaire;
- Le lien entre la protection de l’environnement et le désarmement nucléaire ;
- Hiroshima, Nagasaki, 75 ans après : cela signifie quoi pour vous ?
- L’importance de l’éducation au désarmement ;

- Votre incompréhension d'une politique de défense basée sur des armes de destruction massive. »

– une participation partielle envisagée à la marche de la Campagne pour la Justice et la Paix '**Jai Jagat**' (de New Delhi au siège des Nations Unies à Genève)

Et également **des instruments** pour l'**information** et la **sensibilisation** :

– des revues :

'**Damoclès**' : la lettre d'information trimestrielle de l'Observatoire des armements

le **Bulletin** de l'association 'Abolition des armes nucléaires – Maison de Vigilance'

'**Planète Paix**' du Mouvement de la Paix

'**Médecine & Guerre Nucléaire**' de l'association AMFPGN

– des livres :

'**Exigez! un désarmement nucléaire total**' par Stéphane Hessel, Albert Jacquard et l'Observatoire des armements (**2012**), et en italien en 2014

'**Arrêtez la bombe!**' par Paul Quilès, Bernard Norlain et Jean Collin (**2013**),

'**L'illusion nucléaire – La face cachée de la bombe atomique**' par Paul Quilès, Jean-Marie Collin et Michel Drain (**2018**)

– des films :

'**La France, le Président et la Bombe**', par Stéphane Gabet

'**La Bombe et Nous**' par Xavier-Marie Bonnot

'**Le début de la fin des armes nucléaires**', par Alvaro Orùs '*Pressenza*'

– une **Expo** « **Exigez!** » itinérante, en français, anglais, espagnol, italien et allemand

– et de nombreux Articles et Rencontres...

Et maintenant allons voir un peu ce qui se passe chez **nos voisins et amis activistes italiens** :

Il existe **en Italie 13 associations partenaires d'ICAN**, énumérées ici par ordre alphabétique :

Associazione Italiana di Medici per la Prevenzione della Guerra Nucleare (AIMPGN), Cormuse, Disarmisti Esigenti, IALANA (International Association of Lawyers Against Nuclear Arms)-Italia, Istituto di Ricerche Internazionali Archivio Disarmo (IRIAD), Mayors for Peace, Pax Christi-Italia, PeaceLink, Pressenza Italia, Rete Disarmo, SenzAtomica, WILPF (Women's International League for Peace and Freedom)-Italia e World Foundation for Peace,

et au moins autres 14 associations (eco)-pacifistes, présentées ici par ordre alphabétique : Accademia Kronos, Beati i costruttori di Pace, Centro Gandhi-Pisa, Comitato Fermare la Guerra-Firenze, Comitato No Guerra No Nato (CCNGNN), Comitato pace convivenza e solidarietà Danilo Dolci di Trieste, Energia Felice, Fucina per la non-violenza, Green Cross-Italia, IPB (International Peace Bureau)-Italia, 'Laudato Si'', MIR (Movimento Internazionale della Riconciliazione) (= IFOR) Palermo, Movimento Nonviolento, et USPID (Unione degli Scienziati Per Il Disarmo) très liée au mouvement Pugwash.

Plusieurs de ces associations ont participé et participent à une campagne pour la signature du TIAN de la part de l'Italie, par le biais :

– des collectes de signatures de citoyens remises au Président de la République réalisées par les Associations WILPF-Italie, Pax Christi et Disarmisti Esigenti (≈ 8000 signatures) et Rete Disarmo/SenzAtomica : initiative « *Italia Ripensaci* » (≈ 7200 signatures individuelles + 71 associations et paroisses).

– des Déclarations des villes : Milan, Palerme, Brescia (+ 27 municipalités), Turin, Bergame, Ancône, Trévise, Vicence, Salerne et Pérouse.

– de différentes initiatives et événements, notamment pendant la « 2ème Marche Mondiale pour la Paix et la Nonviolence » entre le 2 octobre 2019 (départ de Madrid) et le 8 mars 2020 (arrivée à Madrid), avec en particulier la projection dans les quartiers, les écoles et les lieux publics du documentaire de Pressenza « Le début de la fin des armes nucléaires ».

Il convient de noter en particulier l'initiative WILPF-Italie, à laquelle participent de nombreuses autres associations :

« Pace Femminista in Azione : Giustizia Climatica, Sicurezza e Salute » qui a eu lieu de novembre 2018 à juin 2019 :

« Impliquer les institutions et les mouvements de défense de l'environnement dans la campagne de l'ICAN pour la ratification du TIAN, par la mobilisation des femmes et des jeunes ». Ainsi, de nombreux événements, rencontres, conférences et « ateliers » dans les écoles secondaires et les lycées ont eu lieu à Livourne, Pise, Trieste, Rimini, Rome, Florence, Palerme, Crespina (Pise), Castellina Marina (Pise), Ariano Irpino (Avellino), Accadia (Foggia), Monteleone (Foggia), Sant'Agata (Foggia), Anzano (Foggia), Messine et Noto (Syracuse). Avec un colloque de clôture à Rome le 7 juin 2019 sur le thème : « Les héros qui ont sauvé le monde de l'holocauste nucléaire ».

Ainsi, l'adhésion de l'Italie au TIAN signifierait que les bombes B61 seraient rendues à leur propriétaire : les États-Unis.

Et voici les associations plus spécifiquement engagées dans ce but :

- le Comité « No Guerre No Nato », et la WILPF-Italie avec la participation aux réunions anti-OTAN à Bruxelles, Dublin et Florence,
- les Disarmisti Esigenti, avec notamment des manifestations à la base de l'OTAN de Ghedi-Torre (Brescia) et sur d'autres sites militaires importants,
- l'IPB – Italie, avec participation aux réunions anti-OTAN à Bruxelles.

La réunion de Dublin, en novembre 2018, a été particulièrement importante, car c'était la première Conférence internationale à demander la fermeture des bases militaires des États-Unis et de l'OTAN, avec la participation d'environ 300 militants de 35 pays et en particulier des membres de la WILPF du Tchad, du Kenya, de l'Italie, de la Norvège, de l'Écosse et des États-Unis.

Cette Conférence a permis de lancer une campagne mondiale afin de sensibiliser le public et d'organiser une résistance de masse nonviolente à l'échelle mondiale contre toutes les bases militaires des États-Unis et de l'OTAN, ainsi que contre leurs missions militaires partout dans le monde.

**En synthèse**, il existe de nombreuses initiatives d'associations visant à faire pression sur le gouvernement pour qu'il renvoie à son propriétaire toutes les bombes américaines B61 actuellement sur son territoire afin qu'il puisse signer et ratifier le TIAN. La difficulté vient de la forte implication de l'Italie dans le complexe USA/OTAN, dans lequel elle est harnachée comme une pieuvre !

Il s'agit donc d'aider l'Italie à s'en sortir, avec l'ouverture de négociations notamment avec la Russie et la Chine pour transformer les tensions actuelles en relations de coopération, en profitant également de l'état actuel de crise croissante au sein de l'OTAN.

(\*\*\*\*)

Cependant, l'intérêt de toute activité pacifiste en cours réside déjà dans la sensibilisation du public au risque croissant de guerre nucléaire en Europe et dans le monde, ainsi qu'au lien étroit entre les armes nucléaires et les graves problèmes climatiques et environnementaux, abordés notamment par certaines associations telles que le « WILPF-Italie », les « Disarmisti Esigenti » et la « Laudato Si » (\*\*\*\*\*).

Dans ce contexte, il convient de mentionner les initiatives lancées par le « Disarmisti Esigenti » : « Rete della Terrestrità » et « NO arsenali, SI' ospedali ». (\*\*\*\*\*)

---

(\*) Voici le lien en anglais vers le texte intégral du TIAN : [https://www.icanw.org/full\\_text\\_of\\_the\\_treaty](https://www.icanw.org/full_text_of_the_treaty) ; et voici le lien de la version en français : <https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/tectodevms/pages/2417/attachments/original/1571248126/French.pdf>

(\*\*) 'Command and Control – Nuclear Weapons, the Damascus accident, and the illusion of safety' di Eric Schlosser, The Penguin Press, New York, 2013

(\*\*\*) Pour l'état actualisé des signatures et ratifications du TIAN, voir le lien : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Traité\\_sur\\_l'interdiction\\_des\\_armes\\_nucléaires](https://fr.wikipedia.org/wiki/Traité_sur_l'interdiction_des_armes_nucléaires)

(\*\*\*\*) On peut voir ce thème un peu plus développé dans l'article : <https://www.pressenza.com/fr/2020/05/le-complexe-usa-otan-a-la-recherche-sans-fin-dun-ennemi-quelle-issue-serait-possible/>

(\*\*\*\*\*) 'Niente di questo mondo ci risulta indifferente. Associazione Laudato si'. Un'alleanza per il clima, la Terra e la giustizia sociale'. A cura di Daniela Padoan – Edizioni Interno 4, 2020

(\*\*\*\*\*) <https://www.ilsolediparigi.it/tag/alfonso-navarra/>

[https://www.petizioni.com/no\\_arsenali\\_si\\_ospedali](https://www.petizioni.com/no_arsenali_si_ospedali)

# L'Otan ne veut rien lâcher sur les armes nucléaires

L'Otan réaffirme son opposition au traité sur l'interdiction des armes nucléaires qui entre en vigueur en janvier.  
<https://www.dw.com/fr/lotan-ne-veut-rien-l%C3%A2cher-sur-les-armes-nucl%C3%A9aires/a-55963802>

La Russie et les Etats-Unis détiennent à eux deux 90% des armes nucléaires dans le monde

C'est une prise de position qui n'a rien de surprenante mais qui ne se veut on ne peut plus claire : "*A l'approche de l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), nous rappelons collectivement notre opposition à ce traité*", écrit l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (Otan), dans un communiqué ce 15 décembre.  
Pour l'organisation qui compte 30 pays, dont l'Allemagne, les Etats-Unis et vingt autres membres de l'Union européenne, ce traité, qui doit entrer en vigueur en janvier, risque même de "*fragiliser l'architecture mondiale de non-prolifération et de désarmement*".  
Un avis bien différent de l'ONU et de 122 autres pays du monde, dont le Bénin, qui a ratifié le traité en ce mois de décembre.

Ce traité, c'est quoi ?

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est né à la suite de la mobilisation de plusieurs ONG. La Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires (ICAN) avait d'ailleurs reçu le prix Nobel de la paix en 2017 pour sa mobilisation.  
Le TIAN interdit "*l'utilisation, le développement, la production, les essais, le stationnement, le stockage et la menace d'utilisation des armes nucléaires*" et se fixe comme objectif "*l'élimination complète des armes nucléaires*". Approuvé par 122 pays en 2017 aux Nations unies, il a depuis recueilli la signature de 50 Etats, nécessaire à son entrée en vigueur. La cinquantième est venue du Honduras, en octobre. Mais les pays possédant l'arme atomique refusent de le signer.

Pourquoi des pays refusent de signer ?

Les Etats dotés d'armes nucléaires mettent en avant l'argument de la "*dissuasion*". Le fait que certains pays possèdent l'arme devrait décourager d'autres d'entreprendre des actions néfastes. En plus clair : le fait de monter ses forces doit éviter que d'autres ne passent à l'action. C'est l'argument de l'Otan encore aujourd'hui. "*L'objectif fondamental de la capacité nucléaire de l'Otan est de préserver la paix, de prévenir les actions coercitives et de décourager toute agression*", écrit l'organisation.

Dans le monde, neuf pays possèdent des armes nucléaires : les Etats-Unis, la Russie - ces deux pays sont les plus importants en termes de quantité d'armes - la France, le Royaume-Uni, la Chine, l'Inde, le Pakistan, Israël et la Corée du Nord.

"La guerre n'est pas une solution" - Depuis des années associations et ONG demandent l'élimination totale des armes nucléaires

L'Otan continue de mettre en avant le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le texte, entré en vigueur en 1970, impose aux pays qui possèdent l'arme nucléaire de "*ne pas aider, encourager ou inciter un Etat non doté d'armes nucléaires, à en fabriquer ou à en acquérir*". Les Etats signataires non dotés d'armes nucléaires, eux, renoncent à s'en doter.

Enfin, et c'est un argument de poids pour l'Otan, les pays ayant adhéré au traité s'engagent "*à cheminer vers un désarmement nucléaire général et complet*." Un désarmement impossible pour l'autant aujourd'hui, puisque, selon l'organisation militaire, "*l'environnement de sécurité international, de plus en plus complexe, va à l'encontre de l'architecture actuelle de non-prolifération et de désarmement*."

Que va changer l'entrée en vigueur du traité en janvier ?

Pour l'heure, ce traité ne devrait pas changer radicalement les choses puisque les Etats dotés d'armes nucléaires n'ont pas signé le texte, qui est non contraignant. Mais "*l'entrée en vigueur du traité est l'aboutissement d'un mouvement mondial visant à attirer l'attention sur les conséquences humanitaires catastrophiques de toute utilisation d'armes nucléaires*", assure le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres.

Comme les ONG et associations anti-armes nucléaires, il espère ainsi que ce traité sera un moyen de pression supplémentaire et que in fine, les pays qui y sont opposés aujourd'hui changeront de stratégie. La position de l'Otan montre que cela n'est pour l'heure pas à l'ordre du jour. Mais ces dernières années, d'anciens responsables politiques ont demandé d'accélérer la dénucléarisation.

En septembre dernier, relayés par la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires, 56 anciens premiers ministres, présidents, ministres des Affaires étrangères et ministres de la Défense de 20 pays de l'Otan, plus le Japon et la Corée du Sud, avaient publié une lettre ouverte implorant leurs dirigeants actuels de rejoindre le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.  
Parmi eux : Joschka Fischer, vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères d'Allemagne de 1998 à 2005, et Rudolf Scharping, ministre fédéral de la Défense en Allemagne également, entre 1998 et 2002.

# Armes nucléaires: le traité d'interdiction doit entrer en vigueur début 2021

28 septembre 2020 Par François Bonnet

<https://www.mediapart.fr/journal/international/280920/armes-nucleaires-le-traite-d-interdiction-doit-entrer-en-vigueur-debut-2021?onglet=full>

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) va entrer en application dans quelques mois. Vivement contesté par les neuf États nucléaires, dont la France, ce texte peut être utile, comme le montre l'exemple des essais nucléaires français menés en Algérie.

Reconnaissons-le, bien peu de personnes se sont intéressées ces dernières années au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN). Ce texte a été adopté dans le cadre d'une commission des Nations unies en juillet 2017 par 122 États (sur les 193 membres de l'ONU). Depuis, il n'a donné lieu à aucun débat en France, contrairement à ce qui s'est produit dans d'autres pays européens (Allemagne, Autriche, Irlande, Suède).

Interroger la pertinence de la dissuasion nucléaire et de l'arme atomique, toujours décrites comme le pilier de notre indépendance, demeure un tabou français. Un écrasant consensus de la classe politique et des pouvoirs successifs a jusqu'alors empêché tout débat.

Or les choses s'accélèrent. Car après l'avoir adopté, les États doivent le ratifier. Et le seuil des 50 ratifications nécessaires à son entrée en vigueur va être franchi dans les jours ou semaines à venir. Quarante-cinq pays l'ont déjà ratifié (le dernier en date est Malte, le 21 septembre). Six autres s'apprêtent à le faire : Bénin, Cap-Vert, Grenade, Jamaïque, Sierra Leone et l'Algérie qui ambitionne d'être le cinquantième et de marquer ainsi symboliquement son importance.

Le traité deviendra applicable 90 jours après la cinquantième ratification. *« Son entrée en vigueur interviendra au tout début de 2021. C'est pour nous une grande victoire. Trois ans et demi entre l'adoption et l'application d'un traité international, c'est un bon délai et cela montre la détermination des États à avancer »*, se félicite Jean-Marie Collin, l'un des porte-parole d'ICAN France.

ICAN est une coalition mondiale de 570 organismes, associations et ONG dans le monde qui a porté cette bataille contre les armes nucléaires et poussé à l'adoption du traité TIAN. Cela lui a valu le prix Nobel de la paix en 2017. L'ICAN a lancé de nombreuses campagnes à destination de la société civile ou des élus locaux. Un Appel des villes pour le désarmement nucléaire mondial a déjà obtenu la signature de plus de 400 maires dans le monde. En France, une trentaine de villes l'ont signé (dont Paris et Grenoble). Le 26 septembre, à l'occasion de la *« journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires »* de l'ONU, Lyon s'est joint à cet appel.

Le traité TIAN vise *« à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète »* en créant une norme juridique contraignante pour les seuls États qui l'ont ratifié. C'est ce qui pendant longtemps l'a fait considérer comme quasi anecdotique puisque aucune des puissances nucléaires ne l'a reconnu. Bien au contraire, elles le combattent, le jugeant au mieux *« inutile ou démagogique »* ou, au pire, comme créant de nouveaux obstacles *« à un vrai processus de désarmement »*.

Neuf États disposent aujourd'hui de l'arme atomique : États-Unis, Russie, France, Chine, Royaume-Uni, Inde, Pakistan, Israël et Corée du Nord. Tous ont boudé les négociations, estimant que ce traité ne serait qu'un énième vœu pieux du « machin » onusien, *« un traité d'étagère »*, comme on dit dans les couloirs de l'ONU, destiné à prendre la poussière et dépérir dans l'oubli. La France a été en pointe dans la dénonciation de ce texte *« inconsistant, sans perspective de mise en œuvre »*, comme l'explique une note de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (*elle est à lire ici : pdf, 426.2 kB*). Le 7 février 2020, à l'occasion d'un discours important sur la défense et la dissuasion nucléaire, Emmanuel Macron a fermé la porte à toute discussion.

*« Je ne peux donner à la France comme objectif moral le désarmement des démocraties face à des puissances, voire des dictatures qui, elles, conserveraient ou développeraient leurs armes nucléaires, a déclaré le chef de l'État. Un désarmement nucléaire unilatéral équivaudrait pour un État doté comme le nôtre à s'exposer et à exposer ses partenaires à la violence et au chantage, ou à s'en remettre à d'autres pour assurer sa sécurité. Je refuse cette perspective. »*

Et Emmanuel Macron de conclure : *« La France n'adhérera pas à un traité d'interdiction des armes nucléaires. Ce traité ne créera aucune obligation nouvelle pour la France, ni pour l'État, ni pour les acteurs publics ou privés sur son territoire. »*

La France défend officiellement une autre voie pour aller vers le désarmement : respect strict, voire élargissement du Traité sur la non-prolifération (TNP), négociation d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes et universalisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (États-Unis, Chine, Israël et Corée du Nord ne l'ont pas ratifié). Enfin, réduction des risques stratégiques : *« Le désarmement n'a en réalité de sens que s'il s'inscrit dans un processus historique de limitation de la violence »*, estime Emmanuel Macron. Or, c'est tout l'inverse qui se passe depuis une demi-douzaine d'années. Les grands traités de désarmement ou de contrôle ont été dénoncés ou leur renégociation est en panne. Toutes les puissances nucléaires

investissent massivement dans la modernisation de leurs arsenaux et dans l'élaboration de nouvelles armes. Enfin, les crises n'ont jamais été aussi nombreuses et les risques ou tensions stratégiques ne cessent d'augmenter.

## Les essais français dans le Sahara algérien

C'est pour ces raisons que les États non nucléaires, excédés de voir leur sécurité menacée par les puissances atomiques, ont adopté le traité TIAN et que les ratifications se font à bon rythme. Un monde dénucléarisé n'est certainement pas pour demain. Mais le traité TIAN peut être un aiguillon, un moyen de pression pour contraindre les puissances nucléaires à reprendre un processus de désarmement. Son entrée en vigueur, quoi qu'en dise Emmanuel Macron, va créer deux nouveaux problèmes à la France. Le premier sera en Europe puisque trois États ont ratifié le TIAN (Autriche, Irlande et Malte). Dans son discours de février, le chef de l'État expliquait que la dissuasion française servait aussi à protéger l'Europe et il proposait même une association « *aux exercices des forces françaises de dissuasion* » aux partenaires « *qui le souhaitent* ».

L'effet stigmatisant du TIAN risque de renforcer l'isolement de la France, certaines opinions publiques (Allemagne, Scandinavie) étant très opposées aux armes nucléaires. Au passage, ce traité va aussi accroître la pression sur les pays de l'Union européenne où est déployé un nombre estimé de 140 armes nucléaires américaines : Pays-Bas, Allemagne, Belgique, Italie (sans compter la Turquie). Cinquante-six anciens premiers ministres, ministres de la défense ou des affaires étrangères de 22 pays abritant des armes nucléaires d'un allié viennent ainsi de signer une tribune appelant leurs États à approuver le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Le deuxième problème très concret que le traité TIAN va créer à la France concernera ses relations avec l'Algérie. Ce traité inclut en effet un certain nombre de dispositions humanitaires qui s'imposent aux États l'ayant ratifié. Ses articles 6 et 7 obligent d'abord à porter assistance aux populations victimes d'utilisation ou d'essais d'armes nucléaires, ensuite à restaurer les environnements contaminés par le nucléaire.

Or, la France a procédé de février 1960 à février 1966 à dix-sept essais nucléaires dans le Sahara algérien. L'État algérien va donc devoir appliquer les articles 6 et 7 du traité TIAN. Et il devra pour cela se retourner vers la France.

Dans une minutieuse étude publiée en juillet par la Fondation Heinrich Böll, Jean-Marie Collin, pour l'ICAN, et Patrice Bouveret, pour l'Observatoire des armements, tentent un état des lieux de ce qu'on sait de ces campagnes d'essais, des populations alors contaminées, et des déchets radioactifs abandonnés ou plus ou moins bien enterrés sur les sites d'essais.

« *Beaucoup d'éléments demeurent inconnus, assurent les deux auteurs, et l'Algérie est tout à fait déterminée à agir et va donc demander des informations détaillées à la France.* » Sur les 17 essais nucléaires français réalisés sur les deux sites de Reggane et In Ekker, 11 (tous souterrains) l'ont été après l'indépendance de l'Algérie, les accords d'Évian autorisant la France à utiliser jusqu'en 1967 ces installations. Ces sites ont ensuite été rendus à l'Algérie, puis occupés un temps par l'armée algérienne, « *sans qu'aucune modalité de contrôle et de suivi de la radioactivité n'ait été prévue* », notait en 1997 le sénateur Christian Bataille dans un rapport parlementaire. « *Les circonstances politiques peuvent expliquer l'indifférence avec laquelle on a alors traité ces problèmes. Il n'en demeure pas moins qu'on a fait preuve d'une certaine légèreté, pour ne pas dire plus* », ajoutait-il.

En 1997 toujours, un autre rapport parlementaire reconnaissait que « *sur la question des déchets qui auraient pu résulter des campagnes d'essais réalisées au Sahara, il n'existe aucune donnée précise* ». La situation a bien peu évolué ces vingt dernières années. Des commissions ont été créées, sans résultats probants. La loi de 2010 sur l'indemnisation des victimes des essais nucléaires n'a pas trouvé d'application pratique en Algérie : seul un Algérien a vu son dossier d'indemnisation accepté.

« *Ce passé nucléaire reste profondément enfoui dans le sable. Les sites ne font toujours pas l'objet de contrôles et il n'y a aucune action de sensibilisation des populations locales aux risques sanitaires* », expliquent Jean-Marie Collin et Patrice Bouveret. L'armée française a en effet massivement enterré dans les sables du Sahara les matériels contaminés mais aussi des chars, des avions, des canons exposés aux explosions nucléaires pour observer leur résistance. Lors d'essais souterrains, des accidents sont intervenus et des laves et roches radioactives ont été expulsées en surface. Enfin, des milliers d'Algériens étaient réquisitionnés sur ces chantiers comme ouvriers sans que des registres précis ne soient tenus. Si des enquêtes indépendantes et des témoignages permettent aujourd'hui de connaître ce qu'ont été ces essais, de très nombreuses informations demeurent indisponibles ou classées secret défense : cartes, lieux d'enfouissement, quantité de matériaux, nature et volume des déchets nucléaires, archives médicales, etc.

« *Le traité TIAN va permettre d'ouvrir la voie à une meilleure collaboration entre la France et l'Algérie. Alger va être contrainte de nettoyer ces sites et de s'occuper des populations concernées. Paris peut et doit aider* », estiment Jean-Marie Collin et Patrice Bouveret. Leur étude formule plusieurs recommandations à l'adresse de la France, essentiellement en matière de transmission d'informations mais aussi de coopération sur le terrain. L'affaire devrait être abordée par l'historien Benjamin Stora (*lire notre entretien ici*), chargé par l'Élysée d'une mission sur l'état des lieux des relations entre la France et l'Algérie. Ce traité TIAN, décrit par ses opposants comme ne servant à rien, pourrait ainsi très vite faire la preuve de son utilité concrète.

# Lettre ouverte de soutien au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

22 sept. 2020 - Les invités de Mediapart

56 anciens premiers ministres, ministres de la défense ou des affaires étrangères de 22 pays abritant des armes nucléaires d'un allié signent cette tribune appelant leurs Etats à approuver le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), qui doit entrer en vigueur dans quelques mois. « Une nouvelle course aux armements nucléaires est en cours (...) Le traité d'interdiction est une lueur d'espoir, dans une période de ténèbres. Nous devons faire preuve de courage et d'audace – et adhérer au traité », écrivent-ils. La pandémie du coronavirus a démontré de façon frappante, le besoin urgent d'une plus grande coopération internationale pour faire face à toutes les menaces majeures affectant la santé et le bien-être de l'humanité. La menace d'une guerre nucléaire est la plus importante d'entre elles. Le risque de détonation d'une arme nucléaire aujourd'hui – que ce soit par accident, par erreur de calcul ou de conception – semble s'accroître avec le déploiement récent de nouveaux types d'armes, l'abandon d'accords de contrôle des armements mis en place depuis de nombreuses années et le danger bien réel de cyber-attaques sur des infrastructures nucléaires. Nous devons tenir compte des avertissements des scientifiques, des médecins et des nombreux experts. Nous ne devons pas fermer les yeux sur une crise d'une ampleur encore plus grande que celle que nous connaissons cette année. Il n'est pas difficile d'imaginer qu'une rhétorique belliqueuse et un mauvais jugement de dirigeants d'un Etat disposant d'armes nucléaires pourraient aboutir à une calamité affectant toutes les nations et tous les peuples.

Comme anciens dirigeants, ministres des affaires étrangères et ministres de la défense de l'Allemagne, de l'Albanie, de la Belgique, du Canada, de la Croatie, de la Corée du Sud, du Danemark, de l'Espagne, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Islande, de l'Italie, du Japon, de la Lettonie, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Tchéquie et de la Turquie – des États qui exigent d'être protégés par les armes nucléaires d'un allié – nous appelons nos dirigeants actuels à faire progresser le désarmement avant qu'il ne soit trop tard. Un premier pas évident que les responsables de nos pays respectifs devraient réaliser serait de déclarer sans réserve, que les armes nucléaires ne servent aucun objectif militaire ou stratégique légitime, compte tenu en cas d'utilisation des conséquences humanitaires et environnementales catastrophiques. En d'autres termes, nos pays doivent rejeter tout rôle des armes nucléaires dans notre défense. En revendiquant le besoin d'être protégé par des armes nucléaires, nous encourageons une croyance dangereuse et erronée selon laquelle ces armes renforcent la sécurité. Plutôt que de permettre le progrès vers un monde sans armes nucléaires, nous l'entravons et perpétons les dangers – tout cela par crainte de contrarier nos alliés qui se cramponnent à ces armes de destruction massive. Mais les amis peuvent et doivent s'exprimer lorsque leurs amis adoptent un comportement imprudent qui met les vies de tous en danger.

Il ne fait aucun doute qu'une nouvelle course aux armements nucléaires est en cours et qu'une course au désarmement est nécessaire de toute urgence. Il est temps de mettre un terme définitif à l'ère de la dépendance aux armes nucléaires. En 2017, 122 pays ont pris une mesure courageuse, attendue depuis longtemps, dans cette direction en adoptant le traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) – un accord mondial historique qui place les armes nucléaires sur un pied d'égalité juridique avec les armes chimiques et biologiques et qui établit un cadre pour les éliminer de manière vérifiable et irréversible. Ce traité va bientôt devenir une législation internationale contraignante. À ce jour, nos pays ont choisi de ne pas se joindre à cette majorité d'Etats pour soutenir ce traité. Mais nos dirigeants devraient reconsidérer leur position. Nous ne pouvons pas nous permettre de tergiverser face à cette menace existentielle pour l'humanité. Nous devons faire preuve de courage et d'audace – et adhérer au traité.

En tant qu'États parties, nous pourrions rester dans des alliances avec des États dotés de l'arme nucléaire, car rien dans le traité lui-même, ni dans nos accords de défense respectifs, ne s'y oppose. Mais nous serions juridiquement tenus de ne pas aider ou encourager nos alliés à utiliser, à menacer d'utiliser ou à posséder des armes nucléaires. Étant donné le très large soutien populaire au désarmement dans nos pays respectifs, ce serait une démarche non contestée et très applaudie. Le traité d'interdiction est un renforcement important du traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP), qui date d'un demi-siècle, qui bien qu'il ait remarquablement réussi à freiner la prolifération des armes nucléaires dans un grand nombre de pays, n'a pas réussi à établir un tabou universel contre la possession de ces armes. Les cinq pays qui possédaient des armes nucléaires au moment de la négociation du TNP – les États-Unis, la Russie, la Grande-Bretagne, la France et la Chine – semblent le considérer comme une autorisation pour conserver de manière perpétuelle leurs forces nucléaires. Au lieu de désarmer, ils investissent massivement dans l'amélioration de leurs arsenaux, avec des projets pour les garder pour de nombreuses décennies. Ceci est tout à fait inacceptable.

Le traité d'interdiction adopté en 2017 peut contribuer à mettre fin à des décennies de paralysie en matière de désarmement. C'est une lueur d'espoir, dans une période de ténèbres. Il permet aux pays de souscrire à la norme multilatérale actuellement la plus élevée contre les armes nucléaires et de mettre en place une pression internationale. Comme le reconnaît le préambule du TIAN, les effets des armes nucléaires « transcendent les frontières nationales, ont des répercussions profondes sur la survie de l'humanité, l'environnement, le développement socioéconomique, l'économie mondiale, la sécurité alimentaire et la santé des générations actuelles et futures et touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles, notamment en raison des effets des rayonnements ionisants ». Avec près de 14 000 armes nucléaires réparties sur des dizaines de sites à travers le monde et dans des sous-marins qui patrouillent les océans en permanence, la capacité de destruction dépasse l'imagination. Tous les dirigeants responsables doivent agir maintenant pour que les horreurs de 1945 ne se répètent plus jamais. Tôt ou tard, notre chance s'épuisera – sauf si nous agissons. Le traité sur l'interdiction des armes nucléaires jette les bases d'un monde plus sûr, libéré de cette ultime menace. Nous devons l'adopter dès maintenant et nous efforcer d'obtenir de nouvelles adhésions. Il n'y a pas de remède à une guerre nucléaire. La prévention est notre seule option.

# Le rapport de contrôle sur l'interdiction des armes nucléaires 2020 est publié

16.01.2021 - Pressenza London

Le président Barack Obama est accueilli par le sénateur Chuck Schumer, D-N.Y., à son arrivée à bord de Marine One sur la zone d'atterrissage du Prospect Park à New York, N.Y., le 25 octobre 2013. Une aide militaire transporte la " valise nucléaire " et se (Crédit image : Obama White House on Flickr)

*Alors que le Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires va bientôt entrer en vigueur, la version mise à jour du Rapport de contrôle sur l'interdiction des armes nucléaires est publiée.*

Les yeux sont braqués sur l'Europe : le traité interdisant les armes nucléaires entre en vigueur

L'Europe est la région dans laquelle se trouve la plupart des pays qui sont en conflit avec le Traité des Nations Unies sur l'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN) qui entrera en vigueur le 22 janvier 2021. Alors que la plupart des pays dans le monde peuvent faire partie et respecter le TIAN sans avoir à faire de modifications de leurs politiques et pratiques actuelles, l'édition 2020 du rapport de contrôle sur l'interdiction des armes nucléaires montre que 42 états ont actuellement des conduites non compatibles avec la nouvelle interdiction des armes nucléaires. « Tout état peut signer le TIAN, mais ces 42 états devraient procéder à plusieurs modifications de politiques et pratiques s'ils voulaient se conformer aux exigences du TIAN » indique Grethe Lauglo Østern, éditrice du rapport de contrôle sur l'interdiction des armes nucléaires 2020 et consultante de la Norwegian People's Aid (NPA). Les experts légaux du rapport de contrôle sur l'interdiction des armes nucléaires ont démontré que neuf états dotés de l'arme nucléaire (la Chine, la France, l'Inde, Israël, la Corée du Nord, le Pakistan, la Russie, le Royaume-Uni et les Etats-Unis) ne respectent manifestement pas le TIAN, et 33 états qui ne possèdent pas l'arme nucléaire eux-mêmes ont des conduites qui ne respectent pas le Traité. 27 d'entre eux sont des pays européens.

L'Albanie, la Biélorussie, la Belgique, la Bulgarie, la Croatie, la République Tchèque, le Danemark, l'Estonie, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l'Islande, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, le Monténégro, les Pays-Bas, la Macédoine, la Norvège, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, l'Espagne et la Turquie sont tous des pays qui soutiennent et encouragent la possession d'armes nucléaires, ce qui est interdit par l'article 1(1)(e) du TIAN. Ils le font de diverses manières, en stockant des armes nucléaires sur leur territoire, en participant à des exercices d'attaques nucléaires, en apportant du support logistique et technique qui permet de tester des missiles à capacité nucléaire, en développant, produisant et faisant la maintenance de composants essentiels pour les armes nucléaires, et en approuvant des doctrines, politiques et déclarations pour les armes nucléaires.

« Il est clair que l'Europe doit bien regarder ce qu'il se passe maintenant que le TIAN entre en vigueur et que les armes nucléaires deviennent illégales, même si les états dotés de l'arme nucléaire ne le rejoignent pas à court terme. Avant les négociations du TIAN, on portait que peu d'attention aux agissements des pays non dotés de l'arme nucléaire qui pouvaient soutenir l'armement et empêcher le désarmement nucléaire. Cela va changer » indique la secrétaire générale de la NPA Henriette Westhrin. Elle poursuit : « les états membres du TIAN peuvent rester dans des alliances et des coopérations militaires incluant des pays dotés de l'arme nucléaire. Ils peuvent continuer à participer à des opérations, des exercices et des activités militaires tant qu'aucune arme nucléaire n'est utilisée. Même si c'est politiquement difficile, être membre d'une alliance et adhérer au TIAN est totalement compatible. »

En dehors de l'Europe, l'Arménie, le Japon et la Corée du Sud pour l'Asie, le Canada pour l'Amérique, l'Australie et les Îles Marshall pour l'Océanie sont les pays non dotés de l'arme nucléaire qui soutiennent et encouragent la détention d'arme nucléaire. Le TIAN codifie les normes et les actions nécessaires à la création et la pérennité d'un monde sans arme nucléaire. L'impact du Traité se verra petit à petit et dépendra de la manière dont il est accueilli et mis en œuvre par chaque pays.

Selon le rapport de contrôle sur l'interdiction des armes nucléaires, le TIAN est soutenu dans toutes les régions à l'exception de l'Europe où 31 pays sur 47 refusent de rejoindre le Traité. Deux semaines avant l'entrée en vigueur du Traité, 70% des pays du monde (138 pays) soutiennent le TIAN. « 51 états font déjà partie du Traité et 37 l'ont signé mais pas encore ratifié. On approche une situation où la moitié des pays auront accepté des obligations légales internationales contraignantes sous couvert du TIAN », indique Østern.

Le contrôle de l'interdiction des armes nucléaires rapporte que 50 autres pays sont des « supporters ». Beaucoup de ces pays ont déjà commencé le processus pour rejoindre le Traité, parmi eux Andorre, l'Érythrée, la Mongolie, la Nouvelle Guinée et la Sierra Leone. 17 pays dans le monde sont indécis à propos du TIAN. Parmi eux, l'Arménie et la Biélorussie qui ont conclu des accords de dissuasion nucléaire étendus avec la Russie. 42 pays sont opposés au Traité, certains plus que d'autres. Mais des discussions sur le bien-fondé de ce nouveau Traité ont lieu dans plusieurs de ces pays.

## Eyes on Europe as treaty banning nuclear weapons enters into force.

A military aide carries a briefcase containing launch codes for nuclear weapons as US President Donald Trump returns to the White House in Washington DC, 24 July 2018. **Photo:** Joshua Roberts/Reuters/NTB

Europe stands out as the region with the most states that act in conflict with the UN Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons (TPNW), which enters into force as international law on 22 January 2021.

While most of the world's states can become party to and comply with the TPNW without making any changes to their existing policies and practices, the 2020 edition of the watchdog Nuclear Weapons Ban Monitor found that a global total of 42 states currently engage in conduct that is not compatible with the new ban on nuclear weapons.

—Every state may sign the TPNW, but these 42 states would have to make varying degrees of changes to their policies and practices if they are to meet the demands of the TPNW, says editor of Nuclear Weapons Ban Monitor 2020, NPA senior advisor Grethe Lauglo Østern.

In addition to the nine nuclear-armed states (China, France, India, Israel, North Korea, Pakistan, Russia, the United Kingdom, and the United States), which obviously contradict the TPNW in several ways, 33 states that themselves do not have nuclear weapons were found by the legal experts of the Nuclear Weapons Ban Monitor to act in conflict with the Treaty. As many as 27 of them are European states.

Albania, Belarus, Belgium, Bulgaria, Croatia, Czechia, Denmark, Estonia, Germany, Greece, Hungary, Iceland, Italy, Latvia, Lithuania, Luxembourg, Montenegro, Netherlands, North Macedonia, Norway, Poland, Portugal, Romania, Slovakia, Slovenia, Spain, and Turkey were all found to engage in assistance and encouragement of the continued possession of nuclear weapons, which is prohibited under Article 1(1)(e) of the TPNW. They aid and abet the nuclear-armed states retention of nuclear weapons in different ways, ranging from the hosting of nuclear weapons on their territories, to participation in nuclear-strike exercises, logistical and technical support, allowing the testing of nuclear-capable missiles, development, production, and maintenance of key components for nuclear weapons, and endorsement of nuclear-weapons doctrines, policies and statements.

—Clearly, Europe must take a good look in the mirror when the TPNW now enters into force and nuclear weapons become illegal, even if the nuclear-armed states will not join it in the short term. The role of non-nuclear-armed states in enabling nuclear armament and preventing progress towards nuclear disarmament received little attention before the negotiation of the TPNW. This will now change, says secretary general of Norwegian People's Aid, Henriette Westhrin. She continues: —States parties to the TPNW can remain in alliances and military cooperation arrangements with nuclear-armed states, and can continue to execute all operations, exercises, and other military activities together with them in so far as they do not involve nuclear weapons. While politically difficult, combining alliance membership and adherence to the TPNW is entirely feasible.

Outside of Europe, the only non-nuclear-armed states that currently assist and encourage the possession of nuclear weapons in different ways are Armenia, Japan, and South Korea in Asia; Canada in the Americas; and Australia and the Marshall Islands in Oceania.

The TPNW codifies the norms and actions that are needed to create and maintain a world without nuclear weapons. The impact of the Treaty will be built gradually and will depend on how it is welcomed and used by each and every state.

According to the Nuclear Weapons Ban Monitor, support for the TPNW is high in all regions apart from Europe, where 31 of 47 states currently are opposed to joining the Treaty. Two weeks before the Treaty will enter into force, exactly 70% - or 138 of the world's states - are supportive of the TPNW. — 51 states are already parties to the Treaty and 37 have signed but not yet ratified it. So we are fast approaching a situation where half of all states will have accepted binding obligations in international law under the TPNW, says Østern. The Nuclear Weapons Ban Monitor has recorded a further 50 states as 'other supporters'. Many of this group have already started the process to join the Treaty, including Andorra, Eritrea, Mongolia, Papua New Guinea, and Sierra Leone.

17 states spread out across all regions are undecided on the TPNW, including the two states that have arrangements of extended nuclear deterrence with Russia — Armenia and Belarus. A total of 42 states are opposed to the Treaty. Some of the opposed states are more conflicted on the TPNW than others, however. Discussion on the merits of the new Treaty is ongoing in several of them.

# La France doit adhérer au TIAN, le nouveau traité d'interdiction des armes nucléaires des Nations Unies !

Le nouveau traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN), adopté à l'ONU par 122 États et ratifié par 51, entrera en vigueur ce vendredi 22 janvier 2021.

**Europe Écologie Les Verts rappelle la menace permanente et grandissante d'un usage de l'arme nucléaire, voulu ou accidentel, causé par un chef d'État ou un gouvernement incontrôlable, une erreur humaine ou un incident technologique, voire une cyber attaque.** Le désarmement est une question urgente, alors que l'évolution technologique des arsenaux nucléaires, de défense comme d'attaque, connaît une surenchère de plus en plus dangereuse, notamment du fait de l'introduction des missiles hypersoniques. S'y ajoute la fin de nombreux traités du contrôle des armements qui nous rend de plus en plus vulnérables face à ces arsenaux, c'est une menace constante sur la sécurité mondiale.

A ce jour, 1800 armes nucléaires sont en pré-alerte dans le monde, prêtes à servir dans un délai de 15 minutes, la France étant le pays qui détient le plus grand pourcentage de son arsenal en préalerte. **La prévention d'un tel risque oblige la communauté internationale à agir sans plus tarder.**

L'entrée en vigueur du TIAN peut dorénavant se faire grâce aux 51 pays qui ont ratifié ce traité. Mais les États détenteurs d'armes nucléaires ou abritant certaines de ces armes ont refusé jusqu'ici de s'engager dans le processus d'interdiction, c'est le cas de la France. Ces États sont appelés à rejoindre ce traité qui, comme pour les interdictions des armes chimiques et biologiques, offrira à l'humanité, et à notre planète, un espoir et des outils pour vaincre cette menace.

**EELV appelle donc le gouvernement à ouvrir, sans délai, un débat au Parlement pour faire adhérer la France au TIAN.** Rappelons par ailleurs, que l'arsenal nucléaire est un poste de dépense exorbitant : déjà 4,73 Mds € en 2020, probablement 5,1 Mds € pour 2021 pour atteindre 6 milliards € par an à partir de 2024. Sans oublier que les déchets nucléaires engendrés comptent parmi ceux dont la radioactivité est la plus forte et la plus tenace.

La France renforcerait la sécurité commune en mettant en œuvre les 22 mesures pour le désarmement nucléaire adoptées en 2010 dans le cadre du Traité de non-prolifération, et en appelant à une zone exempte d'armes nucléaires européenne, avec un plan de désarmement, qu'il soit unilatéral ou multilatéral. Afin de contribuer au développement du traité, nous demandons également au gouvernement d'assister, en tant qu'État observateur, à la première conférence des États parties qui se tiendra cette année à Vienne.

**Nous appelons la France et l'Union européenne à contribuer à la mise en œuvre de ce traité, notamment en ce qui concerne l'assistance aux victimes ayant souffert des essais nucléaires, y compris en Algérie et en Polynésie française, territoires largement touchés par les essais nucléaires français.**

**Les écologistes seront donc aux côtés des tous les acteurs en faveur du TIAN, ce vendredi 22 janvier 2021, et appellent à une mobilisation générale pour applaudir à l'entrée en vigueur de l'interdiction de l'arme nucléaire sous l'égide des Nations Unies.** Un rassemblement est prévu de 15h à 17h sur le parvis de l'hôtel de ville de Paris, ainsi que dans de nombreuses autres villes. EELV soutient également « l'appel des villes » d'ICAN (Campagne Internationale pour l'Abolition des armes Nucléaires) pour le désarmement nucléaire.

*Eva Sas et Alain Coulombel, porte-paroles*

*Les Commissions Paix et Désarmement, Transnationale et Prévention et Sécurité d'EELV*

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) entre en vigueur le 22 janvier 2021 et ouvre une nouvelle ère : celle de l'illégalité complète des armes nucléaires au regard du droit international. 138 pays soutiennent ce traité adopté par l'ONU en 2017, alors que les 9 États nucléaires — dont la France — et leurs alliés y sont violemment opposés, contrairement à leur engagement dans le Traité de non-prolifération (de 1970) qui stipule (article 6) leur obligation à éliminer leurs armes nucléaires « à une date rapprochée ». ICAN, la campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, a obtenu le prix Nobel de la paix en 2017 pour avoir initié ce traité. **REJOIGNEZ-NOUS POUR AGIR** devant ce danger et cette dépense publique qui n'assure en rien notre sécurité. Savez-vous qu'en 2021, c'est la somme exorbitante de 9 152 € par minute qui sera dépensée par la France pour moderniser et renouveler les composantes nucléaires ? Refusons cette politique de défense qui s'inscrit contre le droit international humanitaire en prévoyant de détruire notre environnement, les générations actuelles et futures. Chacune et chacun peut s'engager pour un monde sans armes nucléaires.

# L'État français préfère la bombe au Traité d'interdiction des armes nucléaires

22 janvier 2021 Stéphane Ortega

Un non-événement pour la presse française : ce vendredi 22 janvier entre en vigueur le traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN). Sa non-ratification par la France, troisième puissance nucléaire mondiale derrière les États-Unis et la Russie, est peu commentée par les médias nationaux, à l'exception d'une interview sur France Culture et d'une tribune dans La Croix.

Pourtant, ce traité n'est pas de la moindre importance. Il interdit l'utilisation, la menace d'utilisation, la production, l'acquisition, le stockage et le transfert d'armes nucléaires. Il pose aussi en creux des limites à leur financement par des acteurs privés (banques, etc.). Un texte d'une plus grande portée que celui de 1970 sur la non-prolifération nucléaire et qui a une valeur contraignante pour la cinquantaine de pays qui l'ont signé à ce jour. Mais pas pour la France. Celle-ci comme les autres huit puissances nucléaires n'a même pas accepté de participer aux négociations. Pires, ces possesseurs de la bombe ont fait pression sur de nombreux pays, notamment ceux membres de l'OTAN, pour qu'ils ne ratifient pas le texte.

*« Trois jours avant l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, le Président, lors de ses vœux aux armées, s'est livré à une nouvelle ode à la bombe, vantant la fierté de disposer d'une force militaire qui s'entraîne dans l'objectif de pouvoir éliminer des populations civiles. Le 22 janvier 2021, le président Macron n'a donc aucun scrupule à placer le pays des droits de l'homme en marge du droit international et de renoncer au droit international humanitaire »* fustige la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires (ICAN) qui regroupe une soixantaine d'organisations partenaires.

Pourtant le symbole aurait été fort en cette année du 75e anniversaire d'Hiroshima et Nagasaki. Emmanuel Macron aura clairement raté l'occasion de lancer un « Make our planet safe again ».

## Le secrétaire général de l'ONU s'est réjoui de l'entrée en vigueur de ce Traité.

Par Sudouest.fr avec AFP Publié le 22/01/2021 - <https://www.sudouest.fr/2021/01/22/entree-en-vigueur-du-traite-interdisant-les-armes-nucleaires-l-onu-et-le-pape-s-en-felicitent-8316701-4803.php>

Le Traité international interdisant les armes nucléaires, non signé par les pays détenteurs de l'arme atomique, est entré vendredi en vigueur. Mais sans les principaux pays détenteurs de la puissance atomique Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires prohibe l'utilisation, le développement, la production, les essais, le stationnement, le stockage et la menace d'utilisation de telles armes.

"Le Traité représente une étape importante sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires et témoigne de l'appui résolu que suscitent les initiatives de désarmement nucléaire multilatérales", a souligné le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres. Il s'agit du "premier traité multilatéral de désarmement nucléaire conclu depuis plus de vingt ans", a-t-il ajouté, en demandant "à tous les États d'oeuvrer ensemble pour (...) faire progresser la sécurité et la sûreté collectives".

"Une victoire pour notre humanité commune"

C'est le "premier instrument juridiquement contraignant à interdire explicitement ces armes, dont l'utilisation a un impact indiscriminé, touche un grand nombre de personnes en peu de temps et cause des dommages à très long terme à l'environnement", a aussi fait valoir cette semaine le pape. "J'encourage vivement tous les États et toutes les personnes à travailler avec détermination pour promouvoir les conditions nécessaires à un monde sans armes nucléaires, en contribuant à faire progresser la paix et la coopération multilatérale dont l'humanité a tant besoin aujourd'hui", a-t-il ajouté.

Le président du Comité international de la Croix-Rouge, Peter Maurer, a abondé dans le même sens. "Aujourd'hui est une victoire pour notre humanité commune. Saisissons le moment – et poussons le traité jusqu'à son objectif: un monde sans armes nucléaires",

50 pays sans les puissances atomiques

Le 24 octobre, un 50e pays avait ratifié le Traité approuvé par une centaine d'États, permettant sa mise en oeuvre 90 jours plus tard, soit ce vendredi. Même sans signature des principaux détenteurs de l'arme atomique, les militants pro-abolition espèrent qu'il sera plus que symbolique, stigmatisera ses détenteurs et les poussera à changer de mentalité.

Avec les États-Unis et la Russie qui détiennent 90% des armes nucléaires dans le monde, le monde compte au total neuf puissances nucléaires, incluant aussi la Chine, la France, le Royaume-Uni, l'Inde, le Pakistan, Israël et la Corée du Nord.

La majorité d'entre eux soutiennent que leurs arsenaux servent de dissuasion et se disent attachés au Traité de non-prolifération qui vise à empêcher la dissémination à d'autres pays des armes nucléaires. Le Traité interdisant les armes nucléaires a été établi à l'initiative de la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires (ICAN), une ONG gratifiée pour son action du prix Nobel de la paix en 2017. Le Japon, seul pays à avoir subi le feu nucléaire, a exclu de le signer pour l'instant et mis en cause son efficacité vu que les puissances atomiques n'y adhèrent pas.

## Déclaration de Minoru Harada sur l'entrée en force du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

Publié le vendredi 22 janvier 2021

<https://www.soka-bouddhisme.fr/actualites/breves-sgi/1568-declaration-de-minoru-harada-sur-l-entree-en-force-du-traite-sur-l-interdiction-des-armes-nucleaires>

Le président de la Soka Gakkai, Minoru Harada, se félicite de l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), le 22 janvier 2021. Affirmant la longue tradition d'actions en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires de la Soka Gakkai, il appelle à une solidarité mondiale accrue pour atteindre cet objectif et au passage d'une sécurité centrée sur l'État à une sécurité centrée sur les personnes.

Avec les membres de la Soka Gakkai du monde entier, je salue de tout cœur l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) le 22 janvier 2021. Cette entrée en vigueur annonce le début de la fin de la l'ère nucléaire et marque un pas en avant important vers l'élimination totale des armes nucléaires. Je tiens à exprimer mon plus profond respect et ma reconnaissance à tous ceux qui luttent depuis des années pour atteindre l'objectif commun de débarrasser notre monde des armes nucléaires, y compris les *hibakusha*\* du monde, les médecins internationaux pour la prévention de la guerre nucléaire (IPPNW), la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires (ICAN), et d'autres dans la communauté internationale des ONG.

La Soka Gakkai est depuis longtemps attachée à l'interdiction et à l'abolition des armes nucléaires en tant que sa mission et responsabilité sociales. Nos efforts ont été inspirés par la déclaration du deuxième président de la Soka Gakkai, Josei Toda, le 8 septembre 1957, appelant à l'abolition de ces armes et les condamnant durement comme une menace pour le droit des peuples du monde à la vie. M. Toda partageait la détermination du premier président de la Soka Gakkai, Tsunesaburo Makiguchi, décédé en prison pour avoir combattu pour la paix et les droits humains, sans jamais céder aux pressions du gouvernement militariste japonais durant la Seconde Guerre mondiale. L'esprit de cette déclaration de M. Toda a par la suite été repris par Daisaku Ikeda, troisième président de l'organisation, qui a dénoncé les armes nucléaires comme un mal absolu et a consacré sa vie à jeter les bases d'une paix durable. Nous sommes déterminés à continuer de travailler pour concrétiser la détermination de nos présidents fondateurs de réaliser un monde exempt d'armes nucléaires. Sous la direction du président Ikeda, les membres de la Soka Gakkai et de la Soka Gakkai International (SGI) se sont consacrés à des initiatives de terrain visant à éliminer les armes nucléaires, efforts motivés par la passion et l'énergie des jeunes futurs dirigeants. Ces efforts, qui mettent constamment l'accent sur le dialogue interpersonnel, incluent l'organisation d'expositions et de symposiums, des campagnes de collecte de signatures et la publication des témoignages de survivants de la bombe atomique. La SGI a collaboré activement avec d'autres ONG, des acteurs de la société civile et des organisations confessionnelles à travers le monde pour atteindre cet objectif commun. L'entrée en vigueur du TIAN est le point culminant de la longue et persistante lutte de citoyens du monde entier unis en solidarité. Nous espérons et sommes convaincus qu'il deviendra une étape importante sur la voie de l'abolition nucléaire.

Les menaces à la paix et à la sécurité mondiales sont multiformes et complexes. Comme le président de la SGI, Daisaku Ikeda, l'a soutenu à maintes reprises dans ses Propositions pour la paix annuelles, le monde doit passer d'une conception traditionnelle de la sécurité nationale centrée sur l'État à une approche plus fondamentale et authentique de la sécurité axée sur la protection de la vie et de la dignité des personnes. De ce point de vue, il est clair qu'interdire et abolir les armes nucléaires de ce monde est la voie la plus sûre et la plus réaliste vers une sécurité durable pour l'humanité. La Soka Gakkai a toujours accordé la plus grande importance à se tenir aux côtés du peuple. Le Japon est le seul pays à avoir souffert de l'utilisation des armes nucléaires en temps de guerre. Nous exprimons donc notre ferme désir que le Japon participe en tant qu'observateur à la première réunion des États parties du TIAN dans le but de créer les conditions qui rendront sa ratification du traité possible. Le Japon devrait jouer un rôle de premier plan dans la promotion de l'interdiction et de l'abolition des armes nucléaires en comblant les profondes divisions qui existent actuellement entre les États dotés d'armes nucléaires, les États dépendant du nucléaire et les États non dotés d'armes nucléaires.

Le TIAN représente une vision pragmatique pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Parallèlement à l'établissement juridique et institutionnel du traité, il est essentiel que son esprit et sa vision sous-jacente soient largement diffusés et reçus. C'est une entreprise difficile qui doit être animée et soutenue par l'espoir et la foi dans le pouvoir du peuple.

L'entrée en vigueur du TIAN est l'occasion de redoubler d'efforts pour renforcer la solidarité mondiale entre les personnes qui recherchent un monde sans armes nucléaires. Héritiers du lègue spirituel auquel les trois présidents fondateurs de notre mouvement ont consacré leur vie, les membres de la Soka Gakkai continueront d'agir et de dialoguer en vue de construire « les défenses de la paix » dans le cœur des individus du monde entier.

Traduit de *Statement on the Entry into Force of the TPNW* sur le site Soka Gakkai Global.

- Note \* ↑ *Hibakusha* : littéralement, « victimes de la bombe atomique ». Terme japonais qui désigne les survivants des bombardements atomiques de Hiroshima et Nagasaki (NdT).